Université du Québec à Montréal

VERS UNE HARMONISATION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE EN MILIEU RURAL : LE CAS DES PORCHERIES INDUSTRIELLES AU QUÉBEC

RAPPORT DE STAGE PRÉSENTÉ COMME EXIGENCE À LA MAÎTRISE EN SOCIOLOGIE

> par DENISE PROULX

Septembre 2007

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

Résumé

Vers une harmonisation écologique et sociale en milieu rural : le cas des porcheries industrielles au Québec est un rapport de stage qui analyse en sept portraits les sources, les causes et les impacts des conflits générés par la production porcine intensive au Québec.

Portrait politique : Une p'tite loi, une p'tite subvention, beaucoup de dégradation !

De la colonisation à la conquête des marchés d'exportation, les gouvernements du Québec et du Canada ont adopté et défendu une série de Lois et de Règlements pour soutenir et financer le développement de la production animale industrielle. Des études montrent que ces choix se sont fait au detriment, entre autres, d'une qualité de vie sociale et de la protection de l'environnement, et qu'ils soulèvent d'importantes questions éthiques. Des municipalités et des MRC ont développé des approches réglementaires originales, majoritairement refusées par le Gouvernement du Québec. Mais la dégradation rapide du climat social et de l'environnement pousse les législateurs à arrimer désormais la production porcine industrielle aux exigences du « développement durable ».

Portrait économique : Toujours plus cher, toujours plus précaire !

Malgré de nombreux programmes de soutien financier à la production porcine et l'augmentation des cheptels, la ferme porcine familiale est en voie de disparition. Seules les grandes entreprises et les intégrateurs tirent avantageusement leur épingle du jeu du marché du porc. Et encore. Les présentes difficultés de la Coopérative fédérée du Québec laisse entrevoir que le gouffre financier n'a pas fini d'aspirer les capitaux des agriculteurs et les deniers publics. L'argent dépensé en vaut-il vraiment l'investissement?

Portrait agronomique : Un porc de haute technologie.

C'est en faisant confiance à la techno-science que les producteurs de porcs espèrent conserver leur place sur les marchés internationaux et contrer les oppositions sociales. L'industrie porcine introduit dans les campagnes des lignées porcines modifiées donnant naissance à des ultra-animaux qu'il faut vacciner, édenter, castrer. A travers la modification génétique des semences et de la génétique animale, la science tente aussi de favoriser une meilleure performance environnementale et sanitaire des porcheries.

Portrait environnemental: L'insoutenable pollution.

Les élevages intensifs de porcs, associés à la production intensive de maïs et autres cultures céréalières, ont contribué à la détérioration de la qualité de l'eau, de l'air, du couvert forestier, des sols. Ils participent à l'augmentation des gaz à effet de serre et à la dissémination des organismes génétiquement modifiés qui affectent la biodiversité des plantes et des semences.

L'insupportable présence d'odeurs a soulevé la colère des citoyens qui se sont alliés aux protecteurs des milieux de vie, des espèces vulnérables et de la santé publique pour alerter le public et les instances gouvernementales. Les nouvelles technologies et les objectifs de développement durable serviront-ils la cause environnementale?

Portrait en santé publique : L'effet domino !

Dans plusieurs régions, le développement de l'industrie porcine touche plusieurs aspects de la santé physique et mentale des populations et affecte fortement la biodiversité. En effet, l'industrie porcine a introduit de nombreux polluants et résidus dans la nature : écoulement de lisier, pesticides, antibiotiques et autres substances dans les cours d'eau et nappes phréatiques, transport et transfert d'OGM; elle a porté atteinte à l'organisation de la vie communautaire, dévalorisé les connaissances culturelles et détérioré les relations sociales entre les citoyens. Les professionnels de la santé s'inquiètent des conséquences de l'accumulation et de l'effet synergique de toutes ces substances et des problèmes qui en découlent sur la santé des populations, tant rurale qu'urbaine.

Portrait social: Vivre ensemble en harmonie.

En 2006, un peu partout, ce n'est plus l'agriculture qui fait vivre la communauté régionale, mais la communauté régionale qui fait vivre - ou non - l'agriculture. Le nombre d'agriculteurs poursuit son déclin et plusieurs milieux ruraux vivent une crise d'identité profonde. Les propriétaires d'une ferme sont-ils des artisans, des paysans, des agriculteurs ou des producteurs agricoles ? S'agit-il d'entrepreneurs, de grands propriétaires terriens, de gentlemen farmers, de néoruraux, de résidants qui ne pratiquent aucune activité agricole, pas même de jardinage ? Le droit de produire, sur lequel s'appuie l'industrie porcine, doit être redéfini afin de pouvoir habiter la campagne en respectant et valorisant ses diverses fonctions. C'est le véritable enjeu de la cohabitation sociale harmonieuse en milieu rural.

Portrait culturel: Mon pays, mes raciness, mon patrimoine.

L'identité des Québécois s'est modelée à partir de sa culture paysanne et de sa relation à la terre, même si la manière de l'exprimer a grandement évolué depuis 50 ans. La préservation et la protection du paysage, du patrimoine, des savoir-faire et des traditions culturelles et alimentaires sont au cœur de la lutte citoyenne contre les porcheries industrielles. Une nouvelle génération de consommateurs exprime son attachement à ces valeurs culturelles en consommant différemment.

Table des matières

Résumé : Vers une harmonisation écologique et sociale en milieu rural : le cas des porcheries industrielles au Québec

Avant propos	
Introduction: Pourquoi s'intéresser à la production porcine lorsqu'on se préoccupe de cohabitation sociale harmonieuse en milieu rural	
Chapitre 1: Portrait politique: Une p'tite loi, une p'tite subvention, beaucoup de dégradation.,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	
Chapitre 2 : Portrait économique : de plus en plus cher, de plus en plus précaire	
Chapitre 3 : Portrait agronomique : un porc de haute technologie	
Chapitre 4: Portrait environnemental: l'insoutenable pollution	,
Chapitre 5 : Portrait en santé publique : l'effet domino	ı
Chapitre 6 : Portrait social : vivre ensemble en harmonie	7
Chapitre 7: Portrait culturel: mon pays, mes racines, mon patrimoine	0
Conclusion : Vivre en harmonie en milieu rural : quelques conditions de base	2

Avant-propos

Au moment de déposer ce rapport de stage et de conclure ainsi quatre années passionnantes en sociologie, j'aimerais reconnaître que je n'aurais pu réaliser un travail aussi colossal sans le concours et la confiance de plusieurs personnes.

Dans un premier temps, j'aimerais remercier mon collègue journaliste Jean-François Barbe qui, un soir d'automne 2005, a usé de toute sa force de conviction pour me sortir de ma déprime « académique » et me convaincre d'aller au bout de ma démarche, alors que j'étais rendue si près de la fin. Sans son encouragement initial et suivi, j'aurais ajouté mon nom à la liste de trop d'étudiants qui ne complètent pas leurs études supérieures.

Puis, vint un moment de chance. Madame Louise Vandelac, ma directrice de maîtrise, m'a mise en contact avec Mme Lucie Sauvé, titulaire de la Chaire du Canada en éducation relative à l'environnement qui recherchait une personne pour l'accompagner dans une démarche citoyenne d'opposition à un développement potentiel de porcheries industrielles sur le territoire qu'elle habite. Mme Sauvé a été pour moi une source constante d'inspiration tant intellectuelle que spirituelle. Elle m'a permis de rassembler mes nombreuses expériences professionnelles et mes intérêts académiques pour finalement focaliser mes recherches sur une thématique qui s'est avérée celle avec laquelle j'ai pu compléter ma maîtrise avec enthousiasme. Mme Sauvé m'a également enseigné la rigueur, la patience et a suscité en moi des réflexions holistiques ; elle m'a constamment accompagnée et soutenue avec une gentillesse stimulante. Son approche très humaine a été un enseignement spirituel grandiose qui m'inspirera jusqu'à la fin de ma vie.

J'aimerais aussi remercier Mme Louise Vandelac qui m'a proposé de tracer un portrait de la situation porcine et de ses nombreux effets dans toutes les sphères de la vie. C'était, je le reconnais après coup, une inspiration grandiose, puisque ces portraits sont un regard qui manquait à l'évolution de notre société québécoise. En effet, regarder vivre notre société à travers son agriculture, c'est une manière très juste de nous rappeler d'où nous venons,

comment nous avons rapidement changé en 40 ans et comment cette évolution risque de nous affaiblir comme nation, si nous n'y prenons garde. Mme Vandelac m'a accompagnée dans mon travail et a démontré un vif enthousiasme face aux résultats présentés. De plus, Mme Vandelac s'est avérée une personne aidante pour approfondir mes réflexions et confirmer des idées d'abord intuitives.

Je tiens également à exprimer ma gratitude à mes enfants merveilleux et aimés, Félix, Florence-Léa et Élisabeth qui, depuis qu'ils sont tout-petits, acceptent mes inattentions de mère éblouie par la beauté de la nature et obsédée par de nombreuses questions environnementales. Ils m'ont encouragée dans ma démarche académique même s'ils la trouvaient bien exigeante à certaines heures. Leurs bras autour de mon cou, leurs mots d'encouragement, leur indispensable humour, leur disponibilité à prendre le relais de l'organisation familiale ont été précieux.

Enfin, je ne saurais conclure cet avant-propos sans remercier bien chaleureusement M. Marcel Rafie, directeur des études supérieures en sociologie qui a cru en moi et qui a toujours su trouver des « accommodements raisonnables » pour me permettre de mener cette aventure sociologique tout en travaillant à temps plein. Son ouverture d'esprit a été grandiose et mérite reconnaissance. De plus, sans que je ne les nomme tous, j'aimerais rappeler à tous mes amiEs, à toutes les personnes qui m'ont aidée dans cette démarche, je pense tout particulièrement à Yves et Caroline, à Véronique Bouchard et la bibliothécaire Mme Madeleine Hébert, et tous les professionnels du milieu de l'agriculture et de l'environnement, que leur soutien a été très précieux et même parfois totalement indispensable. C'est grâce à cette solidarité qu'aujourd'hui je peux remettre mes travaux et célébrer la réussite de ce défi personnel.

Introduction

Pourquoi s'intéresser à la production porcine au Québec lorsqu'on se préoccupe de cohabitation sociale harmonieuse en milieu rural ?

C'est presqu'un euphémisme de dire, voire répéter, qu'en 35 ans, le visage de la ruralité s'est totalement transformé au Québec. Jusqu'au milieu des années 1960, jusqu'à la Révolution Tranquille lancée par le gouvernement de Jean Lesage, le milieu rural québécois perpétuait des valeurs et des traditions francophones acquises et consolidées pendant plusieurs décennies, depuis en fait l'installation des colons en Nouvelle-France.

Plusieurs causes ont joué dans la transformation de la ruralité. D'une part, avec la création du ministère de l'Éducation, s'instruire pendant une période prolongée est devenu accessible à tous, y compris pour les communautés les plus éloignées des centres urbains et les plus pauvres. Les milieux sociaux et de travail se sont dotés d'organisations susceptibles de représenter les attentes et les ambitions de toutes les sphères de la société. Là où il y avait déficience d'organisation sociale, l'État a favorisé la création d'institutions qui soutiendraient la prise en charge collective par les individus intéressés au progrès de la nation. Cette philosophie a permis à une première génération de femmes de mettre à profit leurs talents et leur éducation et d'intégrer le « marché » du travail. Il en a résulté entre autres un meilleur pouvoir d'achat grâce à des revenus à la hausse.

Les Québécois ont ainsi atteint l'un des meilleurs niveaux de vie de la planète, tout en préservant jalousement leurs valeurs de solidarité, de démocratie et leur spécificité nationale. Beaucoup de ces citoyens instruits, possédant un emploi stable et bien rémunéré, certains protégés par un syndicat, n'avaient pas pour autant perdu leur attachement aux valeurs de la ruralité et de la région dont un grand nombre était issue. Ils ont été nombreux à profiter avec enthousiasme de la transformation des campagnes autour des villes dans la grande vague du développement des banlieues. Un nombre tout aussi important s'est installé directement à la

campagne, par attachement à la qualité communautaire et patrimoniale à une municipalité, où ils avaient envie de s'engager et d'en soutenir le dynamisme, même si leur profession les amenait à travailler dans un milieu urbain. C'est ainsi que le milieu rural a changé de visage. Depuis 35 ans, il accueille des agriculteurs, mais aussi un pourcentage croissant de résidants qui ne vivent pas de l'agriculture. L'agriculture n'est plus la seule source de revenus des communautés. Maintenant, dans toutes les régions du Québec, les activités touristiques, institutionnelles, commerciales et culturelles complètent l'économie agricole.

En parallèle à cette installation en milieu rural de citoyens qui ne vivent pas de l'agriculture (que nous nommerons néoruraux dans les portraits), les agriculteurs ont subi une forte pression pour abandonner leurs pratiques et savoir-faire ancestraux en faveur d'une industrialisation de l'agriculture. C'est ainsi que les fermiers, habitués à une agriculture multifonctionnelle, sont devenus des producteurs qui se sont spécialisés en production animale, maraîchère ou céréalière, généralement avec le soutien de l'État. C'est dans cet esprit que l'industrie porcine québécoise a pris naissance.

Dans les années 1970, toujours dans la mouvance de l'État providence et en concordance avec les ambitions d'une nouvelle cohorte de professionnels québécois, les ministères de l'Agriculture du Québec et du Canada ont soutenu, développé et encouragé l'introduction de nouvelles technologies et pratiques de production, en en hiérarchisant les retombées positives et négatives. Ainsi, le rendement économique industriel a graduellement été considéré comme supérieur aux autres rendements sociaux, environnementaux, culturels, voire économiques non issus de l'agriculture.

Nous pourrions donc inscrire dans cette décennie le début de la rupture de communication et de compréhension entre les agriculteurs et le milieu social dans lequel ils opèrent.

Un climat social sans dessus dessous

Le développement intensif de certaines productions agricoles, tout spécialement la production porcine, a amplifié cette rupture sociale et a causé dans certaines régions, au fil des décennies, d'importants conflits entre les exploitants agricoles, devenus de véritables producteurs industriels, et les citoyens. Les producteurs agricoles, surtout ceux qui pratiquent des élevages, soutenus par leur Fédération et leur syndicat agricole, l'Union des producteurs agricoles du Québec, réclament un droit de produire inaliénable et indiscutable. Ils attendent de l'État (tant québécois que canadien) que ce dernier maintienne son appui législatif et les financent pour faire face aux aléas du climat, de la fluctuation des prix due à l'entrée de joueurs étrangers dans un marché qu'ils ne contrôlent pour ainsi plus. Ils se braquent face aux exigences des citoyens et des consommateurs qui les accusent d'être de grands pollueurs des cours d'eau, des sols, de détruire le couvert forestier et de négliger leurs responsabilités de préservation du patrimoine bâti et de la biodiversité. Leur réponse est clair : nous nourrissons notre monde!

Il est perceptible qu'un nombre important de producteurs porcins ont perdu cette relation intime que leurs ancêtres vivaient avec la nature. Ils sont bien disposés à faire leur part en faveur de l'environnement (ils considèrent néanmoins que les restrictions et normes sont trop exigeantes), mais pas au détriment de leur rentabilité économique. Cette mentalité vient de haut, puisque les dirigeants de l'Union des producteurs agricoles (UPA) défendent que les agriculteurs sont aux prises avec des citadins égoïstes et ignorants des exigences de leur pratique, tout en niant les effets environnementaux et sociaux négatifs qu'il engendre. En effet, il serait difficile de dire si l'impact le plus grave de la production porcine actuelle est celui de la pollution exponentielle et de la dégradation de la diversité biologique dans la nature ou la perte dramatique des fermes familiales qui ont assuré la sécurité alimentaire et l'autonomie des Québécois pendant des générations.

Depuis 35 ans, les producteurs de porcs contrôlent cet appui favorable de la part des gouvernements qui ont privilégié leurs demandes à toutes autres considérations

environnementales, sociales, culturelles et sanitaires. Leurs dirigeants syndicaux tolèrent mal que les citoyens soient en désaccord avec ce qu'ils ont défini et qu'ils grugent, lentement mais sûrement, cet appui politique.

Car ils sont nombreux les autres citoyens qui vivent en milieu rural, qu'ils soient des agriculteurs ayant fait le choix de ne pas suivre l'agriculture productiviste, des ruraux de souche, des nouveaux ruraux (néoruraux), des villégiateurs, qui estiment que le prix environnemental, social, culturel et les risques à la santé publique dépassent les avantages économiques. Ils aiment l'agriculture et les agriculteurs qui unissent leur destinée à la terre. Ils réclament des fermes à dimension humaine, d'abord dédiées à nourrir le Québec et véritablement inscrites dans un développement durable de l'agriculture et des régions. Ils estiment que le milieu rural appartient à tous ceux qui l'habitent, pas uniquement à ceux qui le cultivent. Il s'agit là d'un enjeu fondamental pour vivre notre pays et l'habiter ensemble de façon responsable.

Nous estimons donc dans cette présentation que la production porcine industrielle est la pression qui fait sauter la marmite ... en ce qui concerne la cohabitation sociale en milieu rural. Mme Lucie Sauvé, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en éducation relative à l'environnement et co-directrice de cette maîtrise a présenté dès le début de ma réflexion une analyse profondément éclairée de la situation. « Les problèmes que la production porcine suscite avivent le questionnement sur l'ensemble des modes de production agricoles. Le développement porcin au Québec correspond aujourd'hui à une question vive, très actuelle et qui met les acteurs en situation d'urgence. Il s'agit aussi d'une question motrice, dont le processus d'exploration et de résolution peut avoir des retombées sur l'ensemble de la problématique agricole. D'où l'importance de prendre connaissance de l'ampleur de la question porcine », a-t-elle mentionné lors de l'ouverture du Colloque portant sur la thématique Agriculture, Société et Environnement; Vers une harmonisation écologique et sociale: le cas des porcheries industrielles au Québec, que nous avons organisé conjointement en février 2006.

7

Un portrait global de la situation porcine

Pour mener à bien cette réflexion, nous avons donné la parole à plusieurs chercheurs et professionnels, mais aussi à des dizaines de citoyens qui subissent les inconvénients de la production porcine actuelle.

C'est ainsi que dans un premier temps, en février 2006, en collaboration avec la Chaire de recherche du Canada en éducation relative à l'environnement, j'ai participé de près à l'organisation d'un Colloque qui s'est intéressé à la question, vu de l'angle citoyen. Le Colloque intitulé *Vers une harmonisation écologique et sociale : le cas des porcheries industrielles au Québec*, tenu le 17 février 2006, a réuni plus de 120 personnes malgré une température extérieure très peu clémente, où neige, verglas et forts vents rappelaient que notre hiver est de plus en plus imprévisible.

À cette occasion, il a été rassurant de constater que les citoyens qui questionnent la poursuite du développement de la production porcine au Québec ne sont pas les « émotifs » que des ténors de l'industrie et de l'Union des producteurs de porcs dénoncent à forte voix sur différentes tribunes publiques. Les panelistes ont démontré, exemples à l'appui, que la production porcine industrielle attaque non seulement la survie des fermes familiales à dimension humaine, mais qu'elles détériorent gravement les milieux sociaux et environnementaux, elle augmente les risques de pénurie alimentaire et de santé publique, tout en attaquant de manière insidieuse les valeurs culturelles et patrimoniales qui ont contribué au développement de l'identité québécoise.

La forte réaction négative du président de la Fédération des producteurs de porcs du Québec et du président de l'Union des producteurs agricoles à cet exercice démocratique, nous a laissées passablement préoccupées sur les véritables raisons de ce refus d'entendre la parole citoyenne. Cette attitude nous a amenées à comprendre qu'au lieu de baisser la tête face à cette intimidation, il fallait au contraire étendre le débat encore plus largement sur la place publique. En collaboration avec la Chaire de recherche du Canada en éducation relative à

l'environnement, nous avons donc décidé de poursuivre cette réflexion par la création de sept portraits mettant en perspective les enjeux de l'industrie porcine face à la société québécoise.

Nous avons ensuite convenu que ces portraits seraient une partie importante d'un ouvrage de réflexion et de prise de parole citoyenne élargie concernant la problématique de la cohabitation sociale en milieu rural au Québec, lequel sera publié à la fin septembre 2007. Le livre intitulé: Porcheries! la porciculture intempestive au Québec est édité aux Éditions Écosociété.

Ces portraits s'intéressent à la manière dont la production porcine s'est appuyée sur la recherche agronomique, sur l'économie (son développement et son gouffre), comment elle a contribué à la détérioration du milieu social, de l'environnement, à une négation de la culturelle et du patrimoine, et augmente à chaque jour les risques en matière de santé publique. Nous avons également observé comment le milieu politique et législatif a largement alimenté la problématique de la cohabitation sociale en milieu rural en faisant fi des revendications citoyennes et des avertissements des experts et professionnels de ses ministères concernés.

Ces portraits rassemblés permettent de mieux comprendre les causes d'un certain nombre de crises au sein des campagnes et nous l'espérons, aideront à dégager différentes pistes de solutions démocratiques, solidaires et durables. J'ose espérer également qu'ils inspireront les élus municipaux et des gouvernements supérieurs afin qu'ils mettent de côté leurs vues politiques à court terme pour privilégier une nouvelle gouvernance basée sur la gestion à long terme qui prenne en compte un équilibre équitable entre les besoins environnementaux, sociaux et économiques du peuple québécois. Cela implique donc que le principe de précaution reprenne les lettres de noblesse qu'il avait reçues lors du Sommet de la Terre de Rio de Janeïro en 1992.

CHAPITRE 1

Portrait politique

Une p'tite loi, une p'tite subvention, beaucoup de dégradation!

Pour bien comprendre les conflits qui opposent les producteurs de porcs et leur voisinage, il faut saisir comment les gouvernements ont participé, depuis plus d'un siècle, au développement de cette production animale, et comment les choix politiques des 30 dernières années ont soutenu son développement à l'échelle industrielle.

Rappelons d'abord que, depuis le milieu du XIX^e siècle, la mise en place de politiques sociales et économiques a été motivée par le désir d'accroître les revenus des fermes et de consolider le marché d'exportation qui s'est rapidement développé entre le Québec, le Canada et les États-Unis, depuis la colonisation de l'Amérique du Nord par la France et l'Angleterre. Le lent passage de l'agriculture paysanne et de subsistance vers une agriculture dite moderne s'est par la suite accéléré pour rejoindre la cadence des pays industrialisés.

Dans ce chapitre, nous suivrons le découpage historique suivant, selon les périodes législatives et réglementaires qui nous semblent être parmi les plus marquantes : de la colonisation à 1950, une implication gouvernementale forcée ; de 1950 à 1970, vers une modernisation de l'agriculture et son adaptation aux principes de la Révolution verte ; de 1970 à 1981, le renforcement de la protection du territoire agricole et la concentration des entreprises ; de 1981 à 1995, la politique « Nourrir le Québec » ; de 1995 à 2004, la politique de « Conquête des marchés » et, enfin, de 2004 à 2010, vers une agriculture durable.

Il est important de mentionner d'entrée de jeu que, malgré les discours en faveur de la croissance économique du secteur agricole, les politiques, lois et règlements agricoles ont plutôt accentué la perte des fermes de type familial non productivistes dans tous les secteurs

de production. Celui de la production porcine est actuellement le plus affecté¹. Ces mêmes politiques, lois et règlements ont également eu un impact important sur les ressources naturelles, entraînant au fil des années des conséquences notables sur la diversité biologique, particulièrement par la contamination de l'eau, la dégradation des sols, la détérioration des habitats fauniques et humains et la perte d'un couvert forestier stabilisateur des sols et des écoulements d'eau de surface.

Ce portrait présentera l'évolution des politiques publiques en agriculture, et dans le secteur porcin en particulier. Il tentera notamment de cerner les facteurs à l'origine du profond fossé qui s'est creusé entre les exploitants de fermes porcines et leurs communautés. Actuellement, les conflits de cohabitation socio-écologiques sont sans doute les plus visibles et les plus préoccupants de tous les défis auxquels fait face l'agriculture industrielle. À l'été 2006, les problèmes sanitaires liés à la pollution par les cyanobactéries de 71 lacs du Québec² ont forcé les gouvernements à accélérer l'annonce de mesures en faveur d'une agriculture basée sur les principes du développement durable. Une Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois a également été créée afin de permettre à tous les acteurs de la société d'exprimer leurs attentes et leurs besoins en matière d'agriculture durable.

De la colonisation à la modernisation (1950) : les gouvernements forcés d'agir

Après la Conquête de 1760, c'est en occupant la terre que les colons de la Nouvelle-France ont résisté aux contraintes imposées par le conquérant anglo-saxon. Les familles de 12 enfants étaient la norme et, rapidement, les anciennes seigneuries établies sous le Régime français ont manqué de terres à offrir à cette nouvelle génération de Canadiens. À partir de 1830, les Anglais ont refusé toutes les demandes légitimes des Canadiens français pour occuper de nouveaux territoires et défricher de nouveaux sols. On a alors assisté à une émigration

¹. Morin, K. et Richard, L,. *Portrait de l'établissement et du retrait de l'agriculture au Québec*. Ste-Foy: Centre de référence en agriculture et en agroalimentaire du Québec, 2004. http://www.craaq.qc.ca/index.cfm?p=32&l=fr&ldDoc=1469 (15 septembre 2006).

Pour obtenir une mise à jour du nombre de lacs affectés par les cyanobactéries, se référer au site du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs : http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/eco aqua/cyanobacteries/index.htm.

massive vers les États-Unis et, dans une bien moindre mesure, vers l'Ouest canadien. L'hémorragie s'est poursuivie jusqu'en 1910.

En 1900, les États du Maine, du New Hampshire, du Vermont, du Massachusetts, du Rhodes Island et du Connecticut comptaient 508 362 Canadiens français. Si on ajoute les autres francophones dans les États du Centre-Ouest et du Centre-Sud, il faut parler de 1,2 million de colons canadiens-français qui ont pris la route des États-Unis³.

Pour freiner l'exode, le gouvernement du Québec (nommé le Bas-Canada) a alors développé un plan de colonisation. Selon ce que raconte Firmin Létourneau dans son ouvrage sur l'histoire de l'agriculture au Canada français, au milieu du XIX^e siècle, le gouvernement du Québec confiait à un chef de colonie, un prêtre, la direction des opérations pour défricher de nouveaux secteurs agricoles. Ce prêtre devait assumer l'ouverture de routes et la construction des premiers établissements ; il recevait à cet effet une somme de 1 000 livres puisées à même le fonds d'emprunt municipal du Canada, remboursable sur 25 ans. Il s'agit du premier soutien financier à l'agriculture. Les coûts étaient payés à moitié par le gouvernement du Bas-Canada et le reste était à la charge des paysans. Il va sans dire que la pauvreté des colons et leur incapacité à verser cette somme d'argent pour s'établir a représenté un frein majeur à la colonisation.

C'est à 1852 que remontent les bases du ministère de l'Agriculture du Québec, avec la création par le gouvernement d'un Bureau d'agriculture par la United Province of the Canadas (l'Ontario et le Québec actuels). Il faudra néanmoins dix ans avant que ne soit nommé un premier ministre de l'Agriculture, responsable de ce bureau, M. François Évanturel.

En parallèle, le gouvernement fédéral (nommé à cette époque gouvernement de l'Union) a confié en 1850 à Jean-Charles Taché, citoyen de Kamouraska et député de Rimouski, la présidence d'un Comité parlementaire pour s'enquérir de l'état de l'agriculture au Bas-

³ Voir Firmin Létourneau, *Histoire de l'agriculture*. 1968.

Canada. Ses recommandations auraient été en quelque sorte les premiers jalons pour le développement de l'élevage intensif au Québec. En effet, selon Firmin Létourneau, le député Taché recommandait de regrouper les éleveurs et de favoriser l'importation des races de porcs Tamworth et Yorkshire de l'Angleterre et des États-Unis.

Enfin, c'est en 1869 que la province du Québec sanctionnait l'Acte de création du Département de l'agriculture et des travaux publics, secondé par un conseil de 23 membres. C'est ce conseil qui encouragera les premières activités de soutien au secteur, comme les expositions agricoles, la diffusion des connaissances ⁴. Mais ce sera avec l'arrivée en 1888 du curé Antoine Labelle, sous-commissaire au département de l'Agriculture et de la Colonisation, que le véritable travail de défrichement de nouvelles terres sera entrepris par les colons, avec le soutien de l'État. En 1895, des éleveurs de porcs participent à la fondation de la Société générale des éleveurs d'animaux de race du Québec. En 1903, il existait 557 cercles d'élevage qui regroupaient 50 420 membres à travers le Québec. Le commerce des meilleurs truies et verrats se faisait au cours d'expositions agricoles où les producteurs de porcs étaient encouragés à y faire parader leurs plus belles bêtes. Des concours de qualité accompagnés de récompenses financières soutenaient les éleveurs dans leur recherche de qualité.⁵

Les sociétés d'agriculture et des écoles d'agriculture (comme celle créée par les moines Trappistes de l'Abbaye cistercienne d'Oka) pratiquaient alors des expériences de croisement de races pour l'amélioration des troupeaux. Mais, sans soutien financier adéquat, la science agronomique canadienne peinait à rejoindre celle, déjà bien avancée, des États-Unis, de l'Angleterre et de l'Australie. Il faudra attendre que le gouvernement fédéral adopte en 1911, la *Loi de l'enseignement agricole*, laquelle l'autorise à verser annuellement aux provinces un million de dollars pour organiser cet enseignement et faire en sorte que la recherche agronomique prenne son essor. Le Québec a dès lors reçu 250 000 \$ par année jusqu'en 1921.

Pour lire la petite histoire du développement de l'agriculture au Québec, il faut se référer aux travaux du géographe Yvon Pesant. Voir une série de documents intitulés « La petite histoire de l'agriculture » sur le site suivant : www.mapaq.gouv.qc.ca.

Mémoire présenté par la Société des éleveurs de porcs du Québec lors des audiences publiques de la CAAAQ, tenues à Lachute, région des Laurentides, le mardi 5 juin 2007. Voir www.caaaq.gouv.qc.ca.

En soutien au développement de la science en agriculture, le gouvernement du Canada adopta également en 1927, la *Loi sur le crédit agricole* et crée la Commission du prêt agricole canadien dont les opérations débutèrent en 1929. Les emprunts que pouvaient contracter les éleveurs étaient directement reliés à l'amélioration des troupeaux et à la construction d'installations modernes d'élevage.

En 1934, le Premier ministre québécois, le libéral Louis-Alexandre Taschereau, interpellé par l'Union des cultivateurs catholiques (l'ancêtre de l'Union des producteurs agricoles) a tenté en vain de faire adopter une loi québécoise du prêt agricole, mais la proposition deviendra un enjeu électoral. Il ne réussit qu'à faire voter une loi générale sur les produits agricoles qui reprennait les règlements et les normes d'Ottawa en matière de production et d'exportation pour le commerce interprovincial et international. C'est finalement en 1936, sous le gouvernement de l'Union nationale de Maurice Duplessis, que les députés votèrent la *Loi du crédit agricole du Québec* et que fut créé l'Office du crédit agricole du Québec.

Entre cette période et 1950, une série de mesures ont été ajoutées pour aider les agriculteurs à prendre de l'expansion, consentant des amendements et des annexes aux lois fédérale et provinciale sur le crédit agricole, susceptibles de favoriser l'achat d'équipements aratoires mécanisés et des animaux de race.

Pendant que les gouvernements mettaient en place des législations pour soutenir l'expansion des élevages, les écoles d'agriculture se développaient dans la plupart des grandes régions agricoles. Une dizaine d'écoles ont ainsi vu le jour au Québec, majoritairement sous la gouverne du clergé, chacune développant une spécialisation tout en travaillant à enseigner les rudiments de base pour devenir un bon cultivateur. Elles ont soutenu la création de cercles de jeunes agriculteurs (catholiques et francophones) qui se sont adonnés à des projets d'élevage mixtes, principalement de vaches laitières et de porcs. Ce sont ces institutions qui ont inspiré la création de la première Faculté d'agriculture de l'Université Laval, et qui ont été remplacées plus tard par des écoles d'agriculture régionale et les instituts de technologie agricole de La Pocatière et de Saint-Hyacinthe. Ces premières écoles d'agriculture ont aussi soutenu la mise en place de stations de recherche financées par les gouvernements.

Enfin, en 1937, l'industrie porcine canadienne obtenait la création d'un système national uniforme d'évaluation, le *Programme national d'évaluation génétique du porc*, permettant aux producteurs d'évaluer la qualité génétique de leurs animaux reproducteurs. Ce programme, financé par le gouvernement fédéral, a connu depuis une expansion multipartite et s'est associé à diverses autres organisations d'amélioration des troupeaux. Il a été privatisé en 1995 et il s'appelle maintenant le Centre canadien pour l'amélioration des porcs, inc. La branche québécoise de ce programme fédéral est le Centre de développement du porc du Québec, inc. (CDPQ). Depuis 1992, le CDPQ reçoit un soutien financier du MAPAQ et d'Agriculture Canada, en plus de bénéficier de partenariats avec la Financière agricole du Québec, la Financière agricole du Canada, l'Ordre des agronomes du Québec, les principaux centres de recherche agronomiques du Québec et du Canada à travers des programmes d'évaluation génétique et vétérinaire de santé porcine.

1950-1970: La modernisation de l'agriculture

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, les entreprises agricoles québécoises possédaient suffisamment d'outils pour assurer le développement de l'ensemble des productions végétales et animales. Cette période se caractérise par la consolidation de moyennes et de grandes industries agroalimentaires privées (par exemple, la laiterie J. J. Joubert limitée, spécialisée dans la transformation et la distribution du lait, acquise par Borden en 1930 et qui poursuit son expansion à travers la province). Pour assurer leur rentabilité, les coopératives agricoles comptaient alors sur la modernisation des procédés de fabrication du beurre et du fromage et de mise en conserves de fruits et légumes, de même que sur l'expansion de couvoirs, d'abattoirs régionaux et de raffineries de sucre. Au début des années 1950, le Québec est pour ainsi dire autosuffisant et les agriculteurs gagnent bien leur vie. La production de porcs est encore majoritairement complémentaire à la production laitière d'une ferme, laquelle est privilégiée par les soutiens financiers des deux paliers de gouvernement fédéral et provincial.

En 1955, le gouvernement du Québec planifie un virage agricole en s'appuyant sur les travaux de la Commission royale d'enquête pour l'orientation de l'agriculture au Québec.

Les conclusions se résument ainsi : favoriser l'industrialisation, la commercialisation accrue des produits et la réduction du nombre de fermes familiales. Mais ce sont les contraintes sanitaires qui ont marqué le point tournant de cette période. Car en complément des lobbys des multinationales de la chimie et des semences qui disaient que les rendements seraient encore meilleurs avec l'introduction de leurs produits, il y avait celui de la santé publique du Québec qui se plaignait que les produits alimentaires, surtout le lait et les viandes, occasionnaient plusieurs problèmes sanitaires.

En 1956, une loi crée l'Office des marchés agricoles du Québec et vise notamment à « orienter la production agricole de façon à trouver de nouveaux débouchés et à améliorer les débouchés existants pour les produits agricoles du Québec⁷ » C'est à travers l'Office des marchés agricoles que les coopératives et les professionnels de l'agriculture font passer leur idée que les élevages intensifs participent à une mise en marché ordonnée et moderne.

Sous l'égide de l'Office des marchés agricoles, les éleveurs se joignent à des organisations sœurs au Canada pour la commercialisation de leurs produits. Ils sont encouragés à s'arrimer aux réglementations canadiennes et à sortir de l'isolement québécois. D'autant plus que la recherche du côté canadien offre de beaux espoirs. À titre d'exemple, en production porcine, la station de recherche d'Agriculture Canada de Lacombe en Alberta enregistre en 1957 un brevet pour la création d'une race de porc nommée Lacombe, comme première race de bétail créée au Canada, à la suite d'un croisement hybride des races Landrace, Berkshire et Chester White.⁸

En 1963, la *Loi des marchés agricoles du Québec* subit une refonte : l'Office des marchés agricoles devient la Régie des marchés agricoles du Québec. La Régie est dotée de pouvoirs élargis de surveillance, de coordination et d'amélioration de la mise en marchés des produits agricoles. Des objectifs précis d'augmentation des revenus des agriculteurs sont fixés : le

⁶ Voir Ferron, Entrevue préparatoire réalisée pour un scénario de documentaire intitulé *Pour une nouvelle culture de l'agriculture*, 2002.

⁷ Létourneau. op. cit., p. 325.

⁸ Blair, R. Élevage porcin. Dans Fondation Historica du Canada, *L'encyclopédie canadienne*, 8 août 2006. http://www.thecanadianencyclopedia.com/index.cfm?PgNm=TCE&Params=f1SEC851701.

gouvernement et ses professionnels de l'agriculture souhaitent les rendre aptes à acheter des engrais chimiques et des semences certifiées, de la machinerie agricole et des animaux de race pure. La nouvelle génération d'agriculteurs est encouragée à se regrouper pour consolider et contrôler leur mise en marché.

En 1967, le cadre défini pour l'établissement de la mise en marché collective et de la gestion de l'offre en production laitière met fin à la cohabitation animale, vaches et porcs. La spécialisation est obligatoire pour avoir accès aux programmes de soutien technique et financier des ministères fédéral et provincial de l'agriculture. Les universités et les instituts de technologie agricole accentuent les recherches portant soit sur les élevages laitiers, soit sur les élevages porcins. Les maisons d'enseignement se mettent à la gestion et à l'économie agricole et introduisent les mathématiques dans leur enseignement. Pierre Ferron, agronome, exprofessionnel du MAPAQ et membre du Comité du développement durable de l'Ordre des agronomes du Québec de 1991 à 1996, qualifie cette période de « délire mathématique » qui a orienté l'avenir de l'agriculture.

Dans la seconde partie des années 1960, on ne parlait plus de biologie aux étudiants, mais de chiffres, que de chiffres. Ils devaient calculer les rendements avec des formules mathématiques. Le mot d'ordre était devenu le progrès et ce progrès passait par la spécialisation des élevages et les expériences génétiques⁹.

De 1970 à 1981 : Création de la porcherie moderne

Au début des années 1970, dans la foulée de l'affirmation nationale, l'éleveur québécois veut montrer qu'il est capable de suivre les tendances technologiques nord-américaines en matière de production porcine. Une nouvelle génération d'agronomes fraîchement diplômés encourage ainsi le modèle du producteur de porc techniquement compétent, responsable et maître de ses choix, qui assume la totalité des risques du marché. La spécialisation est la seule

_

⁹ Ferron. op. cit.

voie considérée comme rentable et digne de survivre¹⁰. On assiste à une période d'installation sur des sites hors sol¹¹ grâce à des contrats à forfaits dans certaines régions.

Au milieu des années 1970, les professionnels du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation s'intéressent aux suivis informatiques, techniques et génétiques, et créent le Programme d'amélioration des troupeaux porcins du Québec (PATPQ), devenu depuis le Centre d'amélioration génétique porcin du Québec. Une seconde entreprise créée en 1977, le Centre d'insémination du porc du Québec (CIPQ), aujourd'hui propriété à 100% de la Société générale de financement du Québec (SGF) – Groupe agroalimentaire, sert à la mise en marché du sperme de porcs auprès des fermes d'élevage. La SGF – Groupe agroalimentaire détient également 18% des parts d'Olymel¹², une division de la Coopérative fédérée du Québec (63% des actions), celle-là même qui réclamait dans les années 1950, une utilisation du crédit agricole pour développer l'industrie agroalimentaire.

Les professionnels du ministère de l'Agriculture accompagnent également les producteurs porcins dans l'installation de bâtiments modernes et de technologies d'élevage qui permettraient de diminuer les maladies et les pertes de bétail. Mais la modernisation des exploitations ne touche pas tous les aspects de l'élevage porcin. Les fermes québécoises n'ont pas d'infrastructure pour entreposer les grains et le foin, et n'ont pas de système de classification des productions ni de système de contrôle de la pollution par le lisier. Dès son arrivée comme ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation en 1976, Jean Garon met en place une structure pour compléter la modernisation des élevages. Ce qui conduira à la création de la Régie des grains et à une classification de leur qualité. De plus, en

¹⁰ Fillion, R. « Des années d'adaptation et de modernisation dans la façon de produire », *Porc Québec*, Janvier 2006, p.102 à 105.

Élevage hors sol (*Indoor Livestock Production*): Mode d'élevage pratiqué par une entreprise spécialisée dans la production animale mais ne détenant aucun droit sur des terres situées à proximité des bâtiments dans lesquels ont lieu ses élevages, ne pouvant par conséquent y épandre des déjections animales qui en proviennent ou encore produire de la nourriture pour ses animaux.; http://www.caaq.org/appellation-biologique/normes-biologiques/definitions-terminologie.asp

Société Générale de Financement du Québec (SGF). *Principaux investissements agroalimentaire*, 2006. http://www.sgfqc.com/fr/portefeuille-investissements/groupes/agroalimentaire/presentation.htm.

1978, les gouvernements du Québec et du Canada s'entendent pour financer à part égale, avec les producteurs (à raison d'un tiers pour chacune des parties), le programme de l'Assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) pour les porcelets.

Dans la foulée de cette mise à niveau de la société québécoise avec les autres pays industrialisés, le gouvernement du Québec modifie, en décembre 1978, la Loi sur la qualité de l'environnement et introduit la norme azote comme outil d'évaluation de la pollution des eaux. Les entreprises agricoles doivent obtenir un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement pour effectuer des épandages de fumier. À cette époque, les lisiers de porcs sont peu entreposés et les déjections animales sont épandues à l'année, sans date limite en automne, provoquant souvent un lessivage important avec les fortes pluies pré-hivernales. Également, à la fonte des neiges au printemps, le ruissellement d'azote et de phosphore pollue grandement les eaux de surface. Les professionnels de l'environnement et les citoyens constatent une rapide détérioration des cours d'eau et une aggravation des problèmes d'eutrophisation des lacs et des rivières. Le ministère de l'Environnement introduit alors des normes spécifiques aux élevages de porcs, dans le cadre d'une première Loi portant restrictions relatives à la production porcine, laquelle subira de multiples amendements au cours des années subséquentes.

De 1981 à 1995 : Nourrir le Québec

À son arrivée au ministère de l'Agriculture, Jean Garon amenait une vision de la souveraineté alimentaire québécoise. Il souhaitait développer plusieurs productions et cultures (maraîchères, aquaculture, acéricole) pour nourrir les Québécois, et ensuite, vendre les surplus à l'exportation. De là vient sa Politique « Nourrir le Québec ». Il met alors en place des programmes de développement et de consolidation des secteurs en émergence comme celui du porc.

Toutefois, en 1981, malgré le soutien de l'État pour la modernisation des entreprises, la situation se détériore dans la production porcine. À peine fonctionnel, le programme ASRA doit soutenir plusieurs producteurs porcins aux prises avec des pertes financières majeures à

la suite de l'épidémie de pleuropneumonie à Haemophilus, une maladie qui décime plusieurs élevages.

À cette époque, également, à la suite d'interventions répétées de la part de citoyens, de groupes environnementaux et du ministère de l'Environnement du Québec, trois règlements spécifiques au secteur agricole sont adoptés, avec des dispositions axées principalement sur la protection des eaux et la gestion des déjections animales. Ainsi, en juin 1981, la norme d'épandage du *Règlement sur la prévention de la pollution des eaux par les établissements de production animale (réformée en novembre 2004)*, appelée communément la norme N (azote) est adoptée par le ministère de l'Environnement. Un moratoire est imposé sur tous les élevages en gestion liquide dans les bassins des rivières l'Assomption, Chaudière et Yamaska, lequel se prolongera jusqu'en 1984.

Toujours en 1981, l'Office du crédit agricole (OCA) instaure un premier crédit spécial, bon pour cinq ans, pour compenser le prix de vente de la carcasse de porc, qui a radicalement chuté. L'année suivante, en raison des taux d'intérêt faramineux (en 1982, les taux d'intérêt ont grimpé à plus de 20%), l'OCA met à la disposition des producteurs un second crédit.

Le ministère des Affaires municipales (MAM) est interpellé dans le dossier porcin par le biais de la *Loi sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire*, qui détermine pour les municipalités et, plus tard, pour les MRC (Municipalités Régionales de Comté) des critères d'analyse et d'évaluation des normes d'épandage. C'est ainsi qu'à partir de 1979¹³, répondant à la pression citoyenne et aux appels répétés des élus municipaux, le MAM a investi plus de 7 milliards de dollars dans les programmes d'assainissement des eaux, afin de subventionner les travaux d'infrastructure de stations d'épuration des eaux usées municipales et industrielles, et des usines de filtration des eaux. Certes, le milieu agricole n'était pas le seul responsable de la détérioration de la qualité des eaux municipales, mais il y contribuait largement. Le problème

Le budget d'immobilisation nécessaire pour doter 920 municipalités québécoises d'ouvrages d'assainissement a été évalué à 7 milliards de dollars en 1993 et le gouvernement du Québec continue à investir dans ce secteur. Pour lire une historique de ce programme : www.mddep.gouv.qc.ca/Eaux\eaux-usees/industrielles/chapitre/ b.htm.

est d'ailleurs encore persistant, malgré l'installation d'infrastructures municipales dispendieuses.

La relance de la production porcine en 1987 ne durera que deux ans, puisque les exploitations connaissent de nouvelles difficultés alors qu'une autre maladie mystérieuse vient à nouveau frapper les élevages. Préoccupé par les impacts socio-écologiques de ces maladies animales et des risques qu'ils présentent en matière de santé publique, le ministère de la Santé et des services sociaux (MSSS) mandate une équipe de professionnels pour suivre ce dossier.

En 1990, pour tenter de faire évoluer le concept « Nourrir le Québec » et pour endiguer les problèmes récurrents de la production porcine, le ministre libéral de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation (MAPAQ), Michel Pagé, crée une table filière en production porcine, regroupant des producteurs de porcs, des institutions financières, des maisons d'enseignement, des établissements de recherche, des représentants de l'industrie de la transformation et du conditionnement des aliments, des représentants de la distribution, de la restauration et de la commercialisation, des représentants des divers gouvernements et des syndicats de travailleurs d'usines de transformation. Deux ans plus tard, en 1992, le MAPAQ soutient avec cette même table filière la création d'un premier Sommet de l'Agriculture québécoise et place les jalons de la politique de la conquête des marchés internationaux, ceci malgré les problèmes structurels internes non résolus.

En mai 1995, les unions municipales, l'UPA et les quatre ministères concernés signent une entente qui fixe les juridictions de chacun : la gestion des odeurs et de la cohabitation sociale harmonieuse sera confiée aux municipalités à travers les lois du ministère des Affaires municipales (incluant aujourd'hui les régions, MAMR), la protection de l'eau et des sols sera sous la responsabilité du ministère de l'Environnement et de la Faune (actuellement, le MDDEP), le soutien financier et technique pour l'intégration des nouvelles normes agroenvironnementales au ministère de l'Agriculture (MAPAQ). Enfin, des études sur les impacts socio-sanitaires seront menées par le ministère de la Santé et des services sociaux (MSSS) par l'intermédiaire de chacune des Directions de santé publique du Québec (DSP).

1995-2004 : À la conquête des marchés internationaux

En 1995, alors que les pays à forte activité commerciale, dont le Canada, décident de la création de l'Organisation mondiale du commerce qui prendra le relais du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), les agriculteurs québécois tentent de se positionner en prévision de l'ouverture des marchés agricoles. L'Union des producteurs agricoles du Québec, présidée par Laurent Pellerin, lui-même producteur de porcs, et la Fédération des producteurs de porcs du Québec proposent de suivre ce virage stratégique misant sur l'exportation. Cette stratégie d'affaires est d'autant plus privilégiée que l'industrie porcine n'est pas encadrée par les règles de la gestion de l'offre et ne subit pas le régime des quotas. La FPPQ veut aussi redorer l'image des producteurs au sein des communautés. Car les problèmes environnementaux et sociaux liés à la production porcine se sont accentués et celle-ci a mauvaise presse.

Il faut également préciser que la division des responsabilités ministérielles soulève des tensions entre les ministères. D'une part, le MAPAQ soutient la prédominance du droit de produire des agriculteurs en milieu agricole et leur stratégie de conquête des marchés internationaux. D'autre part, le ministère de l'Environnement et de la Faune de l'époque prend le leadership de la création d'une Table de concertation pour définir un projet de Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole. L'objectif du ministère de l'Environnement est de faire avancer un projet de politique de protection des eaux souterraines et de recueillir des appuis pour le soutien d'une Proposition d'orientations gouvernementales relatives à la gestion des odeurs, du bruit et des poussières en milieu agricole, qui doit être déposée lors de l'adoption du projet de Loi 23, en juin 1996. Cette nouvelle Loi 23 modifiera la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, sous responsabilité du MAM. Elle confiera aux MRC et non aux municipalités:

le devoir de déterminer les orientations d'aménagement et les affectations du sol appropriées pour assurer dans la zone agricole faisant partie de son territoire, l'utilisation prioritaire du sol à des fins d'activités agricoles et, dans ce cadre, la coexistence harmonieuse des utilisations agricoles et non agricoles. De plus, la prise

de décision au niveau de la MRC permettra d'éviter les disparités intermunicipales qui pourraient s'avérer problématiques et inéquitables pour les entreprises agricoles situées sur son territoire¹⁴.

En novembre 1996, l'industrie porcine tient un Forum québécois sur la question environnementale et adopte son propre plan d'intervention, selon ce que les producteurs jugent bon pour assurer le développement de leurs élevages. La Fédération des producteurs de porcs du Québec (FPPQ) met sur pied un mécanisme d'encadrement technique visant à adopter de nouvelles pratiques de gestion des lisiers. Le consensus obtenu parmi les éleveurs de porcs permet à la Fédération de faire pression sur l'État québécois afin qu'il augmente son soutien financier en faveur du virage environnemental et de la conquête des marchés pour les entreprises les plus aptes à la réaliser, notamment la Coopérative Fédérée et sa filiale de transformation de la viande, Olymel ainsi que les entreprises d'intégration privées.

À travers ces démarches, la FPPQ veut amoindrir les exigences du ministère de l'Environnement et les initiatives municipales jugées trop restrictives en matière de gestion des odeurs. Mais le gouvernement québécois, dirigé alors par le premier ministre Lucien Bouchard, obsédé par le déficit zéro, répond en pratiquant d'importantes coupures financières aux versements des sommes d'argent destinées au programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), sur lequel se rabattent plusieurs exploitations porcines d'envergure (dont les intégrateurs) pour équilibrer leurs revenus et maintenir leur développement. Lucien Bouchard annonce la tenue d'une Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire du Québec en mars 1998. Cette Conférence des décideurs publics est présidée par le premier ministre Lucien Bouchard, lui-même. Elle devait faire le point sur l'état de l'agriculture et définir des orientations pour l'avenir.

¹⁴ Ordre des agronomes du Québec. Commentaires sur la proposition de principes généraux relatifs à la gestion des odeurs, du bruit et des poussières en milieu agricole. Montréal, Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, 1997. http://www.oaq.qc.ca/memoires/le-10-avril-1997.htm#Commentaires.

Refusant cette décision, la Fédération des producteurs de porcs lance une offensive : 1500 producteurs de porcs s'installent bruyamment aux portes de la Conférence des décideurs publics. Ils profitent de l'attention des médias pour accuser le gouvernement de les laisser tomber financièrement¹⁵. Et, ils obtiennent ce qu'ils veulent, soit des avances de fonds de l'ASRA pour résoudre à court terme les problèmes structurels de l'industrie porcine et la garantie qu'ils pourront doubler leurs exportations entre 1998 et 2005.

En septembre de la même année, insatisfaits des sommes versées par l'ASRA, les producteurs de porcs retournent manifester et bloquent l'autoroute Jean-Lesage. Des négociations leur permettent d'obtenir l'annulation de la compression appliquée dans le cadre du déficit zéro en 1997. Mieux encore, l'accord de principe prévoit l'élargissement du programme de consolidation des entreprises administrées par le MAPAQ, et la mise en place de nouveaux critères d'admissibilité pour accéder au régime d'assurance stabilisation du revenu agricole (ASRA). Enfin, les dirigeants du milieu syndical agricole obtiennent que le fonds d'indemnisation soit administré indépendamment du MAPAQ, ce qui conduira à sa prise en charge par la Financière agricole, elle-même présidée par Laurent Pellerin, le président de l'Union des producteurs agricoles du Québec 16.

Par ailleurs, d'autres interventions législatives sont adoptées en matière de protection et d'aménagement du territoire. Le gouvernement adapte les programmes de soutien aux entreprises pour que cette aide financière tienne compte du respect des normes environnementales. Mais dans les faits, le gouvernement cède du terrain aux exploitants agricoles. En effet, le 18 mars 1998, une directive relative à la protection contre la pollution de l'air provenant des établissements de production animale, principalement de production porcine, est remplacée par la Directive relative à la détermination des distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en milieu agricole. Cette nouvelle directive vient diminuer

Beaubien, M. Des centaines de producteurs de porcs poussent un cri d'alarme au gouvernement Bouchard. Fédération des producteurs de porcs du Québec, 1998. http://www.leporcduquebec.com/fppq/presse-2.php (3 août 2006).

¹⁶ Beaubien, M. Crise porcine : règlement à l'horizon. *Fédération des producteurs de porcs du Québec*, 1998. http://www.leporcduquebec.com/fppq/presse-2.php (3 août 2006).

de façon importante les distances minimales entre une porcherie et des activités non agricoles, telles que définies par la Loi 23 lors de son adoption en 1996. Par exemple, une nouvelle porcherie de 200 unités animales peut être localisée à 456 mètres d'un immeuble comme une auberge ou un camping alors que l'ancienne directive obligeait une distance d'au moins 600 mètres.

Plusieurs citoyens contestent ces nouvelles normes de distances séparatrices. Dans la foulée de ces pressions, le gouvernement accorde au MAPAQ des budgets pour financer plusieurs mesures d'accompagnement des agriculteurs, comprenant des initiatives destinées à l'amélioration des connaissances. Des professionnels sont chargés de faire un inventaire de la dégradation des sols et un portrait agroenvironnemental régional. Le MAPAQ se charge de la gestion de programmes d'assistance financière aux entreprises agricoles (PAAGF, PAIA, Prime-Vert¹⁷). Pour faciliter la mise aux normes réglementaires environnementales, des activités de sensibilisation, de formation et de transfert technologique sont offertes aux agriculteurs. Une aide financière et technique est apportée pour l'adoption de « bonnes pratiques » (notamment pour l'installation de fosses en béton pour l'entreposage du lisier et des fumiers, pour la création de clubs conseils et pour l'élaboration de stratégies phytosanitaires), dont plusieurs concernent l'échelle des bassins versants agricoles, en association avec le programme multipartite du Plan d'action Saint-Laurent Vision 2000 (incluant un soutien financier du gouvernement fédéral). À ces mesures d'accompagnement s'ajoutent des investissements en recherche et développement, par le soutien financier à divers programmes en agroenvironnement. Ces activités sont menées autant au sein du MAPAQ que du ministère de l'Environnement, également au Centre de recherche sur le porc (CRPQ) et au Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ).

En octobre 2000, le rapport de consultation sur certains problèmes d'application du régime de protection des activités agricoles en zone agricole, connu sous le nom de Rapport Brière,

PAAGF: Programme d'aide à l'amélioration de la gestion des fumiers.
PAIA: Programme d'aide à l'investissement en agroenvironnement.

Prime-Vert : Programme qui soutient les bonnes pratiques agricoles, en finançant notamment les fosses pour le stockage du lisier. la technique de gestion des surplus. le matériel d'épandage des l'umiers. les services conseils en agroenvironnement, l'aménagement de haies brise-vents, des mesures contre l'érosion. la gestion des puits, la lutte contre les insectes ravageurs, la stratégie phytosanitaire.

recommande l'adoption par les MRC de règlements de contrôle intérimaire (RCI) pour généraliser l'application de la directive sur les distances séparatrices et rendre inopérantes les réglementations municipales qui vont au-delà de cette dernière. Il condamne également l'utilisation du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour encadrer le développement des porcheries au sein des plans d'aménagement du territoire préparés par les MRC et les municipalités.

Malgré tous ces programmes et à cause de ces mesures, la tension perdure (ou s'est même avivée) dans les campagnes où il existe un fort développement de l'industrie porcine. La pression ne vient pas uniquement des citoyens. Des études menées par des Directions de santé publique montrent que les questions de santé environnementale liées à cette industrie demeurent inquiétantes¹⁸.

En février 2001, la Fédération des producteurs de porcs signe une entente avec le gouvernement du Québec en matière d'écoconditionnalité. Ainsi, toute aide financière du MAPAQ allait dorénavant être associée à la démonstration que l'exploitant porcin détient un plan agroenvironnemental de fertilisation et qu'il s'engage à utiliser des rampes d'épandage au sol. En contrepartie, le gouvernement accepta de modifier le calcul des rejets de phosphore par bassin versant et instaura le calcul ferme par ferme, tout en fournissant les conditions financières adéquates (par des modifications au programme Prime-Vert) pour faciliter l'application du principe d'écoconditionnalité¹⁹. Iil faut se rappeler que l'Union des producteurs agricoles a obtenu en juin 2001 la Loi 184, laquelle garantit le droit de produire, assurant ainsi la prédominance de toute exploitation à caractère agricole sur tout autre type d'exploitation économique et sur toute autre revendication sociale de la part des habitants d'un territoire agricole. Cette Loi 184, adoptée par le gouvernement du Québec, transfère aux

-

Gingras, B., Leclerc, J.-M., Bolduc, D., Chevalier, P., Laferrière, M., et Fortin, S. H., Les risques à la santé publique associés aux activités de production animale, 2000. Rapport scientifique du Comité de santé environnemental pour le ministère de la Santé et des Services sociaux.. http://www.inspq.qc.ca/publications/environnement/doc/RAPP-Risques-prod-anim.pdf (26 août 2006).

Beaubien, M. La production porcine québécoise à l'heure de l'écoconditionnalité. Fédération des producteurs de porcs du Québec., 2001. http://www.leporcduquebec.com/fppq/presse-2.php (3 août 2006).

MRC le pouvoir de zonage municipal en zone agricole. Malgré ces ententes qui leur sont favorables, les producteurs de porcs dénoncent encore avec véhémence les interventions du ministère de l'Environnement qui a imposé de nouveaux critères au Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole.

En décembre 2001, le gouvernement publie à nouveau des directives qui doivent guider les municipalités et les MRC dans leur réglementation municipale, parmi lesquelles la directive des distances séparatrices entre les établissements porcins et les habitations avoisinantes qui impose des règles pour amoindrir les effets négatifs des odeurs (et que l'UPA juge toujours abusive). Le gouvernement confirme ainsi l'esprit de la Loi 184 et décrète que la zone agricole est réservée à l'agriculture. En conséquence, les autres activités communautaires, commerciales et récréatives doivent se soumettre aux exigences de la Loi 184 et de la Commission de protection du territoire agricole.

Mais c'est partie remise pour les opposants à l'expansion des porcheries. Le 8 juin 2002, le gouvernement du Québec dépose, à la suggestion du ministère de l'Environnement, la *Loi portant restrictions relatives à l'élevage de porcs*, visant surtout à calmer les longues et patientes batailles organisées par des groupes de citoyens. Cette loi décrète un moratoire d'au moins 24 mois sur tout nouveau projet de construction ou d'agrandissement d'une production porcine à l'échelle du Québec. La FPPQ qualifie de non rationnelles plusieurs mesures du nouveau *Règlement sur les exploitations agricoles* (REA) qui l'accompagne.

En complément du moratoire, le BAPE se voit mandaté par le gouvernement pour tenir des consultations publiques en vue d'établir le cadre du développement durable de la production porcine, en tenant compte à la fois des aspects économiques, sociaux, sanitaires et environnementaux de cette production.

Par contre, toujours en juin 2002, alors que les médias s'intéressent aux conséquences de l'imposition du moratoire sur la production porcine, le gouvernement assouplit sa position et amoindrit finalement son *Règlement sur les exploitations agricoles* (REA). En effet, ce nouveau REA modifie la distance d'épandage en bordure des cours d'eau et la fait passer de

30 mètres à 3 mètres, ce qui va à l'encontre de tous les efforts de protection des berges et des cours d'eau et de tous les efforts de réduction des impacts majeurs de la pollution diffuse²⁰! De plus, le gouvernement adopte la Loi 106 par laquelle il accorde deux nouveaux pouvoirs aux municipalités : elles peuvent établir un nombre maximal d'animaux pour une activité dans une zone et autoriser au cas par cas une activité dans une zone où, à priori, elle est interdite par leur règlement de zonage. Ce pouvoir peut aussi être exercé par la MRC dans le cadre d'un *Règlement de contrôle intérimaire* (RCI). C'est la voie que recommande de suivre la Fédération des municipalités du Québec.

De fait, la MRC peut donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un *Règlement de contrôle intérimaire* sur le contingentement des usages. Cet avis de motion aura pour conséquence de créer un gel d'une durée de quatre mois, de sorte qu'aucun plan de construction ne pourra être approuvé ni aucun permis ou certificat accordé pour l'exécution des travaux ou l'utilisation d'un immeuble à vocation agricole. La Loi 106 impose toutefois aux municipalités l'application de la directive sur les distances séparatrices à partir de juin 2003.

Le 15 septembre 2003, la Commission du BAPE sur le développement durable de la production porcine au Québec dépose son rapport au ministre de l'Environnement, qui le rend public le 30 octobre 2003. La Commission a tenu 132 séances de consultation publique, lu 400 mémoires, rencontré 9 100 personnes venues assister aux audiences et réalisé trois missions à l'étranger. À la suite de ces travaux, les commissaires ont formulé 14 constats, 54 avis et présenté 58 recommandations au gouvernement du Québec. La présidente, Louise Boucher, souligne notamment :

La Commission estime que certaines de ses recommandations nécessitent que le gouvernement s'y attarde rapidement et elle croit qu'il serait périlleux, sur le plan social, de lever le moratoire, même à l'extérieur des zones d'activités limitées, tant que des gestes concrets ne seront pas posés. Pour la Commission, il est impératif de changer le cadre de décision relatif à la production porcine pour régler les énormes

Voir à ce sujet le chapitre 15 de l'ouvrage PORCHERIES! la porciculture intempestive au Québec. Éditions Écosociété. 2007.

tensions sévissant dans le milieu rural et ainsi éviter la crise sociale. À ce propos, la Commission recommande, notamment, deux mesures qui devraient être mises en place rapidement et qui apparaissent indispensables. Ainsi, dans le cas où un projet de production porcine n'est pas assujetti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement prévue dans la Loi sur la qualité de l'environnement, la Commission recommande que celui-ci soit soumis à un processus d'analyse des répercussions environnementales et sociales faisant appel à la participation du public. Un tel processus pourrait être appliqué à tous les projets de production porcine nécessitant l'obtention d'un certificat d'autorisation de la part du ministère de l'Environnement. La Commission recommande également de limiter aux pratiques agricoles normales, la protection contre les poursuites civiles accordées aux producteurs agricoles en ce qui concerne les odeurs, les poussières et les bruits inhérents aux activités agricoles. Par ailleurs, la Commission est d'avis que le gouvernement doit permettre à la MRC de jouer pleinement son rôle quant au développement et à la planification des activités agricoles sur son territoire²¹.

Il faudra plus de six mois pour que le gouvernement dévoile son plan d'action pour le développement durable de la production porcine au Québec. Ce plan, annoncé le 13 mai 2004, prévoit des actions qui impliquent directement les municipalités. D'une part, l'Assemblée nationale adopte la Loi 54, qui comporte trois mesures précises soit : l'instauration d'un mécanisme de consultation publique obligatoire à l'échelle locale ; la possibilité, pour une municipalité, de rattacher certaines conditions à la délivrance du permis de construction d'un établissement d'élevage porcin, afin de limiter les inconvénients d'odeurs associés à cette installation et à en favoriser l'insertion dans le milieu ; la possibilité, pour le milieu municipal, de contingenter les élevages porcins en zone agricole. Cette loi, sous la responsabilité du ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR), est sanctionnée le ler novembre 2004.

Boucher, L., Beauchamp, A., Dumais, M. et Marquis, A. L'inscription de la production porcine dans le développement durable. Rapport 179. Québec: Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, 2003.

Dans les faits, la Loi 54 ne donne aucun pouvoir décisionnel à une municipalité, laquelle est tenue d'accepter sur son territoire tout projet d'établissement porcin qui a reçu un certificat d'autorisation du MDDEP. Par ailleurs, en concordance avec la Loi 54, le 14 février 2005, le gouvernement modifie ses orientations en aménagement relatives à la protection du territoire et des activités agricoles. Ces modifications visent à donner plus de souplesse au milieu municipal dans l'aménagement de la zone agricole; le gouvernement veut aussi l'outiller afin qu'il soit en mesure de gérer les problèmes de cohabitation sociale qui émergent avec le développement des nouveaux élevages porcins. Une série de directives obligent le producteur de porcs qui demande un certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement (MDDEP) à fournir préalablement des informations auxquelles les municipalités n'avaient pas accès auparavant. Ces documents doivent être dorénavant entérinés, non plus par un professionnel du MAPAQ, mais par un agronome membre de l'Ordre des agronomes du Québec. Cependant, les professionnels du MAPAQ peuvent agir comme conseillers techniques.

À la suite de la délivrance d'un certificat d'autorisation pour l'ouverture ou l'agrandissement d'une porcherie, les municipalités doivent tenir, comme l'exige la Loi 54, des assemblées publiques de consultation avant de définir les cinq mesures de mitigation²² dont elles peuvent se prévaloir pour le développement d'une exploitation porcine sur leur territoire. Loin de régler le problème de l'acceptabilité sociale, ces soirées de consultation sont en réalité des soirées d'information qui ne tiennent aucunement compte des questions et des suggestions de la population avoisinante et qui banalisent d'importantes problématiques sociales, environnementales et économiques.

Des MRC et des municipalités audacieuses

Nous avons observé que les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC) ne sont pas toutes d'accord avec cette approche législative. Nous pourrions les diviser en deux catégories : celles qui soutiennent le développement de l'industrie porcine et celles qui tentent

Recouvrement de la structure d'entreposage du lisier, incorporation du lisier dans le sol, instauration de distances séparatrices entre une porcherie et la zone habitée, installation d'une haie brise odeur, usage d'équipements destinés à économiser l'eau.

de limiter au maximum son développement sur leur territoire, quitte à présenter au MAMR des résolutions qui dépassent le cadre légal actuel.

C'est ainsi qu'aux élections municipales de novembre 2005, des citoyens militants contre les porcheries se sont faits élire un peu partout au Québec, notamment dans les municipalités de Richelieu, Saint-Cyprien-de-Napierville et Saint-Charles-sur-Richelieu. Depuis, ces municipalités ont adopté ou tenté d'adopter des réglementations contraignantes dans le cadre de la limite des pouvoirs qui leur sont dévolus par la *Loi sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire*.

Par ailleurs, des élus et des citoyens ont décidé d'agir contre l'expansion des porcheries en les encadrant au sein du schéma d'aménagement de leur municipalité régionale de comté. Mais la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* dit que le schéma d'aménagement d'un territoire doit être conforme aux règlements et aux lois sous la responsabilité du MAMR. Il ne peut aller audelà de ces directives, à défaut de quoi il est rejeté. C'est ce qui s'est passé dans toutes les MRC qui ont adopté un schéma d'aménagement qui allait au-delà des normes concernant les distances séparatrices et l'aménagement d'exploitations agricoles à caractère industriel.

Sans un schéma d'aménagement entériné, les élus sont limités à l'adoption d'un *Règlement de contrôle intérimaire (RCI)*, qui sert, comme son nom l'indique, à réglementer pour une période limitée (en attendant l'adoption du schéma d'aménagement du territoire) un usage du territoire. C'est donc en demandant l'adoption d'un RCI que les opposants tentent de contrôler pour au moins quelques mois l'expansion des porcheries. Le RCI évite le flou juridique.

Dans certaines régions du Québec, des expériences de négociations ont donné lieu à l'adoption de RCI qui ont fait consensus social, puisque les élus ont pris en compte l'intégralité de la vie économique et les attentes sociales de leur territoire. Par exemple, à la MRC de Témiscouata dans le Bas-Saint-Laurent, 18 maires contre 2 ont adopté le 8 mai 2006 un RCI qui veut préserver la vocation touristique et les grands lacs de son territoire :

Les attendus font état de la responsabilité de la MRC de gérer les odeurs, de protéger le territoire caractérisé par de grands lacs, des terres en pente et une vocation de tourisme de plein air de plus en plus marquée et de ne pas compromettre les investissements et les efforts qu'elle s'apprête à consacrer à la restauration des cours d'eau et des lacs. Bien que la responsabilité de la qualité de l'eau et la capacité de support relèvent du ministère de l'Environnement, de l'agronome responsable du PAEF, la MRC veut ainsi éviter une prolifération désordonnée de porcheries et de conflits de cohabitation et assurer une bonne gestion de son territoire et de ses bassins hydrographiques²³.

La résolution de la MRC a été refusée par le MAMR qui demande qu'on lui apporte des modifications pour la rendre conforme à la législation québécoise, ce à quoi les élus s'opposent :

Nous allons défendre notre RCI jusqu'au bout et nous nous préparons à une série de négociations avec le MAMR. Nous comprenons que le règlement du ministère de l'Environnement (MDDEP) n'est pas adéquat et ne prend pas en compte les besoins de protection de l'environnement et de la paix sociale sur notre territoire. Nous avons une géographique qui présente des collines avec pentes de plus de 9% et nous gérons 10 bassins hydrographiques. Il est de notre responsabilité d'avoir une vision globale de notre territoire²⁴.

Dans la MRC de Kamouraska, à la suite d'une chaude bataille d'une année et demie entre les citoyens et les producteurs porcins, soutenus par l'UPA, le RCI définit que tout nouvel élevage porcin doit être établi sur litière²⁵. Le règlement a également été rejeté par le Ministère des Affaires municipales et des régions. Un 2^e RCI, issu d'un compromis a éré déposé au MAMR et est en attente d'approbation.

Règlement de la MRC de Témiscouata intitulé : RCl-0306 relatif à la gestion des élevages à forte charge d'odeurs en milieu agricole sur le territoire de la MRC de Témiscouata.

²⁴ Ibid

Voir les chapitres 11 et 18 de l'ouvrage PORCHERIES! la porciculture intempestive au Québec. éditions Écosociété. 2007.

Dans quelques autres cas, des municipalités jugent que la seule mesure de protection véritable contre les effets négatifs de l'expansion des porcheries se situe sur le plan de la réglementation municipale, dans le cadre de leur juridiction – qui doit évidemment être ellemême conforme aux réglementations adoptées par la MRC. C'est en croyant en ce pouvoir législatif que la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu a adopté trois règlements restrictifs pour toute nouvelle installation et tout nouvel agrandissement d'élevage d'animaux à forte charge d'odeur. Ces règlements couvrent un très large éventail de conditions. Par exemple, pour obtenir un permis de construction, la municipalité impose au promoteur l'obligation de faire accepter les plans par un architecte, la réalisation d'un plan topographique du territoire, la présentation d'un dossier comprenant des photos aériennes de localisation du projet, une analyse de l'état initial du site et de son environnement et la préparation d'une étude par un ingénieur attestant la conformité des installations de traitement des eaux usées proposées. De plus, les règlements exigent une série de documents pour connaître la force des vents, des ententes pour les épandages sécuritaires du lisier et la garantie de l'existence d'une police d'assurance en responsabilité environnementale.

Les citoyens d'autres municipalités, comme celle de Saint-Marc-sur-Richelieu, ont tenté (jusqu'ici en vain) de convaincre le maire (agriculteur) et le conseil (composé également en partie d'agriculteurs) de suivre l'exemple de Saint-Charles, dont la réglementation a été jugée légale au terme d'une étude juridique. Dans ce dossier, on observe aisément que les choix municipaux sont tributaires des pouvoirs en place et des intérêts qu'ils servent.

2005-2010 : vers une agriculture durable

Il n'est pas exagéré de dire que les éleveurs de porcs du Québec, aux prises avec une crise structurelle récurrente, perçoivent toutes ces contraintes réglementaires, adoptées dans un esprit de protection de l'environnement et de la santé publique, comme des entraves à la survie économique de leur entreprise. C'est pourquoi ils sont généralement braqués contre les initiatives municipales et citoyennes.

Sans nier la nécessité d'adopter des pratiques d'élevage plus écologiques, la Fédération des producteurs de porcs et certains producteurs en particulier, souhaitent faire accepter leurs propres définitions d'une agriculture durable, de préférence à celles qui sont véhiculées par les différents ministères impliqués dans le dossier, tant au gouvernement du Québec que du Canada, ou par des groupes de citoyens. D'autant plus que la définition du développement durable n'est pas au même diapason dans tous les ministères.

Comparons, à titre d'exemple, quelques définitions d'une production porcine et agricole durable. Pour la Fédération des producteurs de porcs du Québec, l'aspect économique est prioritaire :

...une agriculture viable économiquement, respectueuse de l'environnement et acceptée socialement [...] la définition du développement durable proposée par cette Consultation publique débute par les termes « processus continu d'amélioration ». La Fédération y croit et est prête à y contribuer positivement, dans la mesure où le principe ici commenté de l'efficacité économique est réellement pris en compte dans l'élaboration des politiques et des programmes gouvernementaux²⁶.

La FPPQ émet des réserves lorsque le développement durable met en valeur le principe de précaution, pourtant pièce maîtresse de ce concept :

La Fédération demande au gouvernement d'être prudent dans la mise en application du principe de précaution, tout en étant en accord avec le principe d'absence de certitude scientifique. En effet, la Fédération craint que le concept de précaution ne soit utilisé de façon exagérée pour répondre aux préoccupations des citoyens et des communautés en regard des risques sur la santé et l'environnement [...] Dans ce

34

²⁶ Fédération des producteurs de porcs du Québec. *Miser sur le développement durable : pour une meilleure qualité de vie.* Saint-Georges-de-Beauce, Mémoire présenté par la Fédération des producteurs de porcs du Québec dans le cadre de la consultation publique : Plan de développement durable du Québec, 2005, p. 3.

contexte, la Fédération souhaite que le gouvernement préconise plutôt le concept de la gestion du risque²⁷...

Du côté du MAPAQ, le développement durable, tel que défini dans les stratégies et les priorités d'action 2005-2008, met à égalité le développement économique et régional, la sécurité des aliments et la santé animale, la protection de l'environnement et la cohabitation harmonieuse, les relations fédérales-provinciales et commerciales, la modernisation et la qualité des services. Pour y parvenir, le ministère s'est fixé des objectifs chiffrés et datés. Dans l'axe qui nous intéresse, soit la cohabitation sociale harmonieuse et la protection de l'environnement, nous observons que le MAPAQ entend accompagner les exploitations pour que 60% d'entre elles se conforment à la réglementation agroenvironnementale d'ici 2010. De plus, un soutien sera apporté pour la réduction à la source de la pollution diffuse et le stockage du lisier (objectif de rejoindre 87% des exploitants agricoles globaux). En matière de protection de la qualité des eaux de surface et souterraines, aucune modification n'est prévue toutefois à l'analyse ferme par ferme. Le MAPAQ entend investir dans le soutien de la recherche et du développement d'outils de traitement du lisier et de la valorisation des sous-produits.

De son côté, le ministère de l'Environnement mise sur les *Orientations gouvernementales sur* le développement durable de la production porcine adoptées en 2004 pour atteindre ses objectifs de développement durable. Il s'appuie, entre autres, sur les changements exigés par l'application de la Politique de l'eau au Québec, pour amener les exploitants de fermes porcines à s'inscrire dans une perspective de développement durable.

Parmi les conditions favorisant l'ajustement des politiques agricoles aux impératifs de développement durable, quelques éléments clés apparaissent se démarquer plus particulièrement. D'abord, il s'avère primordial de développer une vision intégrée de l'ensemble des politiques agissant sur le secteur agricole, et ce, afin d'assurer que chacune des pièces constituant la politique agricole n'engendre pas des effets qui pourraient aller à l'encontre de l'une des trois dimensions du développement durable.

²⁷ *Ibid.*, p. 4.

Puis, comme l'a illustré la Commission du BAPE avec les 58 recommandations de son rapport (BAPE, 2003), une stratégie de développement durable en agriculture repose nécessairement sur une diversité de moyens et d'interventions agissant tant sur les dimensions économique, qu'environnementale et sociale. Enfin, une expression forte de leadership public et institutionnel en faveur de la primauté du développement durable représente un facteur important afin de mobiliser les acteurs et de susciter leur adhésion aux changements requis pour relever ce nouveau défi²⁸.

Le défi ne fait que commencer. Avec la mise en œuvre de la Loi 118, chaque ministère et organisme gouvernemental devra analyser, définir et développer un plan de mise en œuvre du développement durable dans son mode de fonctionnement. Il sera ensuite nécessaire d'arrimer ces plans d'action les uns aux autres.

Enfin, en février 2007, le gouvernement lançait à nouveau sur les routes du Québec une commission pour l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois. D'une part, des citoyens engagés contre l'expansion de la production porcine industrielle, des groupes sociaux et environnementaux ont fait valoir leurs définitions d'une agriculture durable (ou responsable). D'autre part, l'Union des producteurs agricoles a défendu ses acquis et demandé davantage de soutien législatif et financier pour affronter l'effondrement des prix à la suite de l'ouverture des marchés commandée par l'Organisation mondiale du commerce. Il sera assurément intéressant de voir comment les gouvernements du Québec et du Canada introduiront ces propositions et tiendront compte de ces tensions dans les législations futures.

Boutin, D. Réconcilier le soutien à l'agriculture et la protection de l'environnement : tendances et perspectives. Communication présentée au 67^e Congrès de l'Ordre des agronomes du Québec Vers une politique agricole visionnaire. http://www.mddep.gouv.qc.ca/milieu agri/agricole/publi/tendance-perspect.pdf (11 juin 2004).

CHAPITRE 2

Portrait économique

De plus en plus cher, de plus en plus précaire!

Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), « le porc représente près de 40 % de la consommation de viande dans le monde et se caractérise, en tant qu'animal d'élevage, par un excellent rendement par rapport aux aliments qu'il ingère²⁹. » L'OCDE estime que la production de porcs devrait augmenter de 20 % d'ici 2020 pour répondre à la demande des consommateurs. Cette hausse de la production se réalisera principalement dans les pays dits émergeants, à savoir le Brésil, le Chili, le Mexique, la Chine et quelques pays d'Europe Centrale, dont la Pologne.

Pas étonnant qu'au moment d'esquisser ce portrait, plusieurs producteurs du Québec envisagent l'avenir avec passablement moins d'optimisme. L'économie du porc est en crise au Québec pour une énième fois en 25 ans. À l'automne 2006, le prix payé aux producteurs québécois était en constante diminution en comparaison avec le prix offert aux producteurs d'Ontario et des États-Unis. Cette situation étouffe particulièrement les éleveurs indépendants propriétaires de fermes familiales. Ces derniers sont pris dans un engrenage financier dont les paramètres sont déterminés par les gros joueurs du marché qu'on a l'habitude de regrouper sous l'appellation d'intégrateurs.

Prenons quelques lignes pour définir ce qu'est un intégrateur. En fait, il existe très peu d'intégrateurs au sens absolu du mot, c'est-à-dire d'entrepreneurs qui contrôlent toute la

Organisation de coopération et de développement économiques. Agriculture, échanges et environnement: le secteur porcin. . http://www.oecd.org/document/31/0,2340,fr 2649 33791 17254303 1 1 1 1,00.html (24 septembre 2006).

chaîne de production, de la semence à l'assiette. Cette définition stricte est l'apanage des multinationales comme l'américaine Smithfield Foods³⁰, l'une sinon la plus imposante des entreprises du monde dans le domaine du porc. Les intégrateurs québécois sont différents, car ils ne sont pas propriétaires de supermarchés ni, pour ainsi dire, producteurs de semences. Par contre, leur philosophie de travail et du profit est la même.

Nous diviserons néanmoins les intégrateurs québécois en deux catégories : les intégrateurs complets et les intégrateurs partiels. L'entreprise familiale privée Les Fermes F. Ménard constitue ce que nous pourrions appeler un intégrateur complet, car l'entreprise détient à la fois des meuneries, des fermes d'élevage, l'abattoir Agromex, qui fait de la découpe et aussi de la transformation; F.Ménard est aussi propriétaire de La Boucherie 235, qui produit plus de 22 saveurs de saucisses. Il en est de même pour Aliments Breton Canada Inc., une autre entreprise familiale qui se présente comme un chef de file de l'industrie agroalimentaire spécialisé dans les productions avicole et porcine, l'abattage et la transformation de viande de porc, la charcuterie et les mets préparés, la génétique porcine et l'alimentation animale. L'entreprise est propriétaire de fermes porcines dans le Bas-Saint-Laurent et d'un centre de distribution de charcuteries et de mets préparés à Saint-Bernard de Kamouraska. Aliments Breton est propriétaire des entreprises Génétiporc (spécialisée dans la sélection, la production et la commercialisation de sujets reproducteurs pour l'industrie porcine), Les viandes duBreton (un important producteur et transformateur de porc sans-antibiotiques en Amérique du Nord) et les Spécialités Prodal qui vendent plus de 200 charcuteries et mets préparés sous les marques duBreton, Paysan et Tradition 44. L'entreprise prétend élever du porc biologique, mais les méthodes d'élevage utilisées ne sont pas nécessairement approuvées par les organismes de certification biologique.

Durant l'année fiscale 2006, Smithfield Foods a déclaré des recettes fiscales de 11 milliards de dollars. Les fermes de l'entreprise ont élevé 14 millions de porcs, ce qui représente 13 % du marché national des États-Unis. Par contre, les abattoirs Smithfield reçoivent 27 millions de porcs qui sont ensuite transformés et vendus dans les super-marchés appartenant à l'entreprise, sous une multitude de noms de marques différentes. L'entreprise détient aussi des fermes porcines en Roumanie, en Pologne, en France et est partenaire d'entreprises au Portugal, au Benelux, au Brésil, au Mexique, en Espagne et en Chine. Des investissements sont actuellement engagés pour atteindre une production annuelle de 3,6 millions de porcs en Roumanie et 2 millions de porcs en Pologne, d'ici cinq ans. L'entreprise produit aussi 2 millions de bœufs par année aux États-Unis : il s'agit du plus important producteur de poulets en Pologne. Pour plus de détails : www.smithfieldfoods.com.

Groupe Robitaille fonctionne aussi en intégration verticale. L'entreprise détient des terres en Montérégie pour la production de maïs et de soya qui est ensuite vendue aux Meuneries Robitaille qui, elles, alimentent en moulée les Fermes d'élevage Robitaille (porcs et poulets) et les producteurs porcins indépendants qui fonctionnent selon un cahier de charge défini par Les Aliments Lucyporc, qui s'occupe principalement de l'abattage et de la découpe de la viande. ³¹.

De son côté, Olymel, une société en commandite dont les principaux bailleurs de fonds sont la Coopérative fédérée du Québec, la Société générale de financement du Québec, ainsi que de nombreuses sociétés à numéro, n'est pas considérée comme une entreprise d'intégration au sens strict du terme puisqu'elle n'est pas propriétaire des porcs qu'elle abat. Par contre, Olymel commercialise les animaux pour faire fonctionner ses abattoirs : elle détient des salles de découpe et de transformation des viandes, de la machinerie, des entrepôts frigorifiques, des immeubles et des centres de distribution. Les porcs lui sont fournis principalement par un réseau de coopératives régionales (par exemple, les coops Purdel, Dynaco, Nutrinor, Coop agricole de la Seigneurie, Comax, La Société coop agricole des Bois-Francs) qui agissent de façon exclusive et qui sont toutes affiliées à la Coopérative fédérée qui, elle aussi, est propriétaire de meuneries et de fermes d'élevage en plus d'être gestionnaire d'un cahier des charges de production que les fermes sous contrats ont l'obligation de suivre (Porc-Coop). Il faut aussi compter que les coopératives régionales en mènent large dans les régions et par l'intermédiaire des producteurs-sociétaires, elles détiennent des terres, des meuneries, des centres d'insémination, des fermes d'élevage et des abattoirs. En ce sens, Olymel/Coop Fédérée est aussi un intégrateur complet.

Par ailleurs, d'autres grandes entrepriscs familiales agissent comme des intégrateurs, même si elles ne contrôlent que partiellement la filière de production. Nous pourrions également

Maple Leaf Foods a déjà été un actionnaire important de Aliments Lucyporc, mais la multinationale annonçait à la fin de 2006 son retrait des abattoirs pour se concentrer sur la transformation. Elle détenait aussi des fermes d'élevage et des meuneries au Québec commercialisées sous le nom de Shur-Gain. Cette filiale a été vendue à la fin du mois de mai 2007 à la multinationale néerlandaise Nutreco Holding N.V. Par la suite, la division animale de Nutreco Holding N.V.. connue sous le nom de la filiale Euribrid, a été vendue en juin 2007 à la multinationale Groupe Hendrix Genetics.

inclure dans les rangs des intégrateurs partiels les Fermes Côté-Paquette (meuneries-élevages). Également, l'entreprise Agri-Marché, détenue par la famille Brochu, fournit des moulées, offre un service d'expertise en génétique et de production de semences animales, et détient des fermes d'élevage de porcs, tout en passant des ententes avec des éleveurs (associée à Olymel pour l'abattage des porcs). Aliments Asta, dans le Bas-Saint-Laurent, fait de l'abattage et de la découpe de viandes de porc, mais pas d'élevage. En faït, plusieurs entreprises se spécialisent dans une étape de la production, soit la production de semences animales par insémination artificielle, soit la fourniture de moulées, soit l'abattage, soit la transformation. Certaines n'ont pas pu résister aux difficultés de l'industrie. Par exemple, Le Regroupement coopératif Qualiporc (regroupant des éleveurs propriétaires d'un abattoir et associé à une entreprise de vente de viande de porcs pour l'exportation – Viandes Tradeco) s'est placé au printemps 2007 sous la protection de la Loi sur les faillites, laissant aux 116 investisseurs associés une dette lourde à porter et une grande frustration quant au soutien qu'ils auraient dû obtenir de la part de la Fédération des producteurs de porcs et de l'Union des producteurs agricoles.

Ces intégrateurs québécois sont les premiers à profiter de l'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA). Ils soutiennent que le taux de change du dollar canadien, combiné à la baisse des abattages qui a suivi le moratoire en 2002 (terminé pour plusieurs producteurs depuis l'automne 2004) et à la baisse de production due à la maladie des porcelets (syndrome du dépérissement postsevrage) sont les principales causes de la chute des prix du porc³². Certains observateurs du marché prétendent plutôt que les prix seraient plus bas au Québec notamment à cause des compensations versées par le programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA).

Selon nous, les problèmes de l'industrie porcine, tous interreliés, sont à la fois plus amples, plus complexes et plus diversifiés que le laissent croire les raisons habituellement évoquées : ils résulteraient d'abord d'une offre supérieure à la demande. Il se produirait trop de porcs au

³² Boutin, M. « Le porc québécois est malade », *La Terre de Chez Nous*, vol. 77, n° 38, 2006, page 7.

Québec par rapport à la capacité d'équilibrer le nombre de bêtes abattues et leur vente à un prix compétitif sur les marchés intérieurs et étrangers.

Par ailleurs, depuis quelques années, la viande de porc canadien ne se démarque plus sur les marchés internationaux. Les éleveurs du Québec, du Canada, des États-Unis et des pays en émergence utilisent tous les mêmes souches génétiques animales et approximativement tous les mêmes recettes de moulée, si bien que le porc canadien requiert le même temps de croissance que le porc américain, et que sa viande a le même goût ; il n'y a donc plus de produit québécois spécifique à offrir sur les marchés d'exportation, ce qui est reconnu par la Table filière porcine du Québec.

Autre élément déstabilisant : la Coopérative fédérée du Québec a tenté avec peu de succès de se donner de nouveaux outils financiers pour maintenir ses parts de marché vis-à-vis des multinationales américaines, dont Smithfield Foods, qui, contrôlant toutes les étapes de production et de mise en marché, peut transférer divers coûts à des filiales. C'est ainsi que la pression sur les bénéfices s'accroît et, au moment d'écrire ces lignes, des dizaines de producteurs, indépendants et associés, ne savent pas comment la Coopérative fédérée évitera de les entraîner dans ses déboires financiers. Des rumeurs venant du milieu agricole laissent entendre qu'un plan de redressement est en cours et que celui-ci inclut des investissements majeurs dans des pays du sud, comme au Brésil et en Argentine. Pire, le soutien apporté pour éviter la perte de contrôle des investissements d'Olymel et de la Coopérative fédérée du Québec a lancé au Québec un message biaisé auprès des investisseurs quant à la capacité d'abattage du nombre de têtes. Ceci a fait un tort considérable aux petites entreprises (coop et privées), plus connectées à leur milieu régional, qui, elles, avaient des ambitions de niche prometteuses. Le cas des risques de faillite de la Coopérative Qualiporc est probablement le plus frappant.

Enfin, les producteurs québécois ont sous-estimé la capacité des pays comme le Chili, le Brésil, la Chine, et surtout les États-Unis d'accaparer non seulement leurs marchés d'exportation traditionnels mais aussi leur marché intérieur. Car, loi du marché oblige, les grandes entreprises de distribution agroalimentaires et leurs supermarchés choisissent le

meilleur prix (peu importe que ce soit un prix de dumping) comme premier critère, avant de considérer l'origine du produit à placer dans les comptoirs réfrigérés.

En conséquence de l'accumulation de toutes ces difficultés, la production porcine initialement développée dans les années 1970 par des producteurs locaux qui étaient fiers de leurs fermes familiales est en train de transformer les agriculteurs en simples ouvriers dépendant de décisions économiques qui leur échappent, puisqu'elles ont été prises par les gouvernements et des multinationales aux niveaux national et international; même les intégrateurs québécois peinent à contrôler leur place dans le vaste marché mondial.

Parce que l'industrie porcine est considérée comme un secteur de production phare du Québec, des questions majeures se posent. En quoi la chute des revenus et la perte de l'autonomie des fermes familiales dans ce secteur agricole pourraient-elles déterminer l'avenir de l'agriculture au Québec ? Comment cette dégringolade financière de la production porcine industrielle met-elle en danger la sécurité et la souveraineté alimentaires des Québécois ?

Dans ce portrait, nous tenterons de comprendre le complexe écheveau économique de la production porcine au Québec et les causes de sa quasi faillite actuelle. Nous devons prendre en compte le fait que la situation économique de l'industrie porcine connaît une constante évolution. Ainsi, personne ne peut prédire les impacts négatifs ou positifs résultant du bras de fer qui s'est joué entre Olymel et ses travailleurs syndiqués de la Beauce en 2007. Il est donc essentiel de prendre en considération que certaines données statistiques présentées dans ce portrait peuvent être déjà caduques au moment de leur publication. Nous invitons donc le lecteur à consulter les sites Internet de la Financière agricole du Québec, de Financement agricole Canada et de la Table filière du porc du Québec, de même que celui de groupes de citoyens, dont celui de la Coalition citoyenne Santé et Environnement³³ pour obtenir des données économiques actualisées.

³³ http://coalitioncitoyenne.boutick.com/

Un porc pour chaque Québécois

Une enquête portant sur la structure financière des fermes porcines réalisée par Statistique Canada³⁴ a permis d'apprendre qu'au 1^{er} janvier 2006, les éleveurs canadiens dénombraient 14,5 millions de porcs dans leurs fermes, soit 1,2 % de moins qu'à la même période en 2005 et 2,8 % de moins qu'à l'automne 2004 (les évaluations statistiques sont réalisées à chaque trimestre). Au Québec, toujours en janvier 2006, les fermes porcines abritaient 4,2 millions de porcs, se classant du même coup au premier rang des provinces productrices pour le trimestre, devant l'Ontario qui en comptait 3,6 millions et le Manitoba, 2,9 millions. Si, en 2005, le nombre de porcs a diminué durant les derniers trimestres, la cause est largement attribuée à l'épidémie de circovirus (syndrome de dépérissement postsevrage) qui a tué des milliers de porcelets. Il faut toutefois observer que le nombre total de porcs a augmenté globalement depuis le 1^{er} janvier 2000, alors que les producteurs de porcs québécois élevaient en moyenne 3,9 millions de têtes par trimestre. Selon les données de Statistique Canada, le moratoire imposé à la production porcine en juin 2002 et qui s'est prolongé jusqu'en décembre 2005, n'a pas diminué le cheptel : celui-ci a atteint un sommet de 4,4 millions de porcs au 1^{er} octobre 2002, avant de redescendre à une moyenne de 4,3 millions de têtes par trimestre en 2003, pour finalement se stabiliser autour de ce volume dans les années subséquentes.

Selon des données compilées par des groupes de citoyens comme la Coalition citoyenne Santé et Environnement et confirmées par la Table filière porcine du Québec, on a noté une augmentation du nombre de porcs abattus, s'élevant à 7 752 388 en 2004. Le cheptel actuel se serait stabilisé autour de 7,2 millions de porcs abattus, desquels environ 60 % le sont par les abattoirs appartenant à Olymel.

Ce calcul ne tient pas compte du nombre de porcs vivants exportés, nombre qui aurait été en hausse en 2005 et 2006³⁵. Selon l'agence de promotion des exportations de l'industrie du porc, Canada Porc International, il s'est vendu 772 594 tonnes de porcs

³⁴ Statistique Canada. Statistiques de porcs. Coll. «No 23-010-XIF», nº ,. Ottawa, Gouvernement du Canada, Division de l'agriculture, 2006.

³⁵ Signalons que cette donnée est approximative car les entreprises ne sont pas tenucs de la rendre publique.

frais/réfrigérés/congelés en 2005. On estime qu'au moins 60 % des porcs engraissés au Québec³⁶ sont destinés à l'exportation dans plus de 75 pays, dont les États-Unis, notre principal partenaire commercial en matière agroalimentaire. Les exploitants québécois vendent aussi des carcasses non transformées au Japon, en Chine et au Mexique³⁷.

D'autre part, toujours selon Statistique Canada, au 31 décembre 2004, le Canada comptait 5 425 exploitations porcines ; la valeur nette de chacune d'entre elles se chiffrait en moyenne à 1 188 847 \$, alors que les revenus nets moyens annuels étaient de 79 616 \$. Au Québec, 1 580 exploitations (certaines pouvant compter plusieurs établissements) valaient en moyenne 1 564 175 \$ et rapportaient des revenus nets de 67 006 \$. Ces revenus étaient en hausse comparés à ceux de l'an 2002, soit en moyenne 48 686 \$ pour chacune des 1 690 fermes d'alors.

En 2006, selon les données de la Fédération des producteurs de porcs du Québec (FPPQ), le Québec comptait quelque 3 000 fermes porcines. Chaque établissement regroupait en moyenne 2 000 porcs par trimestre et les plus grandes superficies peuvent accueillir jusqu'à 8 000 têtes à la fois. Cette production se concentre dans trois régions administratives qui accueillent 77 % du cheptel porcin, soit Chaudière-Appalaches, Montérégie et Lanaudière.

Globalement, au cours de la dernière décennie, les revenus de l'industrie porcine ont connu une augmentation substantielle, notamment à cause de l'évolution des modes de production et de l'introduction des technologies au sein des exploitations. Des études menées par le MAPAQ ont montré que la rentabilité des entreprises passait par la gestion des déjections sous forme liquide, une pratique qui a été adoptée par 98 % des producteurs porcins.

³⁶ Ce pourcentage est stable depuis quelques années et se retrouve dans plusieurs documents de la Table filière du porc du Québec et dans les médias, sans qu'il nous soit néanmoins possible de vérifier la méthodologie utilisée pour le calcul, celle-ci n'étant pas présentée.

³⁷ Préfontaine, S.. « Les défis de l'agriculture de demain », Communication présentée lors du colloque L'entrepreneur gestionnaire : choix d'aujourd'hui, agriculture de demain, organisé par le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec, Drummondville, 24 novembre 2005. http://www.agrireseau.qc.ca.

Le porc : fleuron de la balance commerciale québécoise

Comme nous l'avons déjà vu dans le portrait politique, avant les années 1960, 40 % des porcs étaient produits sur des fermes multifonctionnelles où cohabitaient une diversité d'animaux destinés à nourrir la famille et le voisinage.

Dans la décennie qui a suivi, les agriculteurs ont été encouragés à se spécialiser par les ministères de l'Agriculture du Canada et du Québec, et par des multinationales commercialisant des intrants chimiques, des semences certifiées et des équipements aratoires perfectionnés. Ainsi, à partir des années 1970, la production porcine s'est professionnalisée. De 1974 à 1981, la production est passée de 2 à 4 millions de porcs, pour se stabiliser autour de 7 500 000 porcs en 2003, soit près du quart de la production canadienne qui était alors évaluée à 30 millions de porcs par année. Cette hausse spectaculaire a été soutenue par une stratégie de conquête des marchés développée par les producteurs porcins, l'Union des producteurs agricoles ainsi que par le gouvernement du Québec.

Il faut se remémorer le contexte. En 1988, le Québec était un fervent promoteur de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et a applaudi la signature du traité avec les États-Unis. Au début des années 1990, le Québec a suivi la vague « économique » qui déferlait alors sur l'Occident. En 1995, l'Organisation mondiale du commerce prenait le relais du GATT, lequel concluait un cycle de huit années de négociations avec le Cycle de l'Uruguay en introduisant de nouvelles règles de commerce en matière d'agriculture. Les pays, dont le Canada, ont eu à ouvrir leurs frontières à certaines denrées agricoles en provenance de l'étranger.

Voyant venir cette libéralisation des marchés, les grands producteurs de porcs québécois (les intégrateurs complets), la Coopérative fédérée du Québec et l'Union des producteurs agricoles du Québec ont habilement convaincu le gouvernement du Québec, dès 1992, de leur apporter le soutien nécessaire pour développer l'exportation de leurs élevages en affirmant, lors du Sommet « La conquête des marchés ». qu'ils étaient prêts à relever le défi. La logique

économique était simple : puisque les productions laitières et avicoles (œufs, poulets, dindons et autres volailles) étaient développées et protégées en fonction de la gestion de l'offre et de la demande³⁸, la production porcine, extérieure à ce modèle équilibré, pouvait le mieux profiter de ces ambitions d'exportation.

Selon plusieurs agroéconomistes, la faiblesse de la population et l'étendue du territoire, ajoutées au climat qui ralentit toute production agricole plusieurs mois par année, constituaient des facteurs négatifs pour assurer aux Québécois un niveau de vie aussi élevé qu'ailleurs en Occident. Les exportations ont donc été considérées comme essentielles pour assurer les ressources économiques nécessaires afin d'importer les denrées, les biens et les services pour la production desquels nous étions moins efficients. La production de porcs, qui était bien répartie régionalement et qui était capable d'augmenter rapidement ses cheptels et son rythme d'abattage, est ainsi apparue comme l'un des cinq secteurs disposant d'une balance commerciale positive.

Il est vrai que cette balance commerciale (qui stagnait entre 1990 et 1997) a connu une progression constante après la Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois de 1998, au cours de laquelle le gouvernement de Lucien Bouchard a fixé l'objectif de doubler les exportations agroalimentaires entre 1998 et 2005.

L'industrie porcine québécoise a profité de cette ouverture pour augmenter sa compétitivité et a obtenu le soutien financier et législatif pour hausser sa production. Tant et si bien qu'en 2005, sa valeur marchande était évaluée à 3,1 milliards de dollars canadiens. Sa valeur d'exportation, toujours au niveau du Québec, représentait 890 millions de dollars et s'élevait même à 1 654 milliard de dollars en considérant les ventes à l'Union Européenne des 25. Cette somme a fait de la production porcine le premier secteur en matière d'exportations de produits bioalimentaires au Canada. Sur un total net de 3 729 milliards de dollars en exportation, le porc et ses produits dérivés comptaient pour 1 035 milliard de dollars

^{5.} Voir le chapitre 15 de l'ouvrage PORCHERIES! La porciculture intempestive au Québec. Éditions Écosociété. 2007.

canadiens en 2004, grâce à une production de 7 200 000 porcs³⁹. Une analyse pointue de ces bénéfices d'exportation, menée par la Coopérative fédérée et présentée dans son mémoire à la Commission sur le développement durable de la production porcine du BAPE en 2003, lui permet d'ailleurs d'affirmer que cette production est la seule susceptible d'assurer une stabilité économique au Québec :

Comme nous pouvons douter que les consommateurs québécois ne cesseront pas de consommer des vins d'importation et du café, ou encore de consommer des légumes hors saison, il faut se rendre à l'évidence que le Québec n'a d'autres choix que de produire un excédent commercial de 800 millions de dollars dans tous les autres secteurs (à l'exception du porc). Cela ne saurait être une mince tâche. À l'exclusion du porc et du cacao, il y a huit autres secteurs qui exportent pour plus de 100 millions de dollars (fruits et légumes, boissons, aliments divers, produits laitiers, produits céréaliers, bœuf, produits marins et produits de l'érable). L'effort de tous ces secteurs nous a permis de couper de moitié ce déficit structurel, mais nous avons été incapables, depuis 1997, de le réduire davantage.

La récente décision de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) dans le dossier du lait à l'exportation opposant le Canada aux États-Unis et à la Nouvelle-Zélande a pour effet de rendre le défi encore plus difficile. En effet, le secteur laitier enregistrait une balance commerciale positive de près de 100 millions de dollars en 2001. La décision de l'OMC aura pour effet de réduire à sa plus simple expression les exportations de ce secteur névralgique au cours des prochaines années. Non seulement la balance commerciale agroalimentaire québécoise perdra cet excédent, mais le Québec devra continuer d'importer les 120 millions de dollars de produits laitiers, tel qu'il a été convenu lors du Cycle de l'Uruguay. Avec cette nouvelle donnée, le déficit structurel atteindra presque le milliard de dollars. Ceux et celles qui

³⁹ Statistique Canada. *Statistiques de porcs*. Coll. «No 23-010-XIF», n° 5. Ottawa, : Gouvernement du Canada, Division de l'agriculture, 2006.

contestent la légitimité des exportations de viandes de porc doivent nous dire comment le Québec devra s'y prendre pour payer sa facture d'épicerie internationale⁴⁰.

Évidemment, cette analyse de la Coopérative fédérée ne tient aucunement compte des coûts relatifs aux problèmes socio-environnementaux et à leurs impacts dans d'autres secteurs comme ceux du tourisme et des soins de la santé. Elle ne tient pas compte non plus des importantes subventions nécessaires à la production porcine.

Par ailleurs, même si l'on considère la croissance des bénéfices du secteur porcin, on ne peut taire pour autant l'importante disparité des revenus entre les producteurs porcins, non seulement au Québec et au Canada, mais également dans la plupart des pays industrialisés. En effet, les fermes familiales et indépendantes ne profitent pas de ce contexte financier et leur décroissance se poursuit depuis plusieurs années. Un rapport de l'OCDE⁴¹ portant sur le revenu des familles vivant de l'agriculture en général, constatait ce qui suit :

Les mesures de soutien à l'agriculture n'ont pas permis d'établir l'équité recherchée dans la répartition du revenu agricole et elles bénéficient davantage aux entreprises agricoles les plus grandes, et souvent les plus prospères, qui n'ont pas besoin d'être soutenues. Au Canada, le revenu net moyen des entreprises agricoles se situant parmi les 25 % des exploitations de plus grande taille serait de trois fois supérieur à celui de l'ensemble des entreprises agricoles. ⁴²

⁴⁰ Coopérative Fédérée du Québec. Mémoire de la Coopérative fédérée du Québec Mémoire présenté lors de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec, Drummondville, BAPE, 28 novembre 2002.

Organisation de coopération et de développement économiques. Agriculture, échanges et environnement : le secteur porcin, Paris, OCDE, 2003.

Boutin, D. Réconcilier le soutien à l'agriculture et la protection de l'environnement : tendances et perspectives. Communication présentée au 67^e Congrès de l'Ordre des agronomes du Québec Vers une politique agricole visionnaire, 11 juin 2004. http://www.mddep.gouv.qc.ca/milieu agri/agricole/publi/tendance-perspect.pdf.

Ces disparités économiques sont connues depuis plusieurs années. En 2003, l'une des recommandations du rapport déposé par le BAPE à la suite de la Consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec proposait que

tout programme de soutien du revenu des agriculteurs cible des personnes qui travaillent dans une ferme familiale ou à dimension humaine, c'est-à-dire une entreprise qui nécessite le travail d'au plus quatre personnes; ne soit accessible qu'aux personnes physiques, même dans le cas de personnes qui exercent des activités en agriculture par l'intermédiaire d'une personne morale⁴³.

Paradoxalement, les arguments présentés par l'Union des producteurs agricoles (UPA) ont pour effet de contribuer au maintien de certains privilèges économiques. De plus, l'UPA ne semblerait pas prendre en considération que le mode de fonctionnement qu'elle préconise élimine un nombre sans cesse grandissant de fermes familiales indépendantes.

Subventions à la surproduction?

Actuellement, l'industrie québécoise du porc doit composer avec les aléas du marché tant pour les prix de vente des carcasses que ceux des céréales, qui constituent la base de l'alimentation porcine.

Et la situation demeure des plus incertaines pour l'avenir. Les perspectives agricoles des 10 prochaines années, selon une autre étude de l'OCDE⁴⁴ auront une influence déterminante sur les revenus nets de l'industrie porcine au Québec. Parmi les facteurs évoqués par l'OCDE soulignons les suivants : une plus faible croissance de la population québécoise, une hausse de la production agricole mondiale dans les pays émergents comparativement à la décennie précédente, une augmentation des échanges mondiaux de céréales, un accroissement de la

Organisation de coopération et de développement économiques. *Agriculture, échanges et environnement : le secteur porcin.* http://www.oecd.org/document/31/0,2340,fr_2649_33791_17254303_l_l_l_1,00.html (24 septembre 2006).

⁴³BAPE, recommandations 26 et 27, 2003, p.154.

productivité des pays en développement, tels la Chine et le Brésil, et une concurrence plus grande à moyen terme sur les marchés mondiaux des produits de base. S'ajoute à cela la difficulté à contrôler certaines maladies qui s'attaquent au bétail et qui ralentissent la croissance des échanges de viandes et, enfin, les changements structurels en cours dans le secteur agroalimentaire, sans oublier l'intégration verticale de la production (initiée par les intégrateurs) qui continuera à faire des ravages chez les éleveurs indépendants.

En avril 2006, les producteurs de porcs ont obtenu un paiement anticipé de 42 millions de dollars, correspondant à une partie de la première avance de compensation de l'année 2006 de l'ASRA, normalement prévue pour juillet. La situation étant loin d'être réglée, une autre avance de fonds a été versée à la fin septembre 2006 pour soutenir les producteurs de porcs aux prises avec des pertes importantes dues au circovirus⁴⁵. Cette décision résulte d'un accord entre La Financière agricole du Québec et la Fédération des producteurs de porcs du Québec (FPPQ) qui gèrent le Programme régulier d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA). Par contre, la grogne court parmi les petits producteurs porcins. Des producteurs de porcs indépendants déplorent que La Financière ne réponde pas adéquatement à leurs besoins, même si elle a distribué des avances totales de près de 42 millions de dollars dans les mois précédents. De son côté, le ministre de l'Agriculture de l'époque, Yvon Vallières, a souhaité « donner de l'oxygène » aux producteurs de porcs qui sont aux prises avec le syndrome de dépérissement en postsevrage en mettant en place un programme d'assurance maladie à long terme basé sur le modèle de l'assurance récolte.

Au bilan, selon une analyse réalisée par Gilles Tardif de la Coalition citoyenne Santé et Environnement (à partir des données disponibles sur le site de la Financière agricole du Québec), ce secteur de production a reçu un soutien financier de 4 milliards de dollars au cours des huit dernières années de la part des gouvernements du Québec et du Canada à travers divers programmes conjoints dont l'ASRA. Gilles Tardif souligne l'ampleur disproportionnée, en comparaison avec les autres types de productions, de l'aide financière

⁴⁵ Larivière, T. « La pression monte chez les producteurs », *La Terre de Chez Nous*, vol. 77, n°33, 2006, p. 5

accordée aux producteurs de porc. Par exemple, durant l'année 2003-2004, du 1^{er} avril au 31 mars, les producteurs ont encaissé 16,58 \$ par porc à l'engraissement à titre de compensation par le programme ASRA. Pour la production du porcelet durant la même année, c'est 228,46 \$ par truie et 12,00 \$ par porc. Il est important ici de préciser que ces sommes sont versées au propriétaire des animaux (et non à l'éleveur sous-contrat qui s'en occupe).

Gilles Tardif rappelle qu'à ce soutien financier, il faut ajouter les compensations (ASRA et/ou assurance-récolte) pour la production de céréales et celle du maïs à grain. Uniquement pour le maïs, l'aide financière aurait déjà atteint 293,62 \$ pour chaque hectare, soit 40,78 \$ la tonne. Toujours pour la période 2003-2004, Gilles Tardif ajoute à ce bilan que les producteurs ont encaissé 48,50 \$ pour chaque porc élevé en aide directe. Il a observé en décortiquant les chiffres de La Financière agricole, que, tous les ans, les différents programmes versent des subsides, tant pour les bonnes que pour les mauvaises années, c'est-à-dire même si le prix du porc est à la hausse. « La Fédération des producteurs de porcs (FPPQ) répondra que les agriculteurs payent des cotisations dans ces différents programmes équivalant au tiers des remboursements. C'est exact. Il n'en demeure pas moins que l'aide financière est fournie aux deux tiers par les gouvernements du Québec et du Canada⁴⁶ », analyse—t-il.

En appui à ses analyses, Gilles Tardif précise que la cotisation provenant du producteur en 2002-2003 était de 45 cents, alors que la compensation était de 20,17 \$. Il observe également qu'en 2003-2004, elle s'élevait à 3,00 \$ par porc, alors que la compensation qu'il encaissait était de 16,58 \$.

L'aide financière à l'industrie porcine ne se limite pas au cheptel et à la production de céréales. Il faut mentionner que les producteurs de porcs, comme tous les autres producteurs agricoles, reçoivent également un remboursement partiel de leurs taxes foncières, de la TPS/TVQ, des frais pour les consultations des vétérinaires et des agronomes et une aide financière pour l'amélioration de leurs techniques de production à travers des programmes agro-environnementaux soutenus par les ministères concernés. Enfin, à toutes ces sommes

Notes d'allocution présentée lors du Colloque « Agriculture, Société et Environnement – vers une harmonisation écologique et sociale : le cas des porcheries industrielles au Québec, tenu le 17 février 2006, UQAM.

s'ajoutent les investissements de la Soquia (SGF) dans les installations d'Olymel Flamingo (18 % des parts au sein de la Coopérative fédérée du Québec). La SGF est également propriétaire à 100 % du Centre d'insémination porcine du Québec qui fournit les semences de porcs aux producteurs⁴⁷.

Pas étonnant que ce gouffre financier commence à faire sourciller des économistes, comme ceux de l'Institut économique de Montréal (IEDM) qui réclamaient en mars 2007 que le gouvernement cesse d'augmenter l'aide publique à l'industrie porcine. L'Institut suggère, en contrepartie, d'encourager l'industrie à se réorganiser. « Cette réforme est nécessaire compte tenu des coûts élevés et récurrents pour les contribuables de l'aide distribuée et des défaillances des modèle d'assistance utilisés », a déclaré Eric Grenon, économiste, qui dispose notamment d'une maîtrise en économie rurale de l'Université Laval. Ce dernier critique sévèrement l'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) qui, à son avis, « nuit à la recherche de la productivité et de l'efficience. » L'IEDM propose également de réformer la réglementation, notamment environnementale, et la capacité d'abattage. L'ASRA est présenté comme un mécanisme qui isole les producteurs des réalités du marché et l'IEDM suggère à la Commission sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois de s'interroger sur le bien-fondé d'un tel programme d'assurance⁴⁸.

Les grands gagnants : les intégrateurs !

Les sommes d'argent « investies » dans l'industrie porcine profitent principalement à une dizaine de meuneries et de coopératives qui produisent ou qui font produire du porc selon différentes formes de contrats. D'après Gilles Tardif, ce sont les entreprises d'intégration qui récoltent la majorité des sommes de l'ASRA et des autres soutiens gouvernementaux. En effet, 40 % du nombre de porcs est produit par 7 % des entreprises qui reçoivent 50 % de l'aide financière.

⁴⁷ Société générale de financement du Québec, 2006.

⁴⁸ Larivière, T. « À Bon Porc », La Terre de Chez Nous, vol. 78, n° 9, 2007, p. 22.

Nous verrons au chapitre présentant le portrait social de l'industrie porcine que ces subventions savamment exploitées par la Coopérative fédérée et par les autres intégrateurs du Québec risquent à moyen terme de faire subir aux communautés régionales un coût passablement plus élevé que celui du soutien à la production.

CHAPITRE 3

Portrait agronomique

Un porc de haute technologie

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, les sciences agronomiques ainsi que les entreprises de l'agrobusiness ont guidé les pratiques de « bonne gestion » sur une ferme. Elles jouissent d'un enviable statut d'autorité auprès des agriculteurs et elles continuent à occuper « un rôle central dans la vision de l'agriculture⁴⁹ », tout particulièrement dans le développement de l'élevage porcin.

Dans le but de maximiser le rendement général des fermes, les sciences agronomiques ont promu la fertilisation des sols; elles ont contribué à l'accroissement de la diversité des semences et des produits de synthèse (commercialisés à grande échelle à partir des années 1950). Cette gestion agricole a servi à mieux protéger les cultures contre les prédateurs et a permis l'augmentation du tonnage des récoltes. Les sciences agronomiques sont aussi au cœur des processus de sélection et « d'amélioration » génétique des plantes et des animaux. En production porcine, elles offrent selon plusieurs experts et exploitants, des outils susceptibles d'assurer la vigueur des porcs et une résistance accrue aux maladies⁵⁰.

Il ne peut donc y avoir de portrait de la production porcine sans que l'on s'attarde aux apports de la science agronomique, tout au long de la chaîne de la production, en partant de l'alimentation (améliorée entre autres par la sélection de semences génétiquement modifiées, l'ajout de certains produits pharmaceutiques et composés bioactifs), en passant par les techniques et les pratiques susceptibles de hausser le rendement des élevages, jusqu'à l'amélioration de certaines

Richardson, Mary. « À la recherche des savoirs perdus ? Expérience, innovation et savoirs incorporés chez les agriculteurs biologiques au Québec », *Journal VertigO*, vol.6, n° 1, juin 2005.

Roch, G. « Agriculture 2008 : production porcine : le porc, plus de productivité et hyperprofilicité », *Le Bulletin des agriculteurs*, vol. 81, n° 9, p. 95-102, 108-109.

caractéristiques génétiques, voire la création de races plus performantes. L'amélioration des pratiques et le développement technoscientifique se poursuivent notamment avec le concours de plusieurs programmes de recherche dans les universités et les centres de recherche paragouvernementaux.

Si la techno-science agronomique offre des avantages certains à court et moyen termes en matière d'accroissement de la production, diverses questions se posent, notamment sur le traitement fait aux animaux et sur les conséquences à long terme d'un tel mode de production « assistée ».

Des exemples de recherches en sciences agronomiques

En matière de gestion animale, des chercheurs de l'Université Laval⁵¹ travaillent pour améliorer les méthodes de saillie, l'allaitement des porcelets, leur immunité contre les maladies virales et la pesée des truies et des carcasses à l'abattage. En fait, les producteurs porcins comptent sur l'hyperperformance des truies et l'introduction dans les lignées de critères de sélection pour en faire des ultra-animaux (résistants aux maladies) qui arrivent à maturité pour la vente sur les marchés en un temps amélioré (50 jours plus tôt qu'il y a 20 ans). En outre, comme nous le verrons plus loin (et plus spécifiquement au chapitre 16), de nombreuses études portent également sur le porc transgénique afin, entre autres, d'utiliser les animaux comme bioréacteurs, de réduire la teneur en phosphore des lisiers ou d'accroître la productivité des élevages⁵².

Le travail des généticiens s'oriente ainsi vers la cartographie du génome porcin afin d'identifier des séquences de gènes qui assurent la production d'un animal performant, capable de produire une viande de qualité, conforme aux attentes des consommateurs. Il en résulte la création de lignées animales qui mettent bas fréquemment et dont la résistance diminue les pertes possibles de porcelets lors des naissances et du sevrage, tout en permettant la

⁵¹ Mercier, Julie. « L'innovation pour contrer les bas prix du porc ». *La Terre de chez nous*. vol 78, n° 22, 29 juin 2007, p.29.

⁵² Beaudoin, S. Les animaux transgéniques, compatibles avec une agriculture durable? Le cas du porc transgénique hypophosphorique. Montréal, Université du Québec à Montréal, mémoire de maîtrise en sciences de l'environnement, en cours de dépôt.

production de coupes de viandes maigres, uniformes dans la taille et le goût, et ayant une bonne conservation⁵³.

Des recherches sont aussi menées afin d'améliorer la nourriture des animaux et de faire en sorte que les déjections soient moins dommageables pour l'environnement. Le porc transgénique hypophosphorique, créé en 2001 par des chercheurs de l'Université Guelph en Ontario, suscite de grands espoirs chez plusieurs producteurs industriels aux prises avec des problèmes de pollution des cours d'eau⁵⁴. D'autres recherches ont pour visées d'améliorer la génétique des semences de maïs et de leur assurer une résistance accrue aux maladies et aux insectes, en plus d'augmenter les qualités nutritives du grain. De telles études scientifiques sont considérées comme essentielles pour que l'industrie canadienne du porc prenne et conserve sa place sur les marchés internationaux⁵⁵.

Considérant la diversité et la complexité de toutes ces recherches, ce portrait agronomique, bien que rigoureux, ne peut couvrir tous les aspects des développements techno-scientifiques en matière de production porcine. Il faudrait effectuer en effet un travail titanesque de suivi dans les multiples centres de recherches agronomiques universitaires et privés pour présenter un portrait exhaustif des avancées dans ce domaine. Nous présenterons pour l'instant un panorama global des types de recherches associés à l'élevage porcin industriel.

Quatre périodes d'avancées technologiques

Les avancées en matière d'élevage porcin peuvent être présentées selon quatre périodes distinctes. Une première période a débuté à la fin du XIX^e siècle, alors que les élevages de porcs étaient complémentaires à la production laitière. Les écoles d'agriculture à travers le Québec et le Canada ont privilégié les races porcines étrangères et ont dévalorisé les élevages

University of Guelph. *Guelph Transgenic Pig Research program*, Ontario, University of Guelph, 2006. http://www.uoguelph.ca/enviropig (14 août 2006).

⁵⁴ Beaudoin, S. *Des porcs transgéniques pourraient se retrouver très bientôt dans votre assiette*. Première version d'une série d'articles scientifiques et de vulgarisation, Montréal Université du Québec à Montréal, 2006.

⁵⁵ Joncas, H. « La loi du cochon », Commerce, 107, 2006, p. 59.

traditionnels obtenus de croisements locaux. Des recherches ont également porté à l'époque sur la meilleure nourriture à fournir aux bêtes et sur de nouvelles méthodes de confinement⁵⁶.

Une seconde période de recherches agronomiques a été associée à des expériences universitaires plutôt qu'à des observations empiriques. Ces recherches ont eu des impacts déterminants au cours des années 1970. Cette période a été caractérisée par la mise en place d'une expertise technique de haut niveau, accompagnée d'une concertation des principaux intervenants de la filière porcine pour le développement d'outils fiables et durables (investissements privés et publics, schémas génétiques, contrats forfaitaires). Pendant cette période, le ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a assumé un leadership scientifique de premier niveau et a assuré un soutien financier accru à l'industrie porcine⁵⁷.

Toutefois, l'introduction des nouvelles technologies n'a pu contrer l'apparition de problèmes liés à des maladies qui ont décimé les troupeaux au fur et à mesure que la méthode de production encourageait le confinement et le volume croissant des élevages. De plus, la pollution des cours d'eau et des nappes phréatiques occasionnée par l'épandage de surplus de lisier a commencé à susciter de l'inquiétude en raison de l'ampleur de ses conséquences. Au début de la décennie 1980, la tension était vive entre les professionnels des secteurs de l'environnement, ceux de la santé publique et ceux de l'agriculture, puisque leurs études de terrain opposaient les avantages aux désavantages de l'industrialisation de l'élevage porcin.

Une troisième période, de 1993 à 2000, correspond à une accélération de la spécialisation industrielle du secteur. Elle a conduit à l'instauration d'un mode de production sur trois sites différents : des bâtiments réservés à la naissance des porcelets, d'autres pour la croissance des porcs et d'autres encore pour leur « finition » (atteinte du poids recherché par le marché) avant l'abattage. On a également adopté le concept sanitaire du « tout plein tout vide » : entre la sortie d'une cohorte d'animaux et l'entrée dans le bâtiment d'un nouveau groupe de bêtes, on instaure une période d'attente de 10 jours (durée habituelle). Les producteurs de porcs

⁵⁶ Létourneau, F., op. cit.

⁵⁷ C'est dans les années 1970 que le MAPAQ a créé des équipes de professionnels pour la mise en place des premiers suivis informatiques techniques et génétiques, comme dans le cadre du Programme d'amélioration des troupeaux porcins du Québec (PATPQ).

du Québec ont été encouragés à miser sur ce mode de production dans l'espoir de contrer le développement de pathologies, notamment le syndrome de dépérissement en postsevrage (SDPS).

Cette période marque également l'aboutissement de la recherche et de la commercialisation de plusieurs technologies : raclette (système de nettoyage des déjections semblable à un râteau) pour évacuer les lisiers rapidement ; construction de fosses à lisier avec toiture pour atténuer les odeurs et éviter le remplissage par l'eau de pluie ; développement des systèmes de traitement du lisier; développement d'équipements réducteurs des volumes d'eau , etc⁵⁸.

Enfin, en ce début du XXI^e siècle, on peut observer l'émergence d'une quatrième période de recherches. Les chercheurs de la filière porcine sont conscients qu'ils ne peuvent plus focaliser uniquement sur les questions d'amélioration génétique et de croissance de la production. Ils sont interpellés pour résoudre les problèmes environnementaux et pour atténuer les autres impacts négatifs de la production porcine afin de favoriser son acceptabilité sociale. Cela constitue pour les professionnels de la recherche un immense défi : ils doivent créer à cet effet des équipes de travail multisectorielles, incluant des chercheurs en sciences sociales.

La sélection génétique

La sélection génétique est actuellement une voie fortement attrayante pour plusieurs chercheurs en porciculture. Au Canada, nous pourrions classer ces recherches en deux catégories : la sélection animale et la sélection végétale destinée à l'alimentation des porcs.

En matière de sélection animale, par exemple, l'Université Guelph et le ministère de l'Agriculture de l'Ontario, de même que Agriculture et Agro-alimentaire Canada soutiennent le *Guelph Transgenic Pig Research Program*. Ce programme est présenté comme « la

⁵⁸ Fillion, R. (2006, janvier). Des années d'adaptation et de modernisation dans la façon de produire. *Porc Québec, Janvier 2006*, 102-105.

Des chercheurs de l'Université Guelph perfectionnent leurs connaissances de la transgénèse et ont déjà développé une nouvelle race de porcs Yorkshire, laquelle a rapidement été brevetée sous le nom de Enviropig. D'autres recherches ont permis de modifier la digestion des porcs en combinant un gène bactérien qui produit une enzyme capable de réduire la forme connue de phosphore qui se trouve dans l'estomac du porc avec un gène de souris qui peut interagir dans la bouche de l'animal. Cette combinaison génétique a été inoculée dans le gène d'un embryon de porc qui a ensuite été implanté dans l'utérus d'une truie. Cette technologie aurait permis à ce porc transformé génétiquement de produire un lisier contenant 75 % moins de phosphore que celui des porcs d'élevages traditionnels⁶⁰.

En parallèle, les recherches de l'Institut des nutraceutiques et des aliments fonctionnels de l'Université Laval de Québec ont montré que l'introduction de certains aliments fonctionnels⁶¹ dans la nourriture des porcs était susceptible de rendre cette viande riche en oméga-3 et donc, bonne pour la santé humaine⁶². De nombreuses autres recherches ont aussi été menées par le Centre pour le développement du porc du Québec, le Centre d'insémination du porc du Québec, le Groupe de recherche sur les maladies infectieuses du porc et la Chaire de recherche en salubrité des aliments⁶³, qui soutiennent le développement de races pures hautement productives.

_

Broydo Vestel, L. "The Next Pig Thing", *Mother Jones*, 2001. www.motherjones.com/news/feature/2001/10/enviropig.html (27 juillet 2006).

⁵⁹ University of Guelph. *Guelph Transgenic Pig Research program*, Ontario, University of Guelph. http://www.uoguelph.ca/enviropig (14 août 2006).

⁶¹ Un aliment fonctionnel a tout de l'apparence d'un aliment conventionnel et il fait partie de l'alimentation normale, mais des recherches scientifiques ont démontré qu'il procurait, au-delà des fonctions nutritionnelles de base, des bienfaits physiologiques et qu'il réduisait le risque de maladies chroniques. Tiré de : www.agrojob.com/dictionnaire.

⁶² Bérubé, S. « Du porc québécois aux omégas 3 », La Presse, 13 avril 2006, p. A1.

⁶³ Chaire de recherche en salubrité des aliments. Faculté de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe, http://www.medvet.umontreal.ca/RetD/UnitesRecherche.html#VIANDES
Groupe de recherche sur les maladies infectieuses du porc (GREMIP).
http://www.medvet.umontreal.ca/infoGen/pdf/GREMIP 200203.pdf

Une alimentation à saveur technologique

L'alimentation des animaux est un pilier de la performance des fermes d'élevage. D'où l'intérêt pour la sélection végétale. Plusieurs exploitants porcins produisent les céréales qui entrent dans les recettes de base de la moulée avec laquelle ils nourrissent leurs troupeaux⁶⁴. Un nombre sans cesse croissant de ces exploitants utilisent des semences de maïs, de soya et de canola génétiquement modifiées pour ensemencer leurs champs, qui ont préalablement été fertilisés par du lisier sorti des bâtiments. Ils mélangent aussi à ces moulées des probiotiques⁶⁵, des levures et des fructo-oligosaccharides, qui favorisent la colonisation de l'intestin du porc par des bactéries dites non pathogènes, lesquelles contribueraient à l'amélioration des performances de production. Par exemple, l'introduction des oméga-3 dans la moulée contribuerait à augmenter l'immunité des porcs et à leur assurer une résistance accrue aux maladies. Ces nouveaux ingrédients tendent à remplacer les antibiotiques qui sont encore largement utilisés comme facteurs de croissance traditionnels, mais qui attirent des critiques notamment sur l'effet négatif de leurs résidus dans l'eau et les sols.

Les éleveurs utilisent également les immunoglobulines spécifiques pour prévenir l'apparition de problèmes intestinaux chez le porc. Ajoutées à la moulée, elles joueraient un rôle déterminant pour éviter que la viande ne contienne des germes demeurés en latence et qui pourraient se développer avec la chaleur. Enfin, des arômes sont aussi mélangées aux moulées afin d'en rehausser l'odeur et le goût et susciter un désir de manger chez les animaux⁶⁶.

L'industrie du porc interpelle ainsi avec insistance le milieu scientifique pour qu'il participe aux avancées dans ce domaine. Par exemple, un certain nombre de recherches de la Faculté de

Selon des données tirées du site Internet <u>www.ogm.gouv.gc.ca</u> et de l'Organisation mondiale de la santé, au Québec, 31 % des cultures de maïs sont faites à partir de semences transgéniques, comme 29 % des cultures de soya et 75 % des cultures de canola. La ration de porc est composée de 70 % de maïs. de 15 à 20 % de soya et de 5 % de tourteau de canola.

Probiotique: Désigne les bactéries utiles à l'organisme, par opposition aux antibiotiques. Il s'agit d'une « bonne » bactérie que l'on retrouve notamment dans les flores intestinale et vaginale. Les plus connues sont les lactobacilles et les bifidobactéries qui permettent, en se multipliant dans l'intestin, de réduire par simple compétition la population bactérienne potentiellement pathogène. http://www.agrojob.com/dictionnaire/definition-Probiotique-2526.htm.

⁶⁶ Voir : Distribution Claude Lévesque : http://www.dcli.ca.

médecine vétérinaire de l'Université de Montréal portent sur de nouvelles technologies susceptibles de hausser la sécurité sanitaire des élevages⁶⁷. Également, des chercheurs ont développé une expertise concernant l'adoption de pratiques d'abattage (dont la mise à jeun et le temps d'attente avant l'abattage) présentant des effets positifs sur l'innocuité du « produit fini » avant sa commercialisation. En réalité, en l'absence de recherches rigoureuses et indépendantes sur les effets cumulatifs à moyen et à long terme de la consommation par les animaux de ces aliments modifiés et autres composés alimentaires, il est difficile de savoir si la viande de porc ne présente absolument aucun danger pour les humains.

Les diverses recherches agronomiques qui s'intéressent à la composition des rations alimentaires du porc émettent l'hypothèse qu'une modification dans les apports de nourriture diminuerait la charge en phosphore du lisier rejeté dans l'environnement. Certains chercheurs tentent d'améliorer la digestibilité des composantes alimentaires par l'ajout d'enzymes (phytase, xylanase, bêta-glucanase, protéase, etc.), de levures, de minéraux chélatés et de nouveaux ingrédients⁶⁸. Il semble se profiler aussi une tendance forte pour introduire dans l'alimentation des porcs des composés bio-actifs⁶⁹ visant à favoriser la santé des bêtes : probiotiques, huiles de poissons, substances bioactives du lin, stérol et stérol⁷⁰ estérifié, acides gamma-linoléniques et phytochimiques⁷¹. On reconnaît également l'importance d'une

Bio-actif: le matériau accélère les processus de réparation tissulaires. il interagit de façon positive avec l'organisme. Le contact entre le tissu et le matériau est direct. http://www.agrojob.com/dictionnaire/definition-Bio-actif-2411.htm.

Fillion, R. « Des années d'adaptation et de modernisation dans la façon de produire », Porc Québec, Janvier 2006, p. 102-105.

voir le site internet de la Faculté de médecine vétérinaire, pour la liste complète des recherches en cours : Recherche et développement - Faculté de médecine vétérinaire, Université de Montréal Saint-Hyacinthe. http://www.medvet.umontreal.ca/RetD/UnitesRecherche.html.

Prairie Swine Centre.. Éléments fertilisants, 2006. http://www.prairieswine.com/porkinsight/ environmental_issues/pdf/Nutrient-Français.pdf.

Stérols: dérivés des phytosterols qui sont des composés naturellement présents dans la fraction lipidique des plantes. Ils ne sont pas synthétisés par l'homme et l'animal et ne peuvent être apportés que par l'alimentation. Plusieurs études ont démontré que les phytostérols et les phytostanols réduisent l'absorption du cholestérol dans l'intestin grêle. Cependant, nous devons en absorber une quantité d'environ 1 g par jour pour qu'ils soient ellicaces alors que la plupart des Occidentaux en absorbent normalement à peine 300 mg par jour. http://www.agrojob.com/dictionnaire/definition-Sterols-2543.htm.

meilleure connaissance des besoins nutritionnels spécifiques à chacune des lignées afin de développer une formule alimentaire appropriée⁷².

Des recherches portent par ailleurs sur les équipements de distribution afin de limiter le gaspillage de la nourriture et de l'eau (dont les trémies sèches ou abreuvoirs et les bols économiseurs) : il s'agit de servir au porc les quantités dont il a besoin tout en minimisant le volume de rejets dans l'environnement. Ces technologies, associées à une saine gestion de l'entreprise porcine, auraient une influence positive sur la rentabilité des élevages⁷³.

Enfin, il est apparu que la gestion efficace des troupeaux ne pouvait être complète sans un progrès technologique concernant les équipements de ferme et l'aménagement des bâtiments, des stalles et des outils de confinement des animaux, de même qu'en matière d'amélioration de la performance et de la productivité à toutes les étapes de la chaîne de production⁷⁴.

Protection et bien-être des animaux

Les consommateurs commencent à prendre conscience de l'importance de la dimension technologique de l'élevage porcin et nombreux en éprouvent un certain malaise. Parmi leurs attentes, on retrouve sans contredit la production de viande dans le respect du bien-être animal. Les choix d'élevage qui minimiseront le stress des animaux gagnent donc en popularité.

⁷² Beaudoin, S. *Des porcs transgéniques pourraient se retrouver très bientôt dans votre assiette*. Première version d'une série d'articles scientifiques et de vulgarisation. Montréal, Université du Québec à Montréal, 2006.

Fillion, R. *Impératifs et faits importants reliés à la modernisation des bâtiments porcins depuis 30 ans*, mémoire déposé lors de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, 28 novembre 2002. http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/prod-porcine/documents/PROD3.pdf (18 août 2006).

⁷⁴ *Ibid.*. p. 22.

Depuis le début des années 2000, des lignes directrices relatives au confinement des animaux d'élevage et aux méthodes de vérification ont été implantées aux États-Unis à la suite de pressions exercées par de grandes chaînes de restauration comme McDonald et Burger King. Ces multinationales veulent garantir à leurs clients que les normes en matière de bien-être des animaux sont respectées.

La firme Burger King a énoncé ses propres normes qu'elle a largement publicisées dans toutes ses chaînes de restaurants à l'échelle internationale. En plus de surveiller la manipulation des porcs dans les abattoirs, la firme Burger King Corporation a également annoncé qu'elle encouragerait et soutiendrait le développement de la recherche scientifique sur la question du logement des truies gestantes en cages. Cette initiative a eu un effet d'entraînement significatif aux États-Unis et au Canada. Pour ne pas être en reste, la chaîne de restauration rapide Wendy's a développé son propre programme « assurance qualité » en matière de bien-être animal, lequel rencontre les standards des chaînes concurrentes, mais dépasse les exigences gouvernementales envers l'industrie. Depuis, la tendance gagne du terrain un peu partout en Occident et, maintenant, certaines des chaînes de détaillants alimentaires exigent que les élevages et les abattages soient aussi peu cruels que possible. Il s'agit certes d'initiatives corporatives correspondant à des stratégies de marketing. Par contre, peu d'études permettent de vérifier l'application rigoureuse de ces normes.

Malgré ces pressions de la part de l'industrie de la restauration rapide, les gouvernements des États-Unis et du Canada tardent à modifier leur législation en faveur d'un meilleur bien-être des animaux. En ce sens, ils sont en retard sur plusieurs pays d'Europe qui ont déjà adopté des législations concrètes à cet effet.

En fait, c'est la Grande-Bretagne qui a ouvert le bal en 1999 en interdisant les cages pour les truies gestantes et a introduit une série de directives concernant les élevages, le transport et l'abattage des animaux élevés de manière industrielle. L'Union Européenne a suivi six mois plus tard, en accordant jusqu'à 2012 pour interdire totalement l'usage des cages pour la gestation des truies dans tous les pays membres. Depuis 2005, la France s'est mise à niveau :

des directives ont été émises pour introduire une éthique dans les élevages et le transport des animaux⁷⁵.

David Fraser, professeur et titulaire d'une chaire de recherche industrielle en bien-être animal à l'Université de la Colombie-Britannique, prévient les exploitants de fermes porcines du Canada que, pour demeurer compétitif par rapport à l'Europe et aux États-Unis, ils doivent rapidement adopter de nouvelles méthodes d'élevage et des normes de confinement qui soient conformes aux exigences commerciales internationales⁷⁶. Il craint « qu'à long terme, l'industrie canadienne [puisse] se trouver isolée, alors que l'application de normes de bien-être sera requise par la loi en Europe, et que ces normes seront respectées par la majorité des fournisseurs aux États-Unis. »

Le professeur Fraser entrevoit que les consommateurs, les électeurs et les partenaires commerciaux du Canada pourraient exercer des pressions auprès des gouvernements (fédéral et provinciaux) s'ils ne donnent pas l'assurance que des normes semblables à celles déjà en vigueur en Europe seront adoptées et respectées. Il croit donc important que les chercheurs essaient de prévoir les changements nécessaires dans les pratiques de l'industrie porcine et orientent la position que l'industrie animale canadienne devrait adopter afin d'être en mesure de suivre le courant sans difficulté.

Observons toutefois qu'au-delà des améliorations recommandées en ce qui a trait au confinement en bâtiment, il conviendrait d'assurer aux animaux un accès à l'extérieur, à la lumière naturelle et à l'air libre. Faut-il rappeler que ces conditions sont inscrites au cahier des charges de la production porcine biologique. Nous serions donc en mesure de nous questionner sur les gains (encore bien limités) en faveur de la qualité de vie des animaux.

Arrêté du 7 février 2005 fixant les règles techniques auxquelles doivent satisfaire les élevages de bovins, de volailles et/ou de gibiers à plumes et de porcs soumis à autorisation au titre du livre V du code de l'environnement.

⁷⁶ Fraser, D. « Le bien-être des animaux dans un monde aux attentes nouvelles : le Canada estil prêt ? » *Actes du 22^e Colloque sur la production porcine*, Saint-Hyacinthe, Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec, 2001.

Au Québec, une étude portant sur la souffrance des porcs⁷⁷ a été soumise à la Consultation publique sur le développement durable de la production porcine, en 2003. Cette étude présente un tableau comparatif des législations de divers pays, dont l'Union Européenne et les États-Unis, et montre schématiquement les avantages et les inconvénients des diverses pratiques d'élevage controversées ; elle dresse également un portrait de la situation québécoise en cette matière. Selon cette étude, le Québec suivrait plusieurs normes avantageuses, dont celles qui encadrent les programmes « assurance-qualité », avec un volet « bien-être », déjà adoptées par le Canada. Ces normes sont les suivantes: une assurance du bien-être de l'animal par une alimentation adéquate, un logement confortable, un environnement sain, des soins appropriés, des besoins comportementaux comblés et une réduction du stress et de la souffrance. À ce sujet, le gouvernement du Québec a fait quelques recommandations et les a incluses dans ses attentes en matière de production porcine. Bien que jugées acceptables par l'industrie porcine, ces exigences en matière de production laissent néanmoins plusieurs citoyens inquiets quant à leur véritable portée.

En effet, peut-on parler de bien-être d'un animal lorsqu'un porcelet reçoit une injection de fer et d'antibiotiques le lendemain de sa naissance, lorsqu'il est édenté, équeuté, castré, lorsque la fécondité d'une truie est provoquée à peine trois jours après sa mise bas et que la bête est inséminée artificiellement pour qu'elle puisse produire un nombre maximum de porcelets dans une année⁷⁸?

La valorisation énergétique du lisier

Nous ne pourrions conclure ce portrait agronomique sans aborder le fait que des équipes agronomiques universitaires américaines s'associent à des entreprises privées afin de maximiser la transformation du lisier et des autres fumiers riches en méthane pour produire de

Bergeron, R. Portrait mondial de la législation en matière de bien-être des animaux et recommandations pour le maintien de la compétitivité de l'industrie porcine québécoise. Rapport final, mémoire déposé lors de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec, BAPE, 28 novembre 2002.

Larivière. Victor. « Une journée dans la vie de ... la Ferme porcine Audesse ». *L'utili-Terre*, mars 2007. p. 30-42.

nouvelles sources d'énergie⁷⁹. Pour sa part, le gouvernement du Canada annonçait en mars 2007 que le programme Initiative des marchés de biocarburants pour les producteurs (IMBP) serait bonifié et se verrait attribuer une somme globale de 20 millions de dollars pour soutenir les producteurs agricoles dans la création de nouveaux débouchés commerciaux en matière de biocarburants.

Ainsi, la production porcine actuelle est associée à une intense activité de recherches agronomiques dans les milieux universitaires et autres centres de recherche. Elle est soutenue à l'arrière-plan par toute une « industrie » de la recherche de pointe et des entreprises privées qui ont avantage à améliorer la génétique et la gestion mécanique des élevages. Celle-ci répond à la demande de l'industrie agro-alimentaire et ne remet pas en question l'intensification de la production. Elle prend pour acquis que les problèmes qui émergent de la porciculture intensive pourront se résoudre un à un par le développement de la science et de la technologie. Une telle vision de la production porcine néglige les effets collatéraux des dysfonctions d'un tel système de production, que nous avons largement documentés dans les autres portraits. Peut-on croire que si la science agronomique s'intéressait avec autant d'investissements à soutenir une production animale biologique et respectueuse de la nature, que nous en serions plus gagnants ?

Wilson, K. "Booming cattle industry attracts business". Portales News – Tribune. 2 novembre 2006. section Actualités.

CHAPITRE 4

Portrait environnemental

L'insoutenable pollution

Plusieurs *babyboomers* se remémorent l'état de la nature de leur enfance et en déplorent aujourd'hui la détérioration constante. La pollution de l'eau et de l'air, la perte de la diversité biologique, les effets les plus menaçants des changements climatiques, les risques sanitaires liés aux pesticides et aux modes de production industriels et la perte d'harmonie dans les paysages sont au centre de leurs préoccupations.

Une autre génération, celle des jeunes adultes, montre qu'elle s'est généralement bien appropriée les messages d'éducation relative à l'environnement qui lui ont été inculqués durant les années 1980 et 1990. Ce sont les enseignants et animateurs du milieu scolaire et des citoyens engagés au sein de plus de 800 groupes environnementaux au Québec qui sont à l'origine de cet éveil⁸⁰. Aussi, depuis le début du XXI^e siècle, on constate une seconde vague de mobilisation. Des citoyens de toutes les classes sociales, alertés par les médias et mieux informés à travers les divers créneaux de leur implication sociale, sont dorénavant en mesure de poser un regard critique sur leur milieu de vie. Ils militent en faveur de changements profonds dans le mode de fonctionnement de notre société, et l'agriculture productiviste n'échappe pas à leurs revendications. La porciculture intensive au Québec, en raison notamment des graves problèmes environnementaux et sociaux qu'elle génère, apparaît comme une illustration de l'ensemble des dysfonctions du système agricole industriel, entre autres en ce qui a trait à l'exploitation de la nature.

Le répertoire du Réseau québécois des groupes écologistes de 1991-1992 identifiait 830 groupes engagés en l'aveur de l'environnement. Le répertoire 2004-2005 en recense plus de 600.

Les élevages intensifs de porcs occasionnent une détérioration de la qualité de l'eau, de l'air, du couvert forestier et des sols. Ils contribuent à l'augmentation des gaz à effet de serre, à la manipulation du vivant et à la dissémination des organismes génétiquement modifiés qui affectent la biodiversité des plantes et des semences. Nous avons puisé dans des études gouvernementales et des recherches scientifiques, mais aussi dans les savoirs issus des initiatives de résistance citoyenne menées depuis une vingtaine d'années pour mettre en évidence la lourde empreinte socio-écologique des porcheries industrielles.

Une eau impropre à la consommation

C'est en observant l'état des rivières et des lacs que de nombreux citoyens ont compris que l'agriculture intensive n'allait pas dans la bonne direction. Les premiers constats ont eu lieu dès le début des années 1980, alors que les cours d'eau des régions où l'on pratique un élevage intensif de porcs, en particulier Lanaudière, la Montérégie et Chaudière-Appalaches, présentaient un niveau élevé de pollution. Des citoyens ont alerté les ministères de l'Environnement et de l'Agriculture et ont réussi, au cours de cette première vague de protestations, à faire progresser certaines directives environnementales sans toutefois stopper pour autant la dégradation des cours d'eau. En effet, au milieu des années 1990, le portrait global de la qualité de l'eau des principales rivières du Québec dressé par différents organismes gouvernementaux, para-gouvernementaux, scientifiques et populaires, confirmait l'évolution du désastre qui frappe maintenant nos milieux ruraux.

Citons quelques rapports et recherches qui ont été portés à l'attention des gouvernements du Québec et du Canada à ce sujet. Dès 1996, le Vérificateur général du Québec sonnait l'alarme et identifiait le secteur agricole comme responsable d'au moins 60 % des rejets d'azote dans l'eau, ce qui constituait l'équivalent des rejets de 7,3 millions de personnes⁸¹. En 1996

Eau Secours – Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau. Avant que nous nous enlisions, pour un élevage sans danger pour l'eau. Mémoire déposé lors de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, 28 novembre 2002. http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/prod-porcine/documents/MEMO334.pdf (20 juillet 2006).

également, le Plan d'action Saint-Laurent Vision 2000 présentait un bilan des apports d'azote, de phosphore, de particules de sol et de pesticides dans les affluents et dans le fleuve. L'organisme évaluait les risques de contamination des écosystèmes aquatiques et montrait la contribution de l'agriculture à ces formes de pollution de l'eau⁸². Selon une enquête menée auprès des agriculteurs, à cette époque, déjà, 52 % d'entre eux jugeaient les élevages intensifs responsables de la pollution de l'eau et 40 % y associaient également l'érosion des sols. L'inquiétude s'est étendue dans les milieux de recherche, comme en témoigne ce constat émanant de l'INRS – Urbanisation, Société et Culture⁸³:

Le lisier constitue un excellent engrais organo-minéral, mais dans les régions où se concentre la production porcine, des quantités de lisier de quatre à six fois supérieures à la limite maximale autorisée sont épandues sur les terres agricoles. Résultat, les sols deviennent vite saturés en azote et en phosphore et les surplus ruissellent vers les cours d'eau environnants. Au Québec, les rivières l'Assomption, Chaudière et Yamaska sont contaminées par des épandages excessifs, tout comme les eaux souterraines de ces régions, et les résidants sont incommodés par les odeurs nauséabondes du lisier.

Ne pouvant ignorer ces avertissements, le ministère de la Santé et des Services sociaux a mandaté, en l'an 2000, un groupe de travail rassemblant des médecins québécois pour rédiger un rapport scientifique sur les risques pour la santé associés aux activités de production animale, principalement porcine. Ils ont constaté que « l'eau de plusieurs rivières demeure de mauvaise qualité, particulièrement dans les secteurs agricoles du sud-ouest du Québec⁸⁴ ». En ce qui concerne les eaux souterraines, ils ont établi un lien entre le risque de contamination des formations aquifères et les activités humaines à proximité de celles-ci :

Dans le domaine de l'agriculture, ces activités sont principalement l'application de pesticides et de fertilisants, de même que la présence de structures d'entreposage de fumier et de lisier non conformes.

⁸² Vision Saint-Laurent. Rapport annuel 1995-1996. Faits saillants: assainissement agricole, 1996.

⁸³ INRS-Urbanisation, Société et Culture. *L'audace et l'excellence au service de la science*, 2001. http://www.inrs.uquebec.ca/Francais/INRSrap2000_2001.pdf.

⁸⁴ Gingras, B. Leclerc, J.M., Chevalier, P. Bolduc, D., Laferrière, M., Fortin, S.H. Les risques à la santé publique associés aux activités de production animale, Bise-Bulletin d'information en santé environnemental, Volume 11, n°5, septembre-octobre 2000. http://www.inspq.qc.ca/bulletin/bise/2000/bise 11 5.asp?Annee=2000.

En 2005, différentes équipes du MDDEP reconnaissaient que la situation ne s'était pas améliorée. Ainsi peut-on lire dans un rapport de la Direction de la politique en milieu terrestre que la capacité des rivières à supporter les activités agricoles devrait être évaluée.

La concentration médiane de phosphore total (PT) dans certaines rivières est de deux à six fois plus élevée que le critère pour la prévention de l'eutrophisation, fixé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (qui est) de 0,030 mg PT/1⁸⁵.

Une étude portant sur l'état des rivières du Québec, menée par Jean Painchaud⁸⁶ également au service du MDDEP, estime que le seuil de 0,03 mg/l (critère de maintien de la vie aquatique) a été dépassé de l'ordre de 65 à 100 % dans les bassins agricoles accueillant de grandes exploitations porcines. Ce constat avait déjà été présenté dans une série d'études soumises lors des audiences de la Consultation publique pour le développement durable de la production porcine au Québec, tenues à l'automne 2002 et qui se sont poursuivies pendant les six premiers mois de 2003. Il a été réitéré en 2005 :

Entre 2000 et 2002, l'eau a été généralement de mauvaise qualité dans les bassins versants où l'agriculture occupait une forte proportion du territoire. La qualité de l'eau de surface dans les bassins versants des rivières Châteauguay, Richelieu, L'Assomption, Nicolet, Boyer et Chaudière a été jugée de douteuse à très mauvaise. La rivière Yamaska affichait la plus mauvaise qualité. Cependant, au cours de la même période, la qualité générale de l'eau des rivières Chaudière, Bécancour et Saint-Charles s'est légèrement améliorée⁸⁷.

Pourtant, au tournant des années 2000, dans la foulée des travaux de la Commission québécoise sur l'eau, les différents ministères impliqués dans le contrôle de la pollution d'origine agricole (MAPAQ, MDDEP, MAMR) avaient soutenu la création d'organismes de gestion de l'eau par bassins versants, avec pour mission de doter les territoires d'une vue d'ensemble des problématiques environnementales et de mettre en place des solutions

⁸⁵ Gangbazo, G., Roy, J. et Le Page, A. Capacité de support des activités agricoles par les rivières : le cas du phosphore total, Québec, Direction des politiques en milieu terrestre, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, 2005.

Painchaud, J. État de l'écosystème aquatique du bassin versant de la rivière Fouquette : faits saillants 2001-2003, Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du suivi de l'état de l'environnement, 2007.

⁸⁷ Simard, A. *La Chronique environnementale*. Bulletin d'information du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Québec, Gouvernement du Québec 2005.

efficaces pour y remédier. Or, une analyse des pratiques de gestion des bassins versants faite par la commission de l'agriculture de l'Union québécoise pour la conservation de la nature (aujourd'hui renommée Nature-Québec) conclut à la faible efficacité des contrôles de la pollution diffuse de l'eau sans modification des pratiques intensives d'élevage :

Le contrôle de cette pollution diffuse fait, entre autres, appel à une modification des pratiques agricoles et forestières mais aussi à la capacité de maintenir des écosystèmes agissant comme des « tampons » ou des filtres qui permettent de préserver une eau de qualité. Toutefois, les sols ainsi que les bandes végétatives ont une capacité de filtration variable et limitée suivant leurs caractéristiques. [...] Il faut donc admettre que plus le nombre d'exploitations sera élevé, plus les activités seront intensives sur un territoire donné, plus les impacts résiduels seront nombreux même dans le cadre d'un contrôle rigoureux des pratiques agricoles⁸⁸.

L'une des conséquences dramatiques de la pollution des cours d'eau par les épandages de lisier de porc est la prolifération croissante de cyanobactéries. Ces organismes sont des bactéries microscopiques qui s'agglutinent pour former une soupe bleu-vert peuplée de boules ayant la taille d'un grain de riz. Ces bactéries relâchent des toxines qui, si elles sont ingérées, peuvent endommager le foie et le système nerveux. Au contact, elles causent également des problèmes de peau⁸⁹. Leur présence a été recensée dès le milieu des années 1990 dans la baie Missisquoi. Elles se sont ensuite répandues dans un nombre croissant de lacs. Au cours de l'été 2006, des cyanobactéries ont été retrouvées dans des lacs et rivières des régions de la Montérégie, de Lanaudière, des Laurentides et de Chaudières-Appalaches, rendant ainsi l'eau impropre à la consommation et à la baignade. Au début du mois d'août 2007, la situation continuait à se détériorer et 113 lacs et rivières étaient reconnus contaminés. Un lac sur deux de la région des Laurentides était contaminé par les cyanobactéries. En Montérégie, les lacs Brome, Waterloo, Selby (Dunham) et Roxton (Roxton Falls) s'ajoutaient à la longue liste des autres cours d'eau fréquentés par les villégiateurs, soit le Grand lac Brompton, la rivière Magog, le Grand lac Saint-François, le Petit lac Saint-François et le vénérable Lac Memphrémagog.

⁸⁹ Wikipedia. *Cyanobactéria*, http://fr.wikipedia.org/wiki/Cyanobact%C3%A9rie (23 août 2006).

⁸⁸ Bibeau, R. et Breune, I. La gestion du territoire et des activités agricoles dans le cadre de l'approche par bassin versant. Rapport d'analyse. Commission agriculture de l'UQCN, Union québécoise pour la conservation de la nature, 2005, 549 p.

Cette pollution grave aux cyanobactéries résulte d'une surcharge de phosphore en provenance notamment des activités agricoles⁹⁰. La surfertilisation chimique des abords des cours d'eau, dénudés de leur couvert forestier et des arbustes filtreurs et subissant une artificialisation des berges, ainsi que l'écoulement des fosses septiques, sont aussi des causes de croissance des cyanobactéries.

En fait, il n'y a pas que le phosphore et l'azote qui détériorent les cours d'eau (en entraînant un phénomène d'eutrophisation). D'autres rejets agricoles contribuent à la pollution des écosystèmes aquatiques. Les cultures intensives de maïs et de soya qui sont à la base de l'alimentation des porcs nécessitent de grandes quantités de pesticides, soit des herbicides, des insecticides et des fongicides⁹¹, dont les résidus sont lessivés vers les cours d'eau. Plusieurs projets d'échantillonnage et d'analyse des eaux menés par le ministère de l'Environnement, dont celui réalisé par la chercheuse Isabelle Giroux en 2001, ont permis de déceler que la pollution des cours d'eau par les pesticides touche l'ensemble des cours d'eau de la Montérégie.

Un ensemble de facteurs, tels que la quantité de pesticides utilisés, les mécanismes de transport des pesticides et le type de culture, peut expliquer leur présence dans l'eau. Ces substances ne sont évidemment pas souhaitables dans l'eau de surface et dans l'eau souterraine en raison des risques pour la santé des êtres qui y vivent, par exemple les poissons, ou qui la consomment, par exemple les humains. [...] Quatre rivières situées en zone agricole à culture prédominante de maïs ont été retenues pour faire un suivi à long terme de la contamination par les pesticides : la rivière Chibouet, dans le bassin versant de la rivière Yamaska, la rivière des Hurons dans le bassin de la rivière Richelieu, la rivière Saint-Régis, affluent du fleuve dans la région de la Montérégie et enfin, la rivière Saint-Zéphirin, dans le bassin de la rivière Nicolet. De manière générale, les résultats montrent que plusieurs pesticides sont souvent présents en même temps dans l'eau. Leur nombre est particulièrement élevé quand de fortes pluies suivent l'application. De 12 à 16 pesticides différents ont été détectés dans les quatre rivières échantillonnées peu après des épisodes de pluie. Dans des conditions plus sèches, leur présence simultanée se limite habituellement à quatre ou cinq 92.

⁹⁰ Codina. R. « Les cyanobactéries frappent les lacs de l'Estrie et de la Montérégie : l'agriculture pointée du doigt ». *La vie rurale*, n° Environnement. http://www.la-vie-rurale.info/contenu/8137 (20 août 2006).

⁹¹ Saint-Laurent Vision, op. cit.

⁹² Giroux, I. *La présence de pesticides dans l'eau en milieu agricole au Québec*, Québec, Envirodoq : Direction du suivi de l'état de l'environnement, ministère de l'Environnement du Québec. http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/eco aqua/pesticides/indes.htm#resultats echantillonnage.

De plus, très peu d'études sont réalisées pour connaître les effets de bioaccumulation des pesticides les plus courants en agriculture (Atrazine, 2,4-D et Diazinon) et leurs possibles effets combinés avec du phosphore et de l'azote.

Ce portrait de la pollution de l'eau en Montérégie pourrait s'appliquer à toutes les grandes régions productrices de céréales et de légumineuses et celles qui accueillent des élevages de porcs intensifs. La crainte de perdre l'accès à une eau potable de qualité est donc croissante pour les populations des milieux ruraux, autant pour celles qui s'alimentent directement à partir d'un aqueduc qui puise son eau dans les cours d'eau de surface, comme la rivière Richelieu, que pour les populations qui s'abreuvent à une nappe aquifère à partir d'un puits artésien. D'où l'implication de diverses organisations, institutions et groupes de citoyens pour tenter d'améliorer leur protection. Citons, à titre d'exemple, la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe qui a produit une série de fiches pédagogiques dont l'une porte sur le Lac Saint-Pierre. Ses auteurs expliquent les effets cumulatifs de la pollution agricole dans l'eau de cette partie du fleuve Saint-Laurent :

Au Québec, des six rivières les plus contaminées en azote ammoniacal, trois sont des affluents du lac Saint-Pierre (Bayonne, Yamaska et Nicolet). Dans le lac, le niveau d'eutrophisation est élevé partout, surtout le long des rives et dans la partie est. Les concentrations en phosphore dépassent même les critères pour la toxicité chronique et les activités récréatives dans le Saint-Laurent dans presque tous les affluents et un peu partout à travers le lac⁹³.

L'air chargé de contaminants

Les odeurs émanant des porcheries dans les territoires ruraux, et tout particulièrement ceux de la Montérégie, de Lanaudière et de Chaudière-Appalaches, ont largement contribué à la détérioration de la qualité de vie des campagnes. Elles sont une importante source de conflits entre voisins, menant graduellement à des actions d'opposition à toute tentative

Fiches pédagogiques produites par la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe que l'on pourra consulter à l'adresse http://www.cssh.qc.ca/projets/pointedu/Lac.Saint-Pierre/Merci.html. Les informations contenues dans le Site d'Information planétaire (SIP) ont été recueillies dans le Guide vert du Saint-Laurent, région du Lac Saint-Pierre (réalisation de Stratégies Saint-Laurent et ZIP Lac Saint-Pierre), par Sylvestre, J., Blais, M., Léveillée, C., Delisle, L., Trudeau, F., Saint-Onge, R., Pedneault, S.

d'augmentation des cheptels porcins dans les fermes d'élevage et à tout nouveau projet de porcherie. Le cas n'est pas unique au Québec. Cette problématique sociale s'est retrouvée partout où la nature et les citoyens ont souffert de l'implantation d'élevages industriels.

La plupart des régions productrices de porcs au Québec ont connu une augmentation significative des cheptels depuis 1995, ce qui a généré un surplus important de fumier. Les odeurs proviennent des bâtiments d'élevage, des fosses d'entreposage, du transport du lisier et de l'épandage. Selon une série d'analyses produites par Agriculture et Agro-alimentaire Canada ainsi que par la Direction de la santé publique de Chaudière-Appalaches⁹⁴, les odeurs nauséabondes peuvent déclencher des réactions nocives pour l'organisme, modifier les fonctions olfactives et entraîner diverses réactions physiologiques et psychologiques. Les personnes vivant à proximité d'une exploitation porcine intensive souffriraient davantage d'anxiété et d'un certain affaiblissement de leur système immunitaire, et dans l'ensemble, elles éprouveraient davantage de colère, de fatigue et de troubles de l'humeur. Par ailleurs, on croit que les poussières émises à l'extérieur des bâtiments d'élevage seraient susceptibles de transporter des micro-organismes pathogènes de même que divers constituants biologiquement actifs, tels que des toxines et des allergènes⁹⁵.

De son côté, le Yale Center for Environmental Law and Policy présente une analyse environnementale pointue de la question des odeurs. L'auteure Barbara Ruth⁹⁶ souligne que les citoyens mécontents des odeurs sont en présence d'une mixture complexe composée de gaz, de vapeurs et de poussières, résultant de la décomposition anaérobique des déjections de porc. L'odeur caractéristique d'ammoniaque et d'œufs pourris qui provient des gaz de sulfure d'hydrogène y est très largement associée. Ces odeurs sont également composées de 60 autres ingrédients volatils tels que des acides gras, des acides organiques, des alcools, des aldéhydes,

94 Gingras, B. Leclerc, J.M., Chevalier, P., Bolduc, D., Laferrière, M., Fortin, S.H., op. cit.

Desrochers, O. Pour une production porcine durable en harmonie avec l'environnement et la qualité de vie des citoyens. Mémoire déposé lors de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec, BAPE, 28 novembre 2002. http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/prod-porcine/documents/memo.htm (12 août 2006).

Ruth, B. "Controling Odor and Gaseous Emission Problems from Industrial Swine Facilities: A Handbook for All Interested Parties", Student Clinic, 29 janvier 2003.

du sulfure de carbonyle, des esters, des mercaptans, des amines et des composés d'azote qui ajoutent des particules microscopiques porteuses de bactéries et d'autres microorganismes en provenance des élevages. Cette mixture est souvent accompagnée de gaz comme le méthane (CH4), le sulfure d'hydrogène (H2S) et les dioxydes de carbone (CO2) qui causent des dommages environnementaux significatifs à long terme.

Ce n'est donc pas par pure « émotivité », comme le laissent entendre des ténors de la production porcine industrielle, que la pollution de l'air par les odeurs a attiré l'attention des groupes de citoyens. Les questions sanitaires ont été soulevées mais non entendues, voire ridiculisées, ce qui attise la colère et qui dégénère en conflits entre voisins. Lors de la Consultation publique du BAPE sur le développement durable de la production porcine au Québec entre septembre 2002 et juin 2003, on a très bien identifié les sources du problème. Rappelons que lors de ces audiences, des citoyens, des professionnels de la santé, des environnementalistes et des scientifiques ont déposé 155 documents avec leurs annexes décrivant avec force et détails les impacts biophysiques de la production porcine au Québec. Les commissaires ont également reçu 42 documents portant sur les questions de l'acceptabilité sociale et 63 documents portant sur les conséquences des élevages intensifs de porcs sur la santé publique, physique et mentale des travailleurs et sur la gestion des risques de contamination.

Perte du couvert forestier

Outre la pollution des milieux physiques, la production porcine a largement contribué à la destruction importante du couvert forestier, notamment dans le Québec méridional. La pollution des milieux physiques s'est donc intensifiée par la perte de boisés, provoquant l'érosion des sols, le lessivage des polluants vers les cours d'eau et facilitant la diffusion des odeurs sur des kilomètres de distance.

À titre d'exemple, quelque 18 000 hectares, soit environ 170 km² de terrains, ont été déboisés entre 1990 et 1999 dans le territoire de Chaudière-Appalaches⁹⁷. L'expansion de diverses productions agricoles a également engendré la coupe de 737 hectares de forêt dans le Haut-Richelieu entre 1999 et 2004⁹⁸. Depuis 1999, la région de la Montérégie n'a cessé de subir la diminution de son couvert forestier. En janvier 2006, celui-ci ne correspondait plus qu'à 11 800 km², soit 28 % de son territoire selon l'Agence forestière de la Montérégie⁹⁹.

Des études récentes menées par le Service canadien de la faune d'Environnement Canada démontrent que lorsqu'un territoire passe sous le seuil de 50 % de couvert forestier, on peut considérer qu'il y a fragmentation des habitats forestiers. Les forêts se retrouvent alors découpées en petits îlots séparés les uns des autres. Bien souvent, ceux-ci ne répondent pas convenablement aux besoins des espèces (alimentation, reproduction et autres). Les échanges entre les populations deviennent limités, rendant les espèces plus vulnérables. De plus, une baisse significative de la biodiversité est observée lorsque le couvert forestier passe sous le seuil de 30 % de la surface du territoire. En ce sens, la situation des habitats forestiers de la Montérégie est donc préoccupante 100.

Par ailleurs, le Centre de la nature du Mont Saint-Hilaire a développé un indice pour mesurer la valeur socio-économique des boisés. L'auteur de l'étude, Marc-André Guertin, identifie d'autres fonctions environnementales et sociales pour ces secteurs : « les forêts embellissent le paysage et elles sont des lieux de récréation et de tourisme. [...] la forêt est la matière première de l'industrie sylvicole¹⁰¹. »

Conscientes de la nécessité de contrôler le déboisement, huit MRC de la région Chaudières-Appalaches ont adopté, entre 1995 et 2000, un règlement de contrôle intérimaire visant à restreindre les coupes forestières abusives.

⁹⁷ Champagne, Anne-Louise. « 170km² de terrains déboisés en neul`ans ». Le Soleil, 6 février 2003. p. A-14.

Bérubé, G. op.cit.

⁹⁸ Bérubé, G. « 737 hectares de forêt ont été rasés en cinq ans ». Le Canada Français, 25 janvier 2006, p. A-18.

⁹⁹ Cette agence est un organisme sans but lucratif qui réunit des représentants du ministère des Ressources naturelles, des élus municipaux et des exploitants de la forêt.

Nature-Action. Corridors forestiers et Fondation du Mont Saint-Bruno. Nature-Action, 2006. http://www.nature-action.qc.ca/page-projet/index-projets.html.

En zone agricole, les terres sont généralement déboisées pour deux raisons : cultiver des superficies accrues en céréales, en particulier le maïs, et disposer de nouveaux territoires d'épandage du lisier : il s'agit de gérer ainsi les zones en surplus de phosphore. La culture du maïs permet en effet d'optimaliser les superficies d'épandage car elle tolère de grandes concentrations de phosphore : cela favorise la diminution des quantités qui risquent de se retrouver dans les eaux de surface et souterraines. Par contre, il s'agit d'une culture sarclée, ce qui augmente les risques de pollution diffuse par ruissellement et érosion. Il faut reconnaître également que l'utilisation intensive des bons sols pour la production de céréales oblige les autres types d'agriculteurs (laitiers et maraîchers en particulier) voulant prendre de l'expansion à sacrifier des boisés qui font partie du patrimoine de la ferme.

Rappelons que le déboisement a des effets déstabilisants non seulement sur les sols, mais surtout sur les habitats fauniques et floristiques en général, et sur la qualité de l'eau en particulier. D'une part, il affecte les petits cours d'eau, plus vulnérables, qui demeurent pour plusieurs espèces aquatiques des sites de choix pour la reproduction et l'alevinage (la croissance des alevins) parce qu'elles y trouvent les ressources nécessaires à leur survie. Les boisés ont également un rôle indéniable de protection des milieux humides sensibles, de maintien du niveau des nappes aquifères souterraines et de leur qualité, et finalement, d'absorption et de régulation du débit de l'écoulement des eaux de pluie. Ils recèlent aussi un important couvert floral qui sert de garde-manger pour des insectes et des petits animaux sauvages et ils offrent une profusion de graines pour nourrir les oiseaux. Enfin, plusieurs boisés du sud du Québec sont des forêts mixtes contenant des colonies d'érables et d'autres bois nobles qui, durant de très nombreuses décennies, ont fourni à la fois sirop d'érable et matériaux pour la construction des maisons et bâtiments de ferme.

L'intensification des élevages porcins touche également des habitats fauniques et affecte les activités de chasse, de pêche et autres loisirs de plein air. Ensemble, ces trois types d'activités rejoignent des dizaines de milliers d'adeptes. Ils créent des centaines d'emplois et apportent des revenus complémentaires dans les économies régionales : par exemple, en Chaudière-Appalaches, on évalue à plus de 160 millions de dollars les retombées économiques de ces

trois secteurs d'activités ¹⁰² Par ailleurs, le ministère des Ressources naturelles du Québec, direction de la Montérégie, et la Fédération québécoise de la Faune annonçaient conjointement la tenue d'une chasse « expérimentale » au dindon sauvage au printemps 2007, à des dates et des conditions spécifiques dans le but d'encourager la protection des boisés.

Cette nouveauté permettrait la mise en valeur d'une ressource actuellement peu reconnue, sans oublier les retombées économiques associées à un nouveau créneau d'activités de plein air. L'Union des producteurs agricoles (UPA), l'Association Chasse, Pêche et Plein Air Les Balbuzards, le Club de Chasse et Pêche Les Frontières et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, sont des partenaires dans ce projet qui vise la mise en valeur de l'espèce et la préservation des boisés privés dans le sud du Québec. Cette chasse expérimentale a été rendue possible grâce à l'enthousiasme et à l'engagement des bénévoles de la Fédération québécoise de la faune et des associations de chasseurs de la Montérégie. Ainsi, nous souhaitons que le dindon sauvage devienne le symbole de la préservation des boisés en Montérégie¹⁰³.

Cette chasse au dindon sauvage aurait suscité diverses transactions économiques entre les propriétaires de boisés et les chasseurs. Ainsi, pour les 4 jours autorisés de chasse au dindon sauvage, le chasseur doit débourser entre 50 \$ à 300 \$ pour obtenir le droit de passage et de circulation sur un terrain boisé privé. Cette pratique a également cours pour la chasse au cerf de Virginie qui a lieu de la fin septembre au début décembre de chaque année. Il en coûte entre 100\$ à 600\$/chasseur pour obtenir un droit de passage et de circulation dans un boisé. ¹⁰⁴ En 2006, le ministère des Ressources naturelles estimait que les quelque 170 000 chasseurs de cerf de Virginie au Québec ont contribué au maintien d'une population de cerfs socialement

¹⁰² INRS-Urbanisation, Société et Culture, op. cit.

Guertin, Annie. « il y aura une chasse expérimentale au dindon sauvage en 2007 », communiqué de presse, Fédération québécoise de la faune, 21 décembre 2006, http://www.fqf.qc.ca/nouvelles.php?id=359.

Dicaire, André. Direction régionale de l'Estrie-Montréal-Montérégie, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, entretien téléphonique, 14 juin 2007.

acceptable tout en effectuant des dépenses totales estimées à plus de 115 millions de dollars. 105

Enfin, peu d'études permettent d'évaluer la valeur esthétique des boisés et leur apport au paysage, indispensables à l'attrait touristique. La qualité du paysage tend à valoriser le milieu de vie d'une région. C'est souvent ce « petit plus » qui retient les jeunes ou attire de nouveaux résidants à la recherche d'un environnement de qualité.

Gaz à effet de serre

Beaucoup de producteurs porcins ignorent les liens entre les émissions de gaz à effet de serre (GES) et leurs pratiques agricoles. Les GES d'origine agricole sont constitués de trois gaz : l'oxyde nitreux (N2O), le méthane (CH4) et le dioxyde de carbone (CO2). Globalement, selon Environnement Canada, les émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole se chiffraient en l'an 2000 à 60,5 mégatonnes d'équivalent de dioxyde de carbone, soit 8 % des émissions nationales¹⁰⁶. Entre l'an 2000 et 2006, l'augmentation des émissions de GES provenant du secteur agricole s'est poursuivie et serait aujourd'hui responsable de 13 % des émissions au Canada. Plus spécifiquement, la fermentation entérique et la gestion du fumier génèrent 7 % des émissions de gaz à effet de serre, selon le dernier rapport de la Commissaire à l'environnement et au développement durable à la Chambre des communes¹⁰⁷. Par ailleurs, une étude produite pour le compte d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, bien que contredisant certaines données diffusées par Environnement Canada, évalue ainsi les émissions en provenance des activités agricoles :

Arsenault. Sylvie. communiqué de presse, 21 août 2007. Direction des communications. Lévis. ministère des Ressources naturelles du Québec.

¹⁰⁶ Jacques, A. (2007). *Information sur les sources et les puits de gaz à effet de serre*, fiche 7. Hull: Environnement Canada. http://www.ec.gc.ca/pdb/ghg/inventory/report/1990/00/factsheet/fs7/f.cfm.

Gélinas, J. Rapport de la commissaire à l'environnement et au développement durable à la Chambre des Communes, Ottawa, ministère des Travaux publics et des services gouvernementaux du Canada, Collection Point de vue de la commissaire-2006, Changements climatiques, document de synthèse. 2006.

Selon les plus récentes estimations, les émissions d'origine agricole totales d'oxyde nitreux, de méthane et de dioxyde de carbone [...] représentent près de 13 % des émissions totales du Canada en 1996. [...] En fait, c'est une augmentation de 21 % entre 1981 et 1996. [...] Durant cette période, l'augmentation des émissions d'oxyde nitreux et de méthane est due en grande partie à des pratiques agricoles de plus en plus intensives et à l'utilisation croissante d'engrais à base d'azote 108.

À l'occasion du 65^e Congrès de l'Ordre des agronomes du Québec, tenu en juin 2002, et portant sur les changements climatiques, l'agronome et ingénieur Alfred Marquis a présenté quant à lui une étude québécoise sur l'apport spécifique de l'industrie porcine à la production de GES¹⁰⁹. D'entrée de jeu, il a rappelé que des chercheurs ont mesuré jusqu'à 168 composés volatils dans les élevages porcins. Par la suite, il a souligné que le bilan de gaz carbonique à l'échelle de l'agriculture canadienne ne tient pas compte de l'émission en provenance des élevages et qu'en conséquence, il ne peut constituer un portrait complet. Se penchant sur cette question, Alfred Marquis a fait le calcul de la production de gaz carbonique générée par un élevage de porcs :

Un porc de 80 kg, dans un bâtiment maintenu à 20 C, produit 222 W de chaleur totale. Gardé pour une année complète à cette masse moyenne, il produira 0,62 tonne de CO^2 . Remarquez que pour le même 600 kg de masse animale, le porc produit plus de gaz carbonique que la vache soit [...] 4,65 tonnes. [...] avec le lisier non aéré, on aura surtout du biogaz formé d'environ 60 % de CO^2 [...]Un porc de 80 kg et une gestion liquide des déjections donnent [...] 44 kg de CO^2 pour une place porc [...] au cours d'une année.

Il va sans dire que depuis la ratification du Protocole de Kyoto par le Canada, la question des gaz à effet de serre revient constamment hanter les évaluations de la gestion des fermes porcines. S'il est généralement admis que leur réduction peut accroître la productivité d'une ferme, les stratégies proposées aux éleveurs demeurent vagues. L'édition d'avril 2005 du

McRae, T., Smith, C.A.S., Gregorich, L.J. L'agriculture écologiquement durable au Canada: rapport sur le Projet des indicateurs agroenvironnementaux, Ottawa, Agriculture et agroalimentaire Canada, 2000, p. 129-138. http://www.agr.ca/policy/environment. (12 septembre 2006).

Une série d'études et de rapports portant sur les impacts de l'agriculture sur les changements climatiques peuvent être consultés sur le site Internet suivant : www.carc-crac.ca/french/change_climat/ClimateIndexpage.htm.

Marquis, A. Diminution des émissions de gaz à effet de serre par les traitements et la valorisation des lisiers et des fumiers, Ottawa, Conseil de recherches agroalimentaires du Canada, Collection Initiative de financement pour le changement climatique en agriculture, 2002.

magazine *Porc Québec* suggérait de revoir le système d'alimentation des troupeaux et de tester les avantages de passer d'une alimentation sèche à une alimentation mixte (humide et sèche). Il est également proposé d'ajouter des acides aminés au régime alimentaire, dans le but de réduire la teneur en protéine brute et ainsi abaisser la quantité d'azote dans le fumier.

Quelques expériences sont également menées pour traiter les effluents d'élevage comme le lisier de porc et le transformer en produits à valeur ajoutée. Par exemple, la firme Envirogain, travaille à un projet de démonstration pour la réduction du phosphore, de l'azote et des émissions de GES dans les entreprises porcines.

Pour une installation moyenne (10 000 porcs par an), le procédé permet une réduction de 2 000 tonnes de CO2 équivalent par année. Cette réduction est équivalente à la quantité de GES émise par environ 420 automobiles par année. Avec la technologie d'Envirogain, la quantité totale de CO2 émis pour une installation moyenne peut être réduite de 70 % par année, et de 95 % pour le phosphore et l'azote, comparativement aux niveaux établis par les meilleures pratiques 111.

Quelques producteurs de porc estiment souhaitables de diminuer les GES en transformant le lisier de porc en biocarburant. D'autres expériences marginales sont en cours, entièrement subventionnées par des programmes de recherche du gouvernement fédéral, à travers l'Initiative des marchés de biocarburants pour les producteurs, dotée d'une enveloppe budgétaire de 20 millions de dollars. Mais en attendant que les technologies aient démontré leur efficacité et leur mise en application, il est clair que les modes de production industrielle de porcs participent aux changements climatiques.

Des mesures agro-environnementales qui manquent leur cible

Au Québec, un nombre impressionnant de mesures dites agro-environnementales ont été instaurées depuis 1980, pour tenter de contenir l'évolution de la pollution causée par les pratiques agricoles intensives, dont la production porcine. Si ces mesures ont permis d'atténuer certains problèmes spécifiques, le peu d'empressement et de soutien quant à leur mise en œuvre et leur caractère non obligatoire ont contribué à accentuer la crise

¹¹¹ Le projet peut être consulté sur le site suivant: www.agricom.ca/envirogain.

environnementale dans son ensemble et les conséquences risquent de prendre bientôt des proportions gigantesques.

Revenons au rapport du Vérificateur général du Québec de 1996. Il observait que les programmes d'assurance-stabilisation du revenu (pour le porc et pour les céréales, notamment) sont basés sur des modèles qui maximisent la production et n'incluent aucune préoccupation environnementale. Hélas, ces observations sont restées lettre morte.

C'est à la suite de la cristallisation de l'opposition publique contre l'expansion de la production porcine, principalement dans les cas de projets au Lac-Saint-Jean, à Kamouraska, dans le Bas-Saint-Laurent et en Mauricie que le gouvernement a commencé à chercher des solutions. Il confiait à M^e Jules Brière la responsabilité de trouver des accommodements pour contrer la crise de cohabitation sociale, alors que plusieurs études accablantes sur les risques associés aux productions animales publiées par la Direction de la santé publique indiquaient déjà clairement le chemin à suivre. Les résultats de ces études ont constitué d'ailleurs des points d'appui à la création de groupes de citoyens revendicateurs¹¹². Le Rapport Brière¹¹³ en a étonné plusieurs dans l'industrie porcine lorsqu'en conclusion, il affirme que les oppositions au développement de porcheries en milieu saturé de fertilisants n'étaient pas le fait de groupuscules marginaux, mais qu'elles étaient largement partagées par des élus municipaux, soucieux de préserver l'harmonie sociale et inquiets de perdre leur source d'approvisionnement en eau potable. Il observait dans ce même rapport que le ministère de l'Environnement n'avait pas les capacités de faire appliquer le Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole qui lui semblait indûment favoriser le développement des entreprises d'élevages au détriment de la qualité de l'environnement.

Il faut également se rappeler qu'en 2000-2001, la tragédie de Walkerton en Ontario a rendu des centaines de gens malades et a causé la mort de 7 personnes en raison de la contamination

-

Gingras, B. Leclerc, J.M., Chevalier, P., Bolduc, D., Laferrière, M., Fortin, S.H., op. cit.

Brière, J. Rapport de consultation sur certains problèmes d'application du régime de protection des activités agricoles en zone agricole, pièce légale 58, mémoire déposé lors de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec, BAPE, 28 novembre 2002.

des puits municipaux par une bactérie E. coli provenant de déjections animales à proximité de ceux-ci. Ce drame a fait augmenter la pression sociale sur plusieurs professionnels et élus municipaux. En mai 2000, la publication du rapport de la Commission du Bureau des audiences publiques sur la gestion de l'eau au Québec a également éveillé l'opinion publique à ces questions. En outre, la sortie du documentaire *Bacon le film* en septembre 2001, qui dénonçait le mode de production des fermes porcines au Québec, a renforcé la conscientisation des citoyens à l'égard de la menace importante que représente la production porcine pour l'environnement et la santé publique.

Le chercheur Denis Boutin, économiste rural à la Direction du milieu rural au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) a évalué que l'aide financière gouvernementale pour le soutien des prix du marché, de même que pour le paiement au titre de la production et au titre de l'utilisation d'intrants, a eu des impacts considérables sur l'environnement. Ces subventions tendent en effet à promouvoir et soutenir une augmentation des cheptels porcins.

[...] parmi les différentes mesures de soutien disponibles au Québec, ce sont surtout les programmes d'assurance-stabilisation du revenu agricole (ASRA) qui entraînent des effets jugés dommageables pour l'environnement, notamment parce qu'ils encouragent la surproduction puisque les aides versées sont faites en fonction des niveaux de production et parce qu'ils comportent des effets de verrouillage favorisant la spécialisation et/ou des assolements inadéquats. Quant aux programmes d'assurance-récolte, bien qu'ils permettent généralement une grande flexibilité dans la gestion des pratiques, ils peuvent, dans quelques cas, engendrer également un effet de verrouillage quant à l'usage des intrants particuliers ou encore être inadaptés pour certains modes de production plus bénéfiques pour l'environnement (ex. : agriculture biologique). Ainsi, cela amène à leur reconnaître des effets qui, bien que faibles, puissent néanmoins aller à l'encontre d'un objectif d'amélioration de la performance environnementale¹¹⁴.

Il n'est donc pas étonnant de constater que la Commission du BAPE sur la production porcine ait suggéré dans son rapport de revoir l'application de l'ASRA. On y recommande que :

Boutin, D. Réconcilier le soutien à l'agriculture et la protection de l'environnement : tendances et perspectives. Communication présentée au 67^e Congrès de l'Ordre des agronomes du Québec Vers une politique agricole visionnaire, 11 juin 2004. http://www.mddep.gouv.qc.ca/milieu agri/agricole/publi/tendance-perspect.pdf.

[...] dans le secteur porcin, le programme actuel d'assurance-stabilisation du revenu agricole soit remplacé par un régime de protection du revenu des producteurs agricoles, qu'un revenu net maximal soit protégé et que cette protection s'applique indépendamment du volume, de la nature et du prix de la production¹¹⁵.

Hélas, comme nous l'avons vu dans le portrait politique, le gouvernement a choisi d'adopter plutôt une mesure législative (la Loi 54) qui, au bout du compte, n'aura rien réglé. Les conflits de cohabitation sociale, la pollution des cours d'eau, la perte de la diversité biologique, sont toujours graves et risquent de s'amplifier dans les années à venir.

L'écoconditionnalité

L'une des mesures d'intervention privilégiée par le gouvernement du Québec depuis février 2001 consiste à faire appliquer le concept d'écoconditionnalité. En effet, à cette époque, le ministère de l'Agriculture et la Fédération des producteurs de porcs du Québec ont signé une entente selon laquelle les producteurs de porcs s'engageaient à respecter les normes environnementales pour bénéficier des programmes gouvernementaux de soutien financier. Normalement, aucune aide financière en provenance de la Financière agricole ne peut être obtenue sans le respect de cette condition.

C'est pour le MDDEP à la fois un instrument économique et un instrument d'administration publique. Comme instrument économique, l'écoconditionnalité consiste à subordonner à des critères environnementaux ou à l'observation d'exigences à caractère environnemental, l'accès à divers programmes gouvernementaux de soutien financier. Cette mesure cherche à influencer le comportement des producteurs et à assurer la cohérence et la coordination des actions gouvernementales en matière environnementale, une saine gestion des fonds publics et un suivi du respect de la législation environnementale.

Toutefois, la lenteur des discussions entourant la mise en place du *Plan de mise en œuvre de l'écoconditionnalité pour la production porcine* a tôt fait de mettre en évidence que ces écoconditions ne plaisaient pas à l'industrie porcine. En 2004, quelques mois avant la levée

Rapport du BAPE, 2003, Recommandation 25, p.154.

¹¹⁶ Boutin, D. <u>op</u>. cit.

partielle du moratoire sur la production porcine au Québec, l'Union pour la conservation de la nature (Nature-Québec) rappelait publiquement au gouvernement du Québec son devoir de fermeté.

Pour l'UOCN, la levée du moratoire dans le secteur porcin doit être conditionnelle à l'instauration d'un cadre de développement durable de la production. Or, à ce jour, les acteurs institutionnels n'affichent aucun signe permettant de croire qu'ils veulent remplir ces conditions. Les leaders agricoles ne reconnaissent pas la nécessité des changements proposés par la commission du BAPE sur la production porcine et ils prétendent toujours que la Loi 184 et le Règlement sur les exploitations agricoles (REA) sont des mesures suffisantes pour répondre aux défis de cette production. Le rapport de la commission du BAPE, dont les audiences ont eu lieu après l'adoption de ces mesures, est pourtant venu démontrer les limites de celles-ci, et la nécessité d'autres interventions pour gérer et résoudre les problèmes environnementaux et sociaux associés à l'agriculture. [...] Isabelle Breune, agronome au service de l'UOCN souligne qu'en dépit d'engagements formels et essentiels pris lors des assouplissements à la législation associés au Règlement sur les exploitations agricoles, « les mesures de contrôle des exploitations agricoles par le ministère de l'Environnement s'apparentent davantage à des visites de courtoisie aux producteurs qu'à un véritable exercice de contrôle. Encore une fois, le Ministère semble incapable d'assurer le respect des exigences environnementales, une condition pourtant essentielle au rétablissement de la confiance de la population¹¹⁷.

En mai 2004, faisant suite au rapport de la Commission du BAPE sur le développement durable de la production porcine, le gouvernement du Québec a entériné un plan d'action dans lequel la mise en oeuvre de l'écoconditionnalité constituait pourtant l'une des conditions de la levée des restrictions au développement de la production porcine.

Afin d'inciter les éleveurs à passer plus rapidement à l'action en matière d'écoconditionnalité, le Gouvernement du Québec modifiait le 25 mai 2005, la *Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation* [L.Q.R., c. M-14]. Celle-ci prévoit désormais que l'admissibilité au Programme de remboursement des taxes foncières sera liée à l'obligation de déposer un bilan de phosphore au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Les exploitations en surplus de phosphore peuvent de ce fait bénéficier

Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN). Silence du gouvernement concernant le rapport du BAPE sur la production porcine : L'UQCN demande plus de transparence.

Communiqué de presse diffusé le 24 février 2004. http://www.naturequebec.org/ressources/fichiers/Agriculture/CO04-02-22 BAPE silence.pdf.

d'un accompagnement du MAPAQ par l'entremise de son Plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA)¹¹⁸. Quant au suivi, aux contrôles, aux vérifications et aux sanctions qui garantiraient une application stricte de ces directives, nous n'avons pas trouvé d'études traitant de cet aspect fondamental de la question.

Alimentation à base d'OGM

Pour plusieurs experts de l'agriculture et pour de nombreux producteurs de porcs et de céréales, l'utilisation de semences génétiquement modifiées est une réalité bien établie qui est là pour rester, puisqu'ils considèrent qu'elles améliorent leur rendement à l'hectare. Leur perception n'est certes pas partagée avec le même enthousiasme par le milieu médical qui suit de près la question des résidus d'OGM dans les cours d'eau [voir le portrait en santé publique,]. On ne sait pas non plus comment ces produits sont assimilés par les animaux et s'ils se retrouvent dans la viande vendue aux consommateurs. Il y a lieu de se questionner lorsqu'on sait que la traçabilité de ces produits a présenté quelques ratés au fil des années. Toute cette question est très vaste et aurait pu faire l'objet à elle seule d'une étude exhaustive. Nous n'aborderons donc pas ici le sujet en profondeur. Il sera davantage traité au chapitre 16 de cet ouvrage.

Poursuites légales : l'environnement doit primer

Si la pollution de l'environnement a longtemps été considérée comme un impact collatéral d'une nécessaire modernisation de l'agriculture, les mentalités en ce sens commencent à changer. Par exemple, aux États-Unis, deux villes et l'État de l'Oklahoma ont déposé des poursuites judiciaires contre l'industrie agricole afin de récupérer des sommes d'argent dépensées pour protéger la santé publique contre la contamination des cours d'eau par les

MAPAQ. « Plan d'action pour la mise en valeur des produits régionaux et des produits de niche », La Terre de Chez Nous, juin 2005. http://www.mapaq.gouv.qc.ca/NR/rdonlyres/651A9189-5C03-447C-9BCC-7FA792A65F76/0/TCN23juin2005.pdf.

déjections animales. Ces poursuites ont été entreprises dans le cadre du Superfund Law and Emergency Planning & Community Right-to-Know Act (EPCRA).

Une coalition regroupant de grands propriétaires industriels producteurs de viandes de porc, de poulet et de bœuf, Farmers for Clean Air and Water, s'est formée pour contrer ces actions environnementales. Ses membres ont compris les risques que constituent ces poursuites et tentent de faire adopter des exceptions législatives à la Chambre du Congrès des États-Unis pour les mettre à l'abri de recours collectifs déposés par des individus, des municipalités et des États.

Actuellement, l'industrie porcine donne peu d'indices permettant de croire que le Québec cherche à se démarquer de cette mentalité productiviste qui ne répond en rien aux impératifs d'un développement agricole durable. Et les législations mises en place par le gouvernement laissent les groupes de citoyens bien démunis juridiquement pour faire changer les choses. Nous ne sommes donc pas près de voir apparaître des recours collectifs menés par des municipalités ou des groupes de citoyens.

Pourtant, des professionnels de l'environnement, de la santé publique et de l'agriculture s'activent au sein même du gouvernement pour opérer les changements nécessaires. Il n'y manque vraisemblablement que la volonté politique. Laissons en ce sens le mot de la fin à l'agronome Denis Boutin, du ministère de l'Environnement:

Il s'avère primordial de développer une vision intégrée de l'ensemble des politiques agissant sur le secteur agricole, et ce, afin d'assurer que chacune des pièces constituant la politique n'engendre pas des effets qui pourraient aller à l'encontre de l'une des trois dimensions du développement durable. Puis, comme l'a illustré la Commission du BAPE avec les 58 recommandations de son rapport, une stratégie de développement durable en agriculture repose nécessairement sur une diversité de moyens et d'interventions agissant tant sur des dimensions économiques, qu'environnementales et sociales 119.

¹¹⁹ Boutin, D. <u>op</u>. cit. .

CHAPITRE 5

Portrait santé publique

L'effet domino

Rappelons d'abord que le ministère de la Santé et des Services sociaux est un joueur majeur, bien que souvent oublié, dans le dossier des porcheries. En effet, la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* confie aux Agences de santé et de services sociaux la surveillance et la protection de la santé publique des Québécois. Ainsi, dans toutes les régions du Québec, ce sont habituellement les Directions de santé publique du ministère de la Santé et des Services sociaux et l'Institut national de santé publique du Québec qui sont chargés d'analyser l'impact de l'agriculture sur la santé des habitants des milieux ruraux. Leur tâche est complexe et en constante évolution: les médecins chercheurs doivent identifier les problèmes de santé prioritaires de même que les facteurs de risque et les facteurs de tension qui sont susceptibles d'affecter la santé globale de la population. Ils sont ensuite tenus de mettre en place des mesures pour la protection de la santé de la population de leur territoire. 120

En 2002-2003, à l'occasion de la Commission sur le développement durable de la production porcine au Québec du BAPE, plusieurs directions régionales de santé publique de même que l'Association médicale du Québec ont rappelé que la qualité de l'environnement physique est un déterminant de l'état de santé global de la population, au même titre que les habitudes de vie, la situation sociale, l'emploi ou les conditions de travail¹²¹.

¹²⁰ Cette présentation du partage des responsabilités en matière de santé publique a été faite par le Dr Alain Poirier, directeur national de santé publique au Ministère de la Santé et des Services sociaux, lors du dépôt d'un mémoire à la Commission sur le développement durable de la production porcine au Québec du BAPE (Gingras *et al*, 2003).

Provost, M. (2003). Le développement durable de la production porcine en Abitibi-Témiscamingue. Mémoire de la Direction de santé publique Abitibi-Témiscamingue présenté lors de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

C'est principalement à partir de leurs observations, études et analyses que ce portrait rendra compte des risques sanitaires qu'engendrent les porcheries industrielles québécoises. Mais il va sans dire que pour porter un regard approfondi et complet en matière de santé publique, il faudrait réaliser une analyse croisée des risques environnementaux, sanitaires, sociaux, économiques et agronomiques liés à l'industrie porcine. Le portrait général que nous traçons ici n'a donc pas la prétention d'être global.

Un milieu rural qui s'affaiblit

D'un point de vue démographique, le monde rural québécois dans son ensemble a perdu près de 1% de sa population entre 1996 et 2001 au profit de la zone urbaine qui s'est accrue de 2%¹²². En fait, depuis 50 ans, l'industrialisation croissante de l'agriculture a créé un exode des populations, surtout des jeunes ayant de moins en moins la possibilité financière de prendre la relève des fermes familiales ou de trouver des emplois de qualité en région rurale. Des enfants d'agriculteurs se sont aussi désintéressés de « la terre » à cause des conditions de vie qu'impose le travail à la ferme. En fait, dans la société québécoise comme ailleurs, la transformation des rapports hommes-femmes marquée notamment par la diminution des mariages et la fragilisation des unions - dont un nombre croissant se terminent par un divorce ou une séparation - ainsi que la chute marquée du taux de natalité ont modifié profondément la notion même de ferme familiale. Le nombre de « fermes familiales » a donc constamment diminué au cours des dernières décennies à la faveur des fermes industrielles, valorisées par les institutions financières et gouvernementales.

En contrepartie, la campagne a accueilli des cohortes de banlieusards et de citadins qui rêvaient de posséder un coin de terre loin du bruit, de la poussière, des activités de transport et de la promiscuité humaine. Si plusieurs migrent chaque jour vers la ville pour leur travail, un

Martinez J., Pampalon R., Hamel, D. et Raymond, G. (2004). Vivre dans une collectivité rurale plutôt qu'en ville fait-il vraiment une différence en matière de santé et de bien-être? Québec: Direction planification, recherche et innovation; Unité connaissance-surveillance, Institut national de santé publique.

certain nombre d'entre eux gagnent leur vie grâce aux avancées du travail virtuel, tandis que d'autres encore ont choisi de vivre de la terre et ont rejoint les agriculteurs de « souche » qui privilégient des méthodes de production dites « alternatives ». Ils cultivent et transforment à la ferme des produits du terroir; ils participent au programme de l'«agriculture soutenue par la communauté»; ils adhérent aux réseaux de l'agriculture biologique; ils offrent directement à la ferme des fruits et légumes et pratiquent divers élevages; seuls ou avec d'autres agriculteurs, ils tiennent des kiosques dans de petits marchés publics. Plusieurs de ces agriculteurs conservent un emploi extérieur à la ferme pour boucler le budget familial. Enfin, d'autres sont des travailleurs autonomes ou des travailleurs saisonniers qui offrent leurs services comme ouvrier agricole.

Cette nouvelle composition sociodémographique des campagnes a suscité l'intérêt des professionnels de la Direction de la Santé publique du ministère de la Santé et des Services sociaux qui ont tenté de vérifier si le fait de vivre dans une collectivité rurale plutôt qu'en ville faisait vraiment une différence en matière de santé et de bien-être¹²³.

En 20 ans d'études, plusieurs directions de Santé publique ont ainsi constaté de près les conséquences de la transformation des milieux de vie ruraux liée notamment à l'industrialisation de l'agriculture. Dans plusieurs régions du Québec, l'un des exemples type des méfaits sociosanitaires de l'imposition du modèle agro-industriel est sans contredit celui de l'industrie porcine. Celle-ci est apparue comme un facteur particulier de détérioration de la santé physique et mentale des populations, dont les premiers affectés sont les producteurs agricoles eux-mêmes.

En septembre 2006, l'Institut canadien d'information sur la santé confirmait les préoccupations des professionnels québécois et affirmait à son tour que l'état de santé des populations rurales était inquiétant :

Martinez J., Pampalon R., Hamel, D. et Raymond, G. (2004). Vivre dans une collectivité rurale plutôt qu'en ville fait-il vraiment une différence en matière de santé et de bien-être Québec : Direction planification, recherche et innovation, unité connaissance-surveillance, Institut national de santé publique.

Les taux de mortalité globaux plus élevés au sein des collectivités rurales semblent liés à des causes comme les maladies de l'appareil circulatoire et les blessures. (...) Les conditions d'emploi, de revenu et de scolarité sont quant à elles nettement meilleures en milieu urbain et se détériorent de façon générale lorsqu'on s'éloigne des grands centres. 124

L'industrialisation de la production porcine a contribué à dégrader l'autonomie des fermes familiales et à introduire de nombreux polluants et résidus dans le milieu : écoulements de lisier, pesticides, antibiotiques et OGM se retrouvent dans les cours d'eau et les nappes phréatiques. La porciculture industrielle a par ailleurs souvent exacerbé les tensions sociales et détérioré les relations entre voisins; elle a également affaibli la vie communautaire et dévalorisé les acquis socioculturels. D'année en année, les professionnels de la santé s'inquiètent des conséquences de l'accumulation et de l'effet synergique de ces problèmes sur la santé des populations rurales.

Agir en amont

Citons des témoignages sans équivoque présentés lors des audiences du BAPE. En 2003, soucieuse de prévenir les problèmes et les risques sanitaires, la Direction de Santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue estimait nécessaire d'agir de façon préventive plutôt que de chercher des solutions pour restaurer les écosystèmes contaminés par les élevages porcins. Maribelle Provost, l'auteure du mémoire soumis au BAPE, décrit ainsi sa région :

Les activités agricoles intensives (en particulier la production animale) peuvent contribuer à la contamination de l'eau de surface par les fertilisants chimiques et naturels (azote et phosphore), les organismes pathogènes présents dans les déjections animales (bactéries, virus, protozoaires) et l'augmentation de la matière en suspension dans l'eau. (...) Il apparaît donc essentiel à l'équipe de santé publique d'agir en amont du problème de contamination pour éviter que le développement des activités de production animale se réalise au détriment de la qualité de vie de la population. 125

¹²⁴ Mercier, J. (2006). Vie rurale : la santé en prend pour son rhume. *La Terre de Chez Nous*, 77(34), 3.

Provost, M. (2003). Le développement durable de la production porcine en Abitibi-Témiscamingue. Mémoire de la Direction de santé publique Abitibi-Témiscamingue présenté lors de la consultation

Le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et toutes les directions régionales de santé publiques se sont interrogés sur les effets de la pollution de l'eau causée par les élevages intensifs.

Les animaux d'élevage sont les hôtes d'une quantité importante de micro-organismes (bactéries, parasites et virus) dont certains ont un pouvoir pathogène pour l'humain. (...) Cette exposition se fait principalement par la consommation d'eau contaminée. (...) Par ailleurs, l'utilisation intensive d'antibiotiques, administrés aux animaux dans le but de prévenir les infections et d'accélérer leur croissance, contribue à augmenter la résistance parmi les populations bactériennes, lesquelles sont ensuite susceptibles d'être transmises aux humains. Il est ainsi à craindre que ce phénomène ait pour conséquence d'accroître la difficulté à combattre les germes responsables de diverses maladies chez l'humain à l'aide des médicaments actuellement disponibles. 126

De plus, les directions régionales de santé publique de la Mauricie-Centre-du-Québec et de Chaudière-Appalaches ((Martin, 2003) se sont attardées aux cas d'intoxication mortelle liées à la présence des gaz de fermentation libérés dans les préfosses et les réservoirs lors de l'agitation et de la vidange du lisier. A l'unanimité, le MSSS et les directions régionales de santé publiques croient que les conflits sociaux qui se développent au sein des communautés rurales sont généralement la résultante d'une gestion environnementale déficiente et du partage inéquitable des bénéfices et des inconvénients associés à la production animale.

L'eau : une préoccupation majeure

publique sur le développement durable de la production porcine au Québec, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Direction de santé publique de la Mauricie et du Centre-du-Québec (2003). Problématiques et interventions de santé publique dans la région Mauricie. Mémoire déposé lors de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec, Shawinigan, 24 janvier 2003.

Il y a déjà plus de 10 ans, à la suite de plaintes répétées de la part de citoyens, d'un inquiétant rapport du Protecteur du citoyen et face aux constats de la Commission sur la gestion de l'eau menée par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le ministère de la Santé et des Services sociaux confiait à un comité de santé environnementale le mandat de faire le point sur les risques pour la santé associés aux activités de production animale au Québec.

Remis en juin 2000, le rapport identifiait sept types de bactéries, deux types de parasites et un virus qui pourraient constituer un risque pour la santé des populations rurales, soit en provoquant des infections résultant d'une ingestion d'eau contaminée, soit par contact avec l'eau du milieu naturel lors de la baignade. Les chercheurs n'éliminaient pas non plus les risques d'entérites graves chez les humains, causées par l'ingestion d'eau contaminée par des déjections animales comme cela a été observé aux États-Unis en 1999 et en mai 2000, à Walkerton, Ontario. L'étude rapportait de plus que les activités d'épandage de lisier entraînaient un apport considérable de matières en suspension dans les eaux de surface. Avec ou sans traitement, cette eau fait augmenter les risques pour la santé humaine.

Lorsqu'une eau chargée de matières organiques est puisée et traitée pour la consommation, la matière en excès peut réagir avec le chlore et former des sousproduits susceptibles de représenter un risque pour la santé. Plusieurs études épidémiologiques ont été effectuées pour vérifier le potentiel cancérigène des sousproduits de la chloration. À la lumière de ces données, un groupe d'experts réuni par Santé Canada a conclu qu'il demeure possible que les sous-produits de la chloration représentent un risque notable de cancer, en particulier de la vessie (...) et des complications de la grossesse. 127

À la suite de cette publication, la Direction de la Santé publique de la région Chaudière-Appalaches s'est à son tour penchée en 2001, sur la problématique de la contamination de l'eau sur son territoire puisqu'elle est une zone de production porcine intensive¹²⁸. Les

¹²⁷ Gingras, B., Leclerc J.-M., Bolduc, D., Chevalier P., Laferrière, M. et Hamel-Fortin, S. (2000). *Les risques à la santé associés aux activités de production animale. Document de référence*. Comité de santé environnemental du Québec.

Gingras, B. (2001). Avis de santé publique portant sur les risques à la santé associés aux activités de production animale en Chaudière-Appalaches. Régie régionale de la Santé et des Services sociaux de Chaudière-Appalaches, Direction de santé publique, de la planification et de l'évaluation. 23. Consulté le 26 août 2006 sur http://www.rrsss12.gouv.qc.ca/pdf/Avis-Production_animales-mars_01.pdf.

inquiétudes exprimées dans le rapport d'étude ont été rappelées lors des audiences publiques du BAPE, alors que le directeur national de santé publique disait ceci:

La dégradation de la qualité de l'eau de surface peut entraver les divers usages de l'eau (baignade, sports nautiques, pêche, alimentation en eau potable, etc.) en raison des risques pour la santé. L'eutrophisation des lacs et des cours d'eau à vocation récréative dans des secteurs agricoles et même dans des secteurs où la pression agricole est faible, laisse craindre une détérioration de la qualité de l'eau des lacs dans ces régions. Il est donc essentiel d'agir en amont du problème de contamination pour éviter que le développement des activités de production animale se réalise au détriment de la qualité de vie de la population ou encore au détriment d'autres activités économiques telles que le tourisme».

Des études exhaustives portant sur la qualité de l'eau et les impacts potentiels sur la santé en milieu d'élevage au Québec ont également été conduites en 2003 par une équipe de recherche multipartite regroupant des professionnels des ministères de l'Environnement, de l'Agriculture, de la Santé publique et des chercheurs associés de l'Université Laval¹³⁰. Un volet de l'étude portait spécifiquement sur la vulnérabilité des aquifères; ceux-ci sont en effet sensibles à la pollution causée par un exédent de de phosphore dû à des activités d'agriculture et d'élevage dont, au premier chef, la production porcine. Le territoire de la MRC de Montcalm a été choisi comme site témoin parce qu'il a fait l'objet d'une cartographie de la vulnérabilité avec la méthode DRASTIC¹³¹ et que toutes les municipalités de la MRC présentaient un bilan de phosphore excédentaire là où la vocation est essentiellement agricole. Si les résultats obtenus en ce qui concerne la pollution par les nitrites-nitrates, E.coli et entérocoques ou virus de type coliphages F-spécifiques n'ont pas montré une situation grave, les chercheurs ont néanmoins observé d'autres risques potentiels. Ils concluent que les résultats, parfois contradictoires, mettent en évidence les difficultés de suivre la

Poirier, A. (2003). *Mémoire national de santé publique*. Mémoire présenté lors de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Rousseau N., Levallois, P., Roy, N., Ducrocq, J., Gingras, S., Gélinas, P. et Tremblay, H. Étude sur la qualité de l'eau potable dans sept bassins versants en surplus de fumier et impacts potentiels sur la santé 2003. http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/bassinversant/sept-bassins/index.htm

Système de cotation numérique utilisé pour déterminer l'indice de vulnérabilité des eaux souterraines à la pollution.

problématique dans son ensemble, ce qui renforce selon nous la nécessité d'appliquer le principe de précaution :

La multitude de facteurs pouvant influencer la contamination et l'intégrité d'un puits, la proximité de la source de contamination et l'aménagement des alentours du puits, de même que la topographie et les caractéristiques physiques du sols (...) illustrent que pour être en mesure de protéger adéquatement les sources d'eau potable que constituent les puits individuels, il faudra d'abord comprendre la dynamique de migration des microorganismes dans le sol et les caractéristiques du milieu qui la contrôlent et donc, déployer des efforts de recherche en ce sens ». 132

Le constat était flagrant : les excédents d'épandage de lisier et l'écoulement naturel de ces déjections dans les cours d'eau de surface, sont une cause importante de pollution et rapprochent les risques sanitaires d'un niveau inacceptable.

Prenons un autre exemple concret de pollution grave de l'eau, connu depuis longtemps. Depuis le milieu des années 1990, la Baie Missisquoi est fortement affectée par la présence d'un excès de phosphore dans les eaux de surface qui s'y écoulent, favorisant la croissance d'algues microscopiques dont certaines peuvent produire des toxines nommées cyanobactéries. Les avertissements lancés notamment par la Direction de la Santé publique de la Montérégie et la surveillance effectuée par le ministère de l'Environnement n'ont pas influencé les pratiques agricoles. Il aura fallu attendre jusqu'en septembre 2006, alors que plusieurs municipalités de l'Estrie, dont North Hatley et les municipalités avoisinantes de cette région touristique réputée l'ad, perdent accès à leurs sources d'eau potable prises à même les lacs de la région, pour que le grand public et les autorités gouvernementales comprennent l'ampleur des risques de la présence des cyanobactéries. Les municipalités ont dû fournir l'eau potable par citernes pour tous les usages quotidiens, tant pour boire, cuisiner, se laver

Roy, N., Rousseau, N., Cantin, P., Cardinal, P. et Gingras, P. (2004). Étude sur la qualité de l'eau potable dans sept bassins versants en surplus de fumier et impacts potentiels sur la santé - Influence de la vulnérabilité des aquifères sur la qualité de l'eau des puits individuels dans la MRC de Montcalm. Consulté le 28 septembre 2006 sur http://www.santecom.gc.ca.

[&]quot;" « Cyanobactéria ». En ligne sur Wikipedia: http://fr.wikipedia.org/wiki/Cyanobact%C3%A9rie. Consulté le 23 août 2006.

Plante, C. . Algues bleues: Les autorités prennent des mesures spéciales. *La Tribune*. 28 septembre 2006. http://www.cyberpresse.ca/apps/pbcs.dll/article?AID=/20060925/CPACTUALITES/60925143/5167/CPACTUALITES&template=printart&print=1

que se divertir. Mais une fois l'hiver arrivé et la crise d'approvisionnement en eau potable contrôlée, la contamination a de nouveau été banalisée. Avec un printemps chaud et sec en 2007, de nouvelles éclosions de cyanobactéries ont eu lieu dans plusieurs lacs de l'Estrie, de la Montérégie, des Laurentides, semant un émoi dans plusieurs municipalités qui accueillent des villégiateurs durant la saison estivale.

Certains ont cru que le problème émergeait. Pourtant, déjà en septembre 2000, l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) prévenait le milieu médical qu'on avait rapporté une grande quantité de cyanobactéries dans des cours d'eau et des lacs du Québec et que cela inquiétait nombre de scientifiques, dont ceux travaillant autour de la Baie Missisquoi. Dans un avis de santé publique, l'INSPQ avait rappelé que la présence de cyanobactéries occasionnait des atteintes hépatiques et des symptômes de gastro-entérite chez les personnes ayant consommé de l'eau contaminée. Une eau chargée de cyanobactéries provoque également des irritations cutanées et oculaires, des maux de gorge et des allergies. De plus, dès cette période, Santé Canada a classé la principale toxine rencontrée (la microcystine-LR) dans le groupe des substances possiblement cancérigènes¹³⁵.

L'alerte de l'an 2000 avait été préalablement donnée vers le milieu des années 1990. Un rapport d'analyse du bassin versant de la rivière Saint-François rapportait dès 1994 une contamination toxique décelée dans les lacs Lovering, Massawipi et Magog qui alimentent en eau potable les municipalités de Ayers's Cliff, North Hatley, Hatley et Waterville, Magog et Sherbrooke, Quelques années plus tard, des chercheurs répétaient cette mise en garde, lors de la publication d'un article dans la revue *Vecteur Environnement* 136. Ils disaient avoir trouvé des cyanobactéries dans les rivières Yamaska et Yamaska-Nord et signalaient l'apparition d'une espèce non mentionnée dans les recensions antérieures, soit la Microcystis wesenbergii.

_

¹³⁵ Gingras, B., Leclerc J.-M., Bolduc, D., Chevalier P., Laferrière, M. et Hamel-Fortin, S. (2000). *Les risques à la santé associés aux activités de production animale*. Document de référence. Comité de santé environnemental du Québec. 117 p.

Chevalier, P, Pilote, R., Leclerc, J.-M., Deblois, C., Hamilton, P. et Poulin, M. (2002). Les cyanobactéries (algues bleues) toxiques et les micro-cystiques dans le bassin versant de la rivière Yamaska (Québec, Canada); le risque à la santé publique. Vecteur Environnement, 35(6), 55-65.

Selon les données compilées par Primeau en 1999 pour l'ensemble du bassin versant de 1979 à 1997, ainsi que par Rashidan et Bird dans le lac Brome, en 1998, les concentrations en phosphore ainsi que les rapports N(azote);P(phosphore) seraient nettement favorables à la croissance des cyanobactéries et pourraient expliquer la présence de ces floraisons dans certains secteurs.

Les antimicrobiens : la boîte de Pandore

Outre les sérieux impacts socio-économiques et environnementaux qu'entraîne la présence des cyanobactéries dans l'eau destinée à l'alimentation humaine et animale, aux activités domestiques et au divertissement, la présence dans l'eau de résidus d'antibiotiques (connus aussi sous le nom d'antimicrobiens) constitue un autre défi de taille en matière de santé publique.

En 2002, la Direction des médicaments vétérinaires de Santé Canada créait un Comité consultatif sur l'utilisation d'antimicrobiens chez les animaux et les conséquences pour la résistance et la santé humaine et lui confiait une analyse exhaustive de la problématique au Canada. Dans un rapport rendu public en juin 2002, le Comité présidé par le médecin Scott McEwen, professeur au Department of Population Medicine à l'Ontario Veterinary College de l'University of Guelph, a exprimé son inquiétude face à l'usage de tels produits dans la production industrielle du bétail. En raison de l'ingestion de médicaments antimicrobiens à des fins de croissance et comme traitement contre les infections virales, les animaux malades présentent une multirésistance aux médicaments normalement utilisés pour combattre les bactéries et autres agents zoopathogènes. Le comité estimait que l'évacuation des résidus d'antimicrobiens par l'eau risque d'augmenter la résistance aux médicaments tant chez les humains que chez les animaux, et accroître la fréquence des infections.

La multirésistance aux antimicrobiens est un phénomène extrêmement complexe (...). La meilleure façon de prévenir ce type de développement de résistance complexe est de réduire la pression sélective, c'est-à-dire réduire l'utilisation d'antimicrobiens dans tous les domaines, autant que faire se peut. 137

McEwen, S. (2002). L'utilisation au Canada d'antimicrobiens chez les animaux destinés à l'alimentation : les conséquences pour la résistance et la santé humaine. Rapport de recherche,

L'inquiétude des membres du Comité reposait entre autres sur l'observation que Santé Canada ne disposait pas de méthodes ni de critères crédibles et scientifiquement validés pour évaluer les risques rattachés à la résistance aux antimicrobiens transmise par des animaux destinés à l'alimentation.

Les vétérinaires et les producteurs d'animaux destinés à l'alimentation ne sont pas assez conscientisés aux questions de la résistance dans leur domaine. (...) les données sur l'utilisation d'antimicrobiens accessibles au public sont rares au Canada et, à n'en pas douter, dans bien des pays du monde. Nous n'avons pas de mécanisme pour recueillir, analyser et communiquer les données sur la consommation d'antimicrobiens par les animaux destinés à l'alimentation. Nous ne connaissons pas les quantités des divers antimicrobiens utilisés avec les animaux et nous ne recueillons pas de données sur leur utilisation d'une façon qui contribuerait à améliorer notre compréhension de la résistance et de ses conséquences pour la santé humaine. (...) C'est un problème important parce que les bactéries résistantes passent des animaux aux humains. Certaines de ces bactéries rendent les gens malades ou transfèrent leurs gènes résistants aux bactéries des humains. Même si l'ampleur des effets sur la santé publique est inconnue, on sait que la résistance est un sérieux problème dans les infections bactériennes des humains, qui proviennent des animaux.

Le Comité consultatif a observé que les porcheries logeant plus de 1 000 animaux utilisent une grande quantité de divers antimicrobiens pour la stimulation de la croissance ou la prévention des maladies. Il estimait que 20 à 90 % des rations alimentaires contiennent des médicaments et des antimicrobiens, selon la période de croissance des animaux.

Les traitements thérapeutiques peuvent être administrés à des groupes ou à des animaux particuliers. Après le sevrage, la plupart des porcs reçoivent des antimicrobiens dans des rations de début ou dans l'eau, lorsqu'ils sont les plus vulnérables aux maladies infectieuses causées par des virus (comme c'est le cas depuis 2005 par le syndrome du dépérissement en postsevrage - SDPS - aussi appelé maladie d'amaigrissement du porcelet), des mycoplasmes et des bactéries. Cela pourrait être lié au stress du sevrage ou au déplacement dans l'unité d'élevage. Les antimicrobiens les plus utilisés comprennent les téracyclines, la tylosine, la sulfaméthazine ou d'autres sulfamides. 139

Direction des médicaments vétérinaires, Santé Canada, 229. www.hc-sc.gc.ca/dhp-mps/pubs/vet/amr-ram_final_report-rapport_06-27_f.html

¹³⁸ idem 137

¹³⁹ idem 137

Pour tout professionnel de la santé, les résidus de médicaments dans l'eau et les aliments sont des produits indésirables. Leurs concentrations mal définies dans le lisier de porc, l'eau de nettoyage des porcheries et les abattoirs, de même que dans les produits comestibles (viandes et sous-produits de la viande) représentent une véritable boîte de Pandore.

Malgré les mises en garde présentées par le Comité d'étude McEwen, les gouvernements fédéral et provincial (Santé Canada, Ministère de la Santé et des Services sociaux) ont peu modifié les règles, jugeant acceptables certains niveaux de risques associés au traitement des animaux avec les médicaments antimicrobiens.

Toutes ces observations nous rappellent la nécessité de prendre en compte le principe de précaution plutôt que d'adopter une approche de « gestion des risques » lorsqu'il s'agit de santé publique.

Le Comité consultatif sur l'utilisation d'antimicrobiens chez les animaux destinés à la consommation a compris que les avantages obtenus par les agriculteurs aux prises avec des épidémies (dont le syndrome de dépérissement en postsevrage, associée au circovirus de type 2), comme c'est le cas actuellement dans la production porcine, prédominent sur les risques accrus en matière de santé publique.

Identifier la ligne de démarcation entre le risque acceptable et le risque inacceptable comporte certaines difficultés (...) On compte toutefois un exemple dans le domaine des normes microbiologiques de l'eau. L'Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis utilise un risque acceptable de 1 (cas) sur 10 000 pendant une exposition d'une année à une maladie entérique provenant de l'eau (...) 140

Juge et partie

¹⁴⁰ idem 137

Pourquoi donc les gouvernements fédéral et provincial ne sont-ils pas plus sévères en ce qui concerne l'usage des antimicrobiens, alors qu'ils en connaissent les risques majeurs? La réponse se trouve peut-être du côté du profit!

En effet, sachons que la Société générale de financement (SGF) détient 100% des actions du Centre de distribution de médicaments vétérinaires inc. (CDMV)¹⁴¹, une entreprise qui vend des médicaments, des aliments et des fournitures aux vétérinaires du Québec. Le CDMV gère le réseau de vente au détail de produits pharmaceutiques. De plus, le CDMV est le « gardien » d'une panoplie de règlements dont on ne connaît toutefois pas l'application rigoureuse sur le terrain par les vétérinaires.

En contrepartie, ailleurs au Canada, la vente de médicaments est faite par les vétérinaires euxmêmes, ce qui fait craindre au Comité McEwen que ce commerce, qui représente une part importante de leurs revenus, conduise à des conflits d'intérêts. Aussi incongru que cela puisse paraître, le cas du Québec est considéré moins dommageable que le laisser-faire qui prévaut dans les autres provinces.

En avril 2006, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) reconduisait pour sa part une entente avec l'Association des médecins vétérinaires praticiens du Québec et l'Union des producteurs agricoles pour le maintien du Programme d'amélioration de la santé animale au Québec. Cette entente prévoit, au cours des trois années subséquentes, le versement de 43 millions de dollars « pour améliorer la qualité sanitaire des animaux et faciliter l'accès des éleveurs aux services de même qu'à des médicaments et des produits vétérinaires » à un prix abordable. Cette entente stipule que le MAPAQ assumera environ 40 % des coûts des services rendus aux producteurs par des médecins vétérinaires praticiens inscrits au programme.

De plus, il faut savoir qu'au plus fort de la crise du syndrome du dépérissement en postsevrage, Santé Canada a autorisé l'utilisation d'un vaccin fabriqué par la multinationale

http://www.sgfqc.com/fr/portefeuille-investissements/groupes/agroalimentaire/presentation.htm

belge *Intervet* pour contrer la maladie, même s'il n'avait pas encore obtenu son homologation au Canada. ¹⁴² Dans un article publié dans le journal *La Terre de chez nous* ¹⁴³un vétérinaire et une sommité dans le domaine scientifique disaient avoir constaté que le vaccin démontrait non seulement une très grande efficacité pour juguler la maladie mais qu'en plus, contre toute attente, les porcs vaccinés obtenaient des gains de poids supplémentaires de 90 grammes par jour par rapport à ceux qui ne l'étaient pas. Les chercheurs considèrent ce vaccin très efficace pour stimuler la croissance rapide des animaux même s'ils ne connaissent pas les facteurs de risques. Un autre vaccin, le Merial, semblerait aussi agir avec autant d'efficacité.

Interrogés sur les risques d'introduire éventuellement ces vaccins dans l'alimentation des porcs, des spécialistes du milieu porcin ont déclaré que leur coût, qui est actuellement très élevé, éloigne toute possibilité d'abus. Toutefois, si les vaccins venaient à se détailler à un prix « raisonnable », il n'est pas dit qu'ils ne puissent pas entrer dans la pharmacie traditionnelle des éleveurs.

À ce jour, aucune étude sur les effets sanitaires de l'utilisation massive de ces vaccins et de leurs résidus dans la viande vendue pour la consommation humaine n'a été publiée. Par ailleurs, peut-on présumer que si les producteurs agricoles devaient assumer 100 % des coûts vétérinaires, ils en feraient un usage plus rationnel?

Un air vicié

_

pour connaître les activités de la compagnie en production porcine au Canada : http://www.intervet.ca/species/pigs.asp

Larivière, T. (2006). Maladie d'amaigrissement du porcelet : les porcs reprennent du poil de la bête. *La Terre de Chez Nous*, 77(34), 11.

Dès 1996, la publication BISE du Réseau de santé publique présentait une recension de la documentation scientifique sur la question des odeurs reliées aux activités agricoles En 2003, une large section du mémoire national de santé publique produit dans le cadre des audiences du BAPE sur la production porcine portait sur la problématique des odeurs émanant d'installations porcines de grande dimension et leurs effets potentiels sur la santé. Nous en avons parlé en début de chapitre.

Par ailleurs, plusieurs Directions de santé publique du Québec se sont également intéressées à la problématique des odeurs résultant des activités d'épandage et de la qualité de l'air (intérieur et extérieur) liée à l'industrie porcine. Par exemple, la Direction de la santé publique de la Montérégie a fait une évaluation des risques associés à la contamination de l'air dans la MRC du Haut-Saint-Laurent qui accueille déjà des exploitations porcines et où d'autres projets sont en développement. Elle inclut l'ammoniac, l'hydrogène sulfuré, les particules respirables, les composés organiques volatils et les bactéries parmi les nombreux contaminants émis dans l'air lors des activités d'élevage porcin.

Chez les travailleurs de porcheries, il est bien démontré que ces contaminants ont des effets sur la santé. Les principaux symptômes observés sont irritatifs et respiratoires, de même que divers symptômes d'atteinte de l'état général (mal de tête, nausée, fatigue, etc.). Au niveau des populations avoisinantes, les effets sur la santé sont moins bien documentés. (...) Une altération de la qualité de vie, celle-ci se manifestant par l'empêchement d'ouvrir les fenêtres et de sortir à l'extérieur, même par beau temps, de même que des troubles de l'humeur ont également été documentés. 144

En juin 2006, le Comité richelois pour une meilleure qualité de vie (CRMQV), un regroupement de 600 citoyens, dévoilait les résultats d'une étude de dispersion des odeurs d'un projet lié à la production porcine. L'étude réalisée par la firme Nove Environnement montre que les odeurs peuvent se répandre sur des dizaines de kilomètres malgré la présence de brise-vents.

Jacques, L., Masson, É et Tardif, I. (2003). Impacts potentiels sur la santé publique associés à l'implantation de porcheries dans la municipalité régionale de comté Le Haut-Saint-Laurent. Longueuil: Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie.

D'autres chercheurs associés à l'Université de l'Iowa ont étudié l'impact des odeurs sur la santé des enfants qui vivent à proximité des fermes porcines regroupant plus de 100 animaux¹⁴⁵. Ils ont découvert que chez ces derniers, les crises d'asthme étaient plus fréquentes que chez les autres enfants vivant dans des milieux moins industrialisés. Les problèmes d'asthme rencontrés sont trois fois supérieurs au niveau national des États-Unis. Les femmes enceintes vivant à proximité des fermes porcines industrielles donnaient aussi naissance à des enfants prématurés 2,17 fois plus souvent que la moyenne nationale.

De son côté, le département de la Santé de l'État du Minnesota a mené une étude sur une période de deux ans concernant les entreposages de lisier. Les chercheurs ont calculé que les niveaux de sulfure d'hydrogène dans les établissements étaient 53 fois plus élevés que la norme sanitaire en 1998 et 271 fois plus élevés en 1999 et 2000 ¹⁴⁶. D'autres études menées par l'University of North Carolina ont également montré que les voisins des fermes d'élevage de porcs en confinement vivent un taux élevé de problèmes respiratoires ¹⁴⁷. Enfin, en 1998, le National Institute for Occupational Safety and Health estimait que 10 % des travailleurs de fermes d'élevage industrielles souffraient d'asthme et de problèmes respiratoires, principalement les vétérinaires qui sont constamment en contact avec les animaux. Le contact avec le poil, la salive et les déchets d'abattage s'ajoutent aux autres sources d'allergies ¹⁴⁸.

D'autres études états-uniennes¹⁴⁹ font mention d'une hausse des hospitalisations dans les communautés vivant à proximité de porcheries industrielles. Ces études ont été soumises à la

Merchant JA, Ross RF. Iowa COncentrated Animal Feeding Operations Air Quality Study (executive sommary) Iowa City, Iowa, Environmental Health Sciences Research Center of the University of Iowa: 2002

Schade, M. (2005). *The Wasting of Rural New York State: Factory Farms and Public Health*. Rapport de recherche. New York: Citizen's Environmental Coalition & Sierra Club, 32 pages.

¹⁴⁷ http://www.sierraclub.org/factoryfarms/factsheets/air.asp et

Wing, S., et Wolf, S. (2000, March). Intensive livestock operations, health, and quality of life among eastern North Carolina residents. *Environmental Health Perspective*, 108(23), 232-238. http://www.pubmedcentral.nih.gov/articlerender.fcgi?artid=1637983

¹⁴⁸ Beeman, P. (2003, 5 août 2006). Incidence of asthma higher near hog farms study finds. *DesMoines Register*.

Thu K.M., Durrenberger, E.P. (1998). *Pigs, Profits and Rural Communities*. Albany: State University of New York Press.

consultation publique du BAPE sur le développement durable de la production porcine au Ouébec.

Une santé mentale fragilisée

Outre les questions de qualité de l'eau et de l'air, il est de mieux en mieux documenté que les productions porcines industrielles ont également un impact sur la santé mentale des résidants et des travailleurs d'une communauté.

Une première analyse de cette question a été réalisée en 1997 par le ministère de la Santé et des Services sociaux et par la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent, à partir de données de l'Enquête sociale et de santé du Québec de 1992-1993¹⁵⁰. L'enquête a alors mis en évidence l'existence d'un sentiment de détresse plus élevée pendant les saisons du printemps et de l'été et lors les périodes d'épandage du lisier au sein des communautés concernées par les élevages porcins. Les auteurs précisent néanmoins que les résultats ne peuvent établir un rapport de cause à effet entre l'activité porcine et la détresse psychologique. En 2006, une autre étude est venue ajouter un éclairage pertinent sur l'évolution de cette détresse psychologique dans les communautés qui accueillent des exploitations porcines. Réalisée auprès de l 338 producteurs de lait, de porcs et de volailles, pour le compte de la Coopérative fédérée du Québec, les chercheures en psychologie Ginette Lafleur et Marie-Alexia Allard ont observé que le milieu agricole vit un niveau de stress encore plus important.

Près des trois-quarts des répondants (73.5%) sont régulièrement stressés. Les niveaux de stress les plus hauts se retrouvent chez les agriculteurs de 35 à 54 ans et chez les producteurs de porcs. ¹⁵¹

Pampalon, R. et Légaré, G. (1997). Détresse psychologique chez les résidents de municipalités productrices de porcs au Québec. Québec : Comité de santé environnementale du Québec.

¹⁵¹ Scallon, M. (2006). Enquête sur la santé psychologique des producteurs agricoles : les producteurs ont le moral à terre. Communiqué de presse, La Coopérative Fédérée, 6 septembre 2006.

Les préoccupations financières, les obligations environnementales, l'instabilité des marchés, les maladies des animaux, les incertitudes liées aux impacts de la concurrence mondiale, l'endettement très élevé de même que la lourdeur de la charge de travail sont les facteurs les plus insupportables psychologiquement. Selon cette étude, 66,6% des éleveurs porcins vivent une détresse psychologique élevée. Quelque 7,7% d'entre eux ont même songé sérieusement au suicide. Seulement une personne sur cinq a consulté un spécialiste pour avoir de l'aide.

En plus d'une prévalence élevée des idées suicidaires, les producteurs de porcs atteignent des niveaux de stress plus élevés, manifestent plus de détresse et, sont plus nombreux à ne percevoir aucun contrôle sur leur ferme que les autres producteurs. Ils ressentent aussi moins de solidarité au sein de leur communauté rurale, se sentent moins appréciés et ont davantage le sentiment que leur travail n'est pas reconnu par la société 152

Enfin, il serait pertinent de poursuivre cette analyse en fouillant les données portant sur la qualité des suivis sanitaires pratiqués dans les abattoirs et les usines de transformations. Nous n'avons malheureusement pas abordé cette question dans le cadre de ce portrait. Nous pouvons néanmoins conclure en affirmant que l'état de santé des populations et des agriculteurs soulève un profond malaise quant au peu d'importance que lui accordent les gouvernements. Seraient-ils aveuglés par les profits que la production affirme rapporter? Pourtant, si les gouvernements tenaient une comptabilité globale des coûts et des revenus, ils ne pourraient pas ignorer que la santé publique dans les milieux ruraux où l'on retouve des élevages porcins intensifs est abusivement négligée.

¹⁵² Idem 151

CHAPITRE 6

Portrait social

Vivre ensemble en harmonie

En 1950, la vocation du Québec rural était claire : les agriculteurs nourrissaient la population de leur région et celle des villes. C'est à travers l'agriculture que la société francophone s'est ancrée en Amérique du Nord et qu'elle a pu développer son identité propre, malgré la pression politique et culturelle anglo-saxonne. Dans les années 1960 et 1970, une certaine conception du progrès contribua à transformer profondément l'agriculture et la vie rurale. Des politiques sociales et économiques furent adoptées pour permettre aux familles qui choisissaient de vivre de l'agriculture d'augmenter leurs revenus et, dans la mesure du possible, d'atteindre une prospérité équivalente à la moyenne canadienne.

Dans les années 1980, le défi de *Nourrir le Québec* lancé par le ministre québécois de l'Agriculture Jean Garon a renforcé la démarche de spécialisation des productions agricoles entreprise une décennie plus tôt, ce qui était de nature à décourager les agriculteurs qui ne partageaient pas cette vision productiviste de leur relation avec la terre. Paradoxalement, bon nombre d'agriculteurs qui ont opté malgré tout pour un mode de production écologique et qui ont créé les bases de l'agriculture biologique au Québec ont bien su tirer leur épingle du jeu. À titre d'exemple, la région du Bas-Saint-Laurent a été l'une des premières à produire du lait biologique et à se doter d'infrastructures de transformation pour répondre à ce créneau de consommation en croissance continue¹⁵³.

¹⁵³ Créé au milieu des années 1980, le Club d'encadrement L'Envol, regroupant des producteurs de lait biologique, a su traverser les années et consolider ses assises. La région du Bas-Saint-Laurent est celle qui compte le plus grand nombre de producteurs de lait biologique au Québec et elle agit toujours en leader en encourageant la création de clubs d'encadrement biologiques ailleurs au Québec.

Au milieu des années 1990, la politique de *La Conquête des marchés* adoptée par l'État québécois, sous la pression de l'Union des producteurs agricoles et d'industriels de l'agriculture, a misé sur l'exportation agroalimentaire comme fer de lance de la croissance économique québécoise. Les agriculteurs, devenus des producteurs agricoles, ont vu peu à peu se distendre leurs liens avec leur communauté. Ils sont devenus des entrepreneurs devant atteindre des objectifs de rentabilité, quitte à utiliser souvent des méthodes de production dommageables ou à risque pour le milieu biophysique et incommodantes pour les voisins. Le «petit » agriculteur autosuffisant et multifonctionnel a été relégué dans la marginalité.

Aujourd'hui, bien que l'activité agricole continue à caractériser l'occupation territoriale de la majorité des régions du Québec, on constate la décroissance de la population vivant strictement de l'agriculture, qui correspond en 2007 à 6,4 % de la population des municipalités rurales¹⁵⁴.

Dans un article publié en 1998, le sociologue Bruno Jean observait que la définition de l'identité rurale ou urbaine des habitants d'une région faisait l'objet d'une certaine confusion.

Selon différentes manières de mesurer la population rurale, celle-ci varie entre 22,4 % et 43 % de la population totale ; il est navrant de voir une proportion aussi importante de la population être tenue pour une quantité négligeable. Statistique Canada, comme tout le monde, ne sait trop ce qu'est la ruralité. Alors, on y regroupe le résidu qui n'entre pas dans la catégorie urbaine rigoureusement définie. Que l'intégration rurale-urbaine se soit accélérée avec la modernité, c'est un fait notoire ; par exemple, un tiers des ruraux vont travailler en ville tous les jours. Par ailleurs, un autre tiers des ruraux vivent dans des territoires éloignés où ils assurent ainsi une fonction géopolitique essentielle. On doit reconnaître ici l'émergence d'une de ces nouvelles et nombreuses fonctions de la ruralité au stade de la modernité avancée, soit la fonction résidentielle. La ruralité n'est pas disparue avec la modernité, elle est engagée dans un processus de restructuration dont la complexité dynamique ne se laisse pas saisir facilement¹⁵⁵.

Cette donnée provient de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois. www.caaaq.gouv.qc.ca.

Jean, B. « La ruralité hier, aujourd'hui...mais demain?: un autre siècle à la campagne », Le Devoir, page Idées, A11, 6 février 1998.

En janvier 2007, Statistique Canada présentait une définition actualisée de la ruralité, lors de la publication d'un document de recherche intitulé « Le chevauchement démographique de l'agriculture et du milieu rural ».

La distance et la densité définissent la ruralité. Une personne est « plus rurale » si elle doit franchir une longue distance pour avoir accès à des services ou à des marchés où elle peut vendre ses biens et ses services. En outre, les régions rurales sont définies en fonction de la faible densité de leur population, qui se traduit par l'absence d'« économies d'agglomération ». Par conséquent, les systèmes de production sont de plus petite envergure et généralement moins diversifiés, du fait que la main-d'œuvre disponible est réduite¹⁵⁶...

Chose évidente, la cohabitation de ruraux de divers types, les habitants de souches (établis depuis plusieurs générations dans une communauté) et ceux qui proviennent d'horizons divers et qui ont des occupations, métiers et professions autres que la production agricole, est graduellement devenue source de conflits, surtout lorsque les résidants sont en présence d'une agriculture répondant aux impératifs de l'industrie agroalimentaire, comme c'est le cas avec l'industrie porcine. Ceci peut s'expliquer, entre autres, par le fait que bon nombre de résidants possèdent peu (ou pas du tout) de connaissances relatives à la production agricole dite « moderne » et voient l'agriculture à travers le prisme d'un idéal de vie à la campagne s'étant largement éloigné de la réalité au cours des 35 dernières années. Également, les résidants natifs de leur communauté, mais ne pratiquant pas (ou pas exclusivement) un métier agricole, sont souvent perçus comme des citoyens « urbanisés » qui partagent les valeurs de leurs voisins néoruraux. Un nombre grandissant d'entre eux, qui ont une connaissance profonde du territoire qu'ils habitent, est désormais sensibilisé à l'importance de préserver la qualité de l'environnement et de s'assurer d'une alimentation saine. En conséquence, les ruraux avec ou sans connaissance approfondie de la réalité actuelle de la production agricole, de même que les néoruraux qui ont choisi de vivre en milieu à dominante agricole, sont suffisamment conscientisés par rapport à l'environnement pour comprendre que les pratiques doivent être modifiées.

Bollman, Ray D. *Le chevauchement démographique de l'agriculture et du milieu rural*, n° 81 : Statistique Canada, Division de l'agriculture, 2007, 26 pages.

Un peu d'histoire

Jusqu'au milieu du XX^e siècle, et ce, depuis que les colons de la Nouvelle-France ont défriché les basses terres de la plaine du Saint-Laurent, l'agriculture québécoise s'est confondue avec le paysage habité et l'occupation du territoire. Les familles d'agriculteurs comptaient plusieurs enfants qui, à tour de rôle, aidaient aux travaux de la ferme, en agissant comme une main-d'œuvre bénévole qui collaborait à la qualité des revenus familiaux et de la vie de la communauté. Les fermes familiales, multifonctionnelles, se transmettaient de père en fils, selon une tradition acceptée comme faisant partie des valeurs sociales communes.

Graduellement, après la Seconde Guerre mondiale, une américanisation du mode de vie s'est imposée. Dans le contexte social du début des années 1950, le travail manuel harassant était moins valorisé que le travail intellectuel. Les attraits de l'urbanisation et de la société de consommation ont entraîné une dépréciation du monde rural et de ses pratiques ancestrales, initiant du même coup une profonde transformation de la vie rurale. Le Québec des années 1950, dominé par un gouvernement conservateur et un système ecclésiastique autoritaire, avait une grande soif de changements. La vie à la campagne et les savoirs populaires qui avaient façonné l'identité collective sont devenus graduellement signes de retard et d'infériorité, même parmi les ruraux. De plus, en concordance avec l'industrialisation nordaméricaine de l'après-guerre, les gouvernements n'ont pas cherché à endiguer cette dépréciation de la terre. Il fallait libérer de la main-d'oeuvre pour le développement des autres secteurs de l'économie, dont le secteur manufacturier.

C'est ainsi qu'entre 1950 et 2002, en raison de ces changements culturels et des nouvelles politiques agricoles, le Québec a perdu plus de 110 000 fermes¹⁵⁷. Dans les années 1960, l'industrialisation de l'agriculture a été valorisée par diverses commissions gouvernementales et des rapports d'experts. Le déclin du nombre de fermes familiales s'est amorcé dans un contexte de modernisation des pratiques agricoles, présenté aux agriculteurs - généralement peu instruits à cette époque - comme un pas vers le progrès. Déjà, la maxime productiviste prenait forme: « il faut grossir ou mourir ». Le milieu rural traditionnel subissait aussi l'influence du milieu urbain, fier d'imposer sa Révolution tranquille et d'affirmer que son identité nationale pouvait dorénavant se vivre en dehors du clergé et des cercles paroissiaux. Désormais, autant les jeunes hommes que les jeunes femmes du milieu rural avaient accès à une éducation gratuite et prolongée. Les enfants d'agriculteurs ont vu de nouveaux horizons s'ouvrir devant eux. Parmi ceux qui ne voulaient pas vivre de l'agriculture, mais qui restaient quand même attachés à la ruralité, plusieurs ont perçu la possibilité de profiter du meilleur des deux mondes. Ils ont acheté des maisons de banlieue ou ont déniché « leur petit paradis » en milieu rural, tout en déployant leur vie professionnelle, culturelle et sociale dans des secteurs urbains. Les valeurs traditionnelles de solidarité et d'entraide du milieu rural ont progressivement cédé la place aux valeurs plus individualistes de la vie urbaine.

Dans les décennies suivantes, des politiques agricoles ont été instaurées pour uniformiser les différents secteurs de production agricole – dont le secteur porcin, qui en a largement tiré profit à partir des années 1970. Ces politiques visaient aussi à assurer une plus grande stabilité financière face aux risques que constituent les aléas du climat, la fluctuation des marchés et la variation des prix. En fait, cette stabilité était essentielle pour encourager l'investissement (mais trop souvent l'endettement) visant à moderniser les pratiques agricoles.

Cette période de grands changements dont parlait Bruno Jean en 1998 est dorénavant complétée dans plusieurs communautés rurales. En 2007, un peu partout, ce n'est plus

Bouchard, R. Plaidoyer pour une agriculture paysanne: pour la santé du monde, Montréal, Écosociété, 2002.

l'agriculture qui fait vivre la communauté locale ou régionale, mais la communauté locale ou régionale qui soutient l'agriculture – ou dans trop de cas, qui contribue à la faire disparaître.

Le nombre d'agriculteurs poursuit sa chute et plusieurs collectivités rurales vivent une crise d'identité profonde. Sans aucun doute, la provenance et les origines des propriétaires terriens sont dorénavant diverses, ainsi que leur statut économique, culturel et social. Selon les cas, les propriétaires d'une ferme peuvent se définir comme artisans, paysans, agriculteurs, producteurs agricoles ou intégrateurs. En fait, il devient difficile de définir la « ferme familiale¹⁵⁸ ».

Les milieux ruraux et la vie agricole ne se limitent plus aux fermes transmises de génération en génération. L'agriculture compte désormais des entrepreneurs, de grands propriétaires terriens (certains producteurs agricoles détiennent jusqu'à 15 terres dans une municipalité) et des *gentlemen farmers* (dont les activités agricoles ne constituent pas le revenu principal et pour qui l'agriculture est un loisir). Également, des néoruraux (citadins d'origine) se sont installés par choix en milieu rural. On y retrouve aussi des résidants qui ne pratiquent aucune activité agricole et qui habitent dans leur communauté depuis plusieurs générations. Certains y ont établi des entreprises touristiques, manufacturières, de services ou de production artisanale, dont celles qui sont liées à des produits du terroir. Malencontreusement, l'UPA véhicule l'idée que seuls ceux qui vivent de l'agriculture détiennent un droit de parole crédible sur l'organisation de la vie rurale lorsque surviennent les conflits entre la qualité de vie des résidants et leur « droit de produire ». Cette vision syndicale va à l'encontre de la réalité démographique des campagnes, habitée par une diversité de gens, à l'image de l'ensemble du Québec.

En effet, le milieu rural ne ressemble plus beaucoup à celui d'il y a 50 ans. Non seulement les familles rurales comptent moins d'enfants, mais on y retrouve également des familles monoparentales, des couples, des divorcés et des personnes âgées vivant seules. En

Dans les années 1980, le ministre de l'Agriculture au Québec, Jean Garon, décrivait la ferme familiale comme une propriété pouvant faire vivre « décemment » un couple, ses enfants et un ou deux employés à temps plein.

concordance avec le déclin des emplois agricoles, les entreprises locales subissent aussi une décroissance significative. Ceci, sans oublier que la mondialisation a favorisé la délocalisation d'entreprises manufacturières qui procuraient, il y a à peine deux décennies, des emplois complémentaires à l'agriculture en milieu rural¹⁵⁹. Par ailleurs, le fossé s'est accentué, selon le type de production, entre les agriculteurs industriels et les producteurs dits « artisanaux » ou encore qui pratiquent une agriculture à dimension humaine, et entre les citoyens vivant de l'agriculture et ceux qui cohabitent avec l'agriculture.

Le cas de la production porcine est un exemple clair de la situation : il est dorénavant très rare de rencontrer dans une région une entreprise porcine familiale traditionnelle de petite taille, indépendante, puisque les règles du marché ne lui fournissent que peu d'espace de développement et de survie. La quasi-totalité de ces entreprises ne subsiste que dans le commerce parallèle de la transformation et de la vente directe à la ferme et des marchés publics régionaux. La majorité des consommateurs de viande de porc n'ont pas accès à des produits provenant de leur région dans les supermarchés et ils ignorent bien souvent qu'une exploitation porcine artisanale pourrait leur offrir de la viande de meilleure qualité que celle provenant des porcheries industrielles, tant québécoise qu'étrangères.

Quant à la ferme porcine familiale traditionnelle de petite taille qui choisit de garder son indépendance face aux intégrateurs tout en fonctionnant sclon les règles de mise en marché de la Fédération des producteurs de porcs du Québec (FPPQ), elle ne récolte guère plus d'avantages que la ferme porcine qui s'occupe de sa propre mise en marché. Sur certains aspects, elle en possède même moins. Son milieu social la critique au même titre que les exploitations industrielles et les programmes de l'État ne sont pas adaptés à ses besoins. Au Congrès 2006 de la FPPQ, des éleveurs de la Beauce ont déploré que leur situation financière se soit beaucoup dégradée, car ils n'ont pas droit à une assurance contre la mortalité animale,

-

Johnson, K. "The changing Face of Rural America". Rural Sociology Society. nº 1, 2006. http://www.ruralsociology.org/briefs/brief1.pdf.

le régime de l'Assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) n'étant pas adapté aux petites fermes familiales¹⁶⁰.

Fermes industrielles ou non

Il importe de le souligner : la diversité du milieu rural s'est accentuée et tous ses résidants considèrent généralement que la campagne leur procure une bonne qualité de vie, où se retrouvent à la fois des valeurs traditionnelles et les avantages de la modernité. En région rurale, les gens se sentent plus proches de la nature et ils acceptent les règles de la vie en communauté. S'ils sont loin d'un grand centre urbain, c'est parce qu'ils recherchent de l'espace, parce qu'ils admirent les paysages et parce qu'ils sont attachés au patrimoine de leur coin de pays. Ils revendiquent la protection du territoire agricole contre toute forme de spéculation et de développement susceptible de détériorer la qualité du milieu écologique, social et culturel. Enfin, tous ces ruraux reconnaissent l'importance économique de l'activité agricole des petites comme des grandes entreprises¹⁶¹, dont la productivité est jugée cinq fois supérieure à celle qui prévalait il y a 50 ans ¹⁶².

Cependant, si les résidants des campagnes se rejoignent tous dans leur amour de l'espace et de la nature, ils se divisent quant aux usages du territoire. Nous pourrions simplifier en identifiant deux catégories : les ruraux en faveur d'une agriculture industrielle et productiviste et les ruraux qui choisissent un mode de production agricole plus autonomiste, vers la souveraineté alimentaire. Analysons la position des uns et des autres.

On observe d'une part que la quasi totalité des professionnels et experts agricoles – largement soutenus par des milieux de la recherche agronomique et agroéconomique universitaires –,

Gagné, J.-C. Le 75° congrès derrière les éleveurs de porcs. *La Terre de Chez Nous*, 2 novembre 2006, vol. 77, n° 19.

Parent, D. De la ferme familiale d'hier à l'entreprise agricole d'aujourd'hui : enjeux et propositions pour un développement local durable, Québec, Colloque annuel de l'Union des producteurs agricoles sur les structures de ferme au Québec, 2001.

Bien sûr, si nous calculions les coûts externalisés de cette production accrue – notamment en matière d'énergie l'ossile, il est probable que le bilan de productivité serait plus modeste.

appuient une agriculture industrielle et productiviste. Ils sont nombreux à argumenter que les agriculteurs québécois n'ont pas le choix de suivre ce modèle s'ils veulent préserver leur secteur d'activité face à la mondialisation des marchés agricoles. Une logique de production et de commercialisation qui mise sur l'exportation est ainsi valorisée, même si elle entraîne un effet destructeur. En effet, qu'en est-il au bout du compte de l'agriculture productiviste et industrielle? Si certains produits agroalimentaires, comme le porc, sont largement exportés sur des marchés étrangers, en contrepartie, d'autres denrées essentielles comme les légumes, les fruits, les céréales sont massivement importés et font concurrence directement aux secteurs agricoles québécois qui les produisent. La capacité de production agro-industrielle de pays en émergence, conjuguée à certaines pratiques déloyales de la part de multinationales, déséquilibre les lois traditionnelles du marché et impose aux agriculteurs québécois des prix qui ne correspondent pas à leur véritable coût de production. En conséquence, malgré une gestion prudente de leur entreprise, plusieurs fermes familiales qui ont suivi le modèle productiviste voient leurs marchés intérieurs grugés, leur endettement augmenté et leur marge de manœuvre financière considérablement réduite. C'est avec un grand déchirement que des familles agricoles installées depuis plusieurs générations sont contraintes d'abandonner leur terre à la spéculation des seuls grands producteurs agricoles gagnants. Pour suivre cette logique productiviste et réussir à offrir un panier d'épicerie artificiellement bon marché, plusieurs producteurs agricoles ont progressivement négligé les fonctions qui les rattachaient à leur communauté et qui leur étaient historiquement assignées. Ainsi, avec l'appui des professionnels de l'agriculture et le soutien financier des gouvernements fédéral et provincial, un fossé s'est creusé et s'élargit constamment entre les habitants des campagnes qui ne vivent pas de l'agriculture et ceux qui en tirent leurs principaux revenus.

D'autre part, les ruraux qui ne vivent pas de l'agriculture et les agriculteurs qui critiquent le modèle productiviste considèrent que tous les agriculteurs, sans exception, ont des obligations de responsabilité à l'égard de l'occupation de la terre. Selon l'avis de certains d'entre eux, l'agriculture productiviste qui s'appuie sur l'unique logique économique affaiblit les milieux ruraux à long terme. Elle porte atteinte à leur viabilité en ne prenant pas en compte le maintien d'un équilibre entre les choix d'aménagement du territoire, les activités de production, la protection de l'environnement (cours d'eau, air, sols, boisés). la préservation de la biodiversité,

la valorisation des paysages et du patrimoine bâti et la nécessité de procurer un environnement stimulant et attractif. L'agriculture industrielle nuit au dynamisme des communautés rurales.

La crise qui sépare les producteurs de porcs et les néoruraux témoigne de ces préoccupations. Les producteurs de porcs sont accusés non seulement de polluer les campagnes, mais aussi de détruire toute la confiance de la population envers l'agriculture.

La législation provinciale qui encadre la production porcine s'appuie sur le « droit de produire » des agriculteurs et impose aux municipalités d'accueillir sur leur territoire tout projet de porcherie qui répond aux normes provinciales. Or ces normes ne sont pas assez sévères et permettent d'autoriser des entreprises à risque pour l'environnement et la santé. Le processus de décision échappe aux municipalités; les citoyens n'y trouvent pas d'espace pour l'exercice d'une démocratie participative. L'inquiétude s'est accrue à l'égard des impacts écologiques, sociaux et de santé d'une telle industrie. Les choix économiques liés à cette filière de production sont également sévèrement questionnés. Dépassant largement la question du « pas dans ma cour », l'industrie porcine devient le symbole d'un virage agricole insoutenable et amène à rechercher les conditions qui permettraient le développement d'une agriculture socialement et écologiquement responsable au Québec. Une telle recherche anime divers types de citoyens dont de nombreux agriculteurs désireux d'échapper à l'emprise croissante de l'agrobusiness dominé par la mondialisation, et préoccupés d'assurer la sécurité alimentaire de la population québécoise dans le respect de la nature et d'une production agricole à dimension humaine 163.

Cette critique rejoint aussi un nombre grandissant d'agriculteurs qui ne veulent plus suivre aveuglément le modèle productiviste soutenu par l'establishment du syndicalisme agricole, réuni autour de l'unique syndicat, l'Union des producteurs agricoles. Dans son livre *Plaidoyer pour une agriculture paysanne*, Roméo Bouchard, l'un des leaders de l'opposition à l'industrialisation agricole, se fait cinglant à leur égard :

Sous couvert de professionnalisme, on a, en réalité, consacré ce que Ivan Illich a appelé le « monopole radical » de l'agriculture productiviste centrée sur la filière pétrochimique et faisant primer la logique industrielle sur celle du vivant¹⁶⁴.

Sauvé, L., Mise en contexte, document présenté lors du Colloque Agriculture, Société et Environnement, Vers une harmonisation écologique et sociale: le cas des porcheries industrielles au Québec. Montréal, Chaire de recherche du Canada en éducation relative à l'environnement, UQAM, 17 février 2006.

Bouchard, R. op.cit.

L'auteur, qui vit en région rurale depuis plus de 30 ans, plaide pour une agriculture soucieuse de préserver la qualité de son territoire et de l'environnement, selon des schèmes qui font primer la desserte du marché local sur l'exportation. Or, une telle agriculture repose d'abord sur la ferme familiale indépendante de taille « humaine » dont l'économie générale est ancrée dans la communauté. Ce modèle d'occupation du territoire et de production alimentaire est totalement opposé au modèle productiviste qui tend à réduire la nature et les animaux à l'état de marchandise à commercialiser.

Questionnement sur un modèle insoutenable

En concordance avec les valeurs qu'il privilégie, Roméo Bouchard créait en 2001 l'Union Paysanne, avec l'agronome et agriculteur Maxime Laplante, son actuel président. L'organisme, qui se veut un syndicat agricole, réunit des agriculteurs attachés à un modèle de ferme familiale de taille humaine, des citoyens porteurs de valeurs écologistes, amants de la nature et de la ruralité, vivant à la campagne ou à la ville, des consommateurs, des professionnels de la santé et des élus municipaux de communautés rurales. L'Union Paysanne attire aussi des agriculteurs spécialisés, certains biologiques, préoccupés par la qualité des aliments et l'équité relative à la fonction de produire et à la consommation.

Ce syndicat, qui regroupe environ 1 500 membres, axe son message sur le changement des pratiques agricoles. L'Union Paysanne combat le modèle productiviste qui, bien qu'il puisse fournir une alimentation à bas prix, génère à son avis plus d'inconvénients que de bienfaits. Ses membres prônent une nouvelle relation avec la nature, les animaux et la campagne.

On observe aujourd'hui que les idées de ces citoyens engagés (paysans, ruraux, néoruraux et citadins solidaires) peinent à pénétrer l'opinion publique, même après cinq années d'efforts. Soutenus par les uns, ils sont honnis par contre par de nombreux producteurs traditionnels et industriels... et aussi par certains agriculteurs biologiques ou à petite échelle qui ne se reconnaissent pas dans leur discours, jugé trop radical dans le contexte nord-américain. Sans autres moyens que leur engagement bénévole, des membres de l'Union Paysanne

s'investissent néanmoins avec persévérance pour présenter des solutions de rechange à l'agriculture industrielle et poursuivent un travail politique et de représentation auprès des pouvoirs publics en soumettant des mémoires et des réflexions en commissions parlementaires, en organisant des colloques et en publiant divers documents traitant d'agriculture responsable. Ainsi, cette organisation qui a joué jusqu'ici un rôle extrêmement actif dans le dossier des porcheries industrielles publiait à l'automne 2006 une brochure technique sur l'élevage alternatif du porc au Québec 165. L'Union Paysanne fait également un travail important de sensibilisation auprès des consommateurs. À titre d'exemple, elle organise la plus importante fête bio paysanne annuelle au Canada 166.

Moins de fermes, plus de porcs, davantage de conflits

L'implication des ruraux de souche, des néoruraux et de certains agriculteurs dans leur communauté n'a pas freiné pour autant l'hémorragie rurale, surtout dans les régions proches des grands centres urbains. Les agriculteurs souffrent plus que jamais d'une image négative au sein de leur propre milieu. Il n'est pas rare d'entendre des parents déconseiller à leurs enfants de prendre la relève de la ferme familiale. Les travaux aux champs sont considérés comme de second ordre et mal rémunérés, juste bons pour les travailleurs étrangers¹⁶⁷ et les immigrants nouvellement arrivés, ou encore pour les citoyens sans instruction.

Le prix des meilleures terres du Québec est devenu exorbitant. Les plus productives, situées dans les régions des Basses-Laurentides et de la Montérégie, se transigent maintenant entre 4 000 \$ et 6 000 \$ l'hectare ; elles ne sont plus accessibles désormais qu'aux détenteurs de grands capitaux, ce qui les destine d'emblée à l'agriculture industrielle.

_

http://www.citoyensduquebec.com/dossiers_chauds/elevage_porcin/alternative.htm.

¹⁶⁶ Pour connaître le contenu de la Fête Bio Paysanne : http://fetebiopaysanne.ca/.

On estimait le nombre de travailleurs agricoles étrangers saisonniers à plus de 1 500 personnes en 2006, en provenance principalement du Mexique, du Guatemala et des Antilles.

En Montérégie, tout particulièrement, ces bonnes terres sont accaparées par les cultures intensives de maïs, de soya et de canola, qui sont à la base de l'alimentation des porcs. Certains promoteurs de l'agriculture industrielle diront que c'est une nouvelle façon d'occuper le territoire, laquelle permet de suivre les tendances de la mondialisation et qu'il serait bien naïf de ne pas vouloir accepter ces règles commerciales. Un nombre important de producteurs maraîchers et de producteurs laitiers désapprouvent toutefois cette situation qui les met en compétition les uns face aux autres et qui affaiblit les chances de la relève agricole de s'établir. La production porcine est ainsi source de conflits entre la FPPQ et d'autres Fédérations, toutes membres de l'UPA. Des producteurs agricoles des autres secteurs estiment que les éleveurs de porcs s'accaparent des outils essentiels dont ils ont besoin pour se battre contre la concurrence internationale.

Malgré l'accroissement de ces effets néfastes au sein même de l'agriculture depuis le début des années 1980, les politiques économiques et sociales des deux paliers de gouvernement continuent à favoriser une agriculture productiviste. Paradoxalement, la plupart des agroéconomistes, des dirigeants syndicaux et des décideurs au sein du gouvernement ont occulté les problématiques d'endettement, d'instabilité économique, de perte d'autonomie financière et de crise des revenus pour les producteurs porcins. Ils ont minimisé autant que possible les problèmes de santé animale et d'organisation structurelle de la filière porcine, pour au contraire vanter le dynamisme et l'amélioration des rendements unitaires porcelets/truies. Ils ont même soutenu que les travailleurs de la filière porcine devaient diminuer leur niveau de vie pour maintenir leur place dans cette pratique pourtant inéquitable et insoutenable à tous points de vue.

Maxime Laplante, président de l'Union Paysanne jusqu'au printemps 2007, considère que la disparition des fermes n'est pas seulement l'œuvre du destin, mais qu'elle découle en droite ligne d'une volonté politique visant leur élimination.

Le gouvernement du Québec, à l'instar des autres gouvernements des nations industrialisées, mise sur l'agriculture commerciale, à grande échelle, et souhaite la disparition des petites fermes. Michel Morrisset y a longuement réfléchi dans son livre L'agriculture familiale au Québec. Quant au dynamisme de l'industrie porcine, malgré tous les chantiers d'usine que les gouvernements ont créés, le nombre d'emplois a

diminué, en dépit des promesses du Forum des décideurs de 2001 de créer 15 000 emplois dans ce secteur. Et avec l'épidémie actuelle de circovirus chez les porcelets, j'ai l'impression que leurs performances vont en prendre un coup¹⁶⁸.

Les ruraux ne vivant pas de l'agriculture industrielle (néoruraux, petits agriculteurs et autres) manifestent une frustration croissante face à la forte « empreinte écologique 169» de l'agriculture productiviste. Les conflits de voisinage sont à la hausse et déviennent critiques dans certaines régions, comme en Montérégie. Ces ruraux considèrent que l'agriculture ne doit pas s'aliéner à produire de la biomasse en réponse aux seules lois du marché et qu'elle ne peut se désolidariser de la vie rurale dans son ensemble.

Ainsi, la crise de cohabitation sociale en milieu rural est aussi une crise de valeurs et d'identité.

Des valeurs à (re)définir

Les valeurs véhiculées par les néoruraux et par les agriculteurs non productivistes s'enracinent dans celles qui fondent l'identité et la culture québécoises : l'agriculture (comme agri-culture ou culture du rapport à la terre) est, et sera toujours, le symbole de l'occupation du territoire au Québec. Elle est étroitement liée au concept « d'habiter le pays », puisqu'il s'agit d'une activité sociale à part entière dont la dimension économique ne peut prendre préséance sur les autres dimensions (culturelles, écologiques, sanitaires, etc.). Rappelons-le, l'agriculture participe à l'aménagement du territoire ; elle doit être associée à la préservation du patrimoine bâti et visuel ; elle doit contribuer à la qualité des paysages et à la beauté d'une région. Elle est ainsi génératrice d'une dynamique économique qui l'unit aux autres ruraux et aux citadins, par ses apports nourriciers, culturels, touristiques et autres. C'est aussi en s'appuyant sur une agriculture bien intégrée à sa région biophysique et socioculturelle que les défenseurs d'une agriculture écologique et socialement responsable cherchent à préserver les

¹⁶⁸ Commentaires recueillis lors de discussions pour la préparation de cet ouvrage.

Pour comprendre le concept d'empreinte écologique consulter le site Internet : www.footprintnetwork.org.

savoirs du terroir, aujourd'hui valorisés comme élément essentiel des diverses façons d'occuper le territoire, de produire des aliments et de les transformer. Là où elle se développe en harmonie avec son milieu, l'agriculture est au cœur du renouveau communautaire rural.

Selon Étienne Landais, directeur de l'École nationale supérieure agronomique de Montpellier, les attentes exprimées à l'égard d'une agriculture durable façonnent désormais les rapports que les exploitations entretiennent avec leur milieu social. Dans cet esprit, l'auteur souligne que pour être socialement acceptable et acceptée dans son milieu, une exploitation agricole doit être viable, vivable, transmissible et reproductible¹⁷⁰. De son côté, le politologue Jean–Herman Guay estime que l'introduction de la composante « environnementale/qualité de vie » dans les discours des néo-ruraux procède dans notre monde contemporain à partir d'une logique de conservation et d'une redéfinition de la notion de progrès¹⁷¹.

L'avenir de la ferme familiale

En novembre 2005, la production porcine industrielle au Québec se caractérisait ainsi : 50 % des unités animales étaient concentrées dans 14 MRC, couvrant 25 % de la zone agricole¹⁷². Or, c'est justement aux endroits où ces élevages sont concentrés que les conflits entre producteurs de porcs et autres résidants des régions affectées sont les plus virulents.

Selon une étude réalisée par la firme Transfert Environnement, pour le compte de la FPPQ, pas moins de 91 conflits locaux ont été recensés entre janvier 2000 et mars 2003. Les régions qui en comptaient le plus étaient le Bas Saint-Laurent (15 cas), Chaudière-Appalaches (14 cas), la Montérégie (13 cas) et le Saguenay-Lac-Saint-Jean (12 cas). De plus, neuf conflits

_

Landais, É. Esquisse d'une agriculture durable. Travaix et Innovations, n° 43, 1997, p. 4-10.

Robitaille, A. « Du bleu au vert ? L'environnement est-il en train de remplacer la nation et la langue ? », *Le Devoir*, 24 juin 2006, p. A1.

Lebuis, J. Prise en compte des préoccupations citoyennes dans l'élaboration du cadre de développement durable de la production porcine au Québec. Conférence présentée lors du Forum annuel de l'Institut agricole du Canada, Agricultural Institute of Canada, 2005.

« régionaux », avaient été relevés¹⁷³. Dans la majorité des cas, les opposants à l'implantation ou à l'agrandissement d'une porcherie se plaignaient d'avoir à subir les odeurs contre leur gré, sans participer aux bénéfices de l'entreprise. Ils craignaient que ces odeurs ne portent atteinte à leur qualité de vie et ne diminuent la valeur de leur propriété, les rendant prisonniers d'une situation pénible, sans avoir eu leur mot à dire.

Par ailleurs, on constate aisément qu'avec le développement du mode de production porcine sous contrat au service d'un intégrateur porcin, la viabilité des exploitations familiales est également fragilisée. La ferme devient dépendante des revenus générés en fonction des termes du contrat. L'agriculteur est relégué à un statut d'employé qui, soumis aux exigences des industries d'amont et d'aval, doit assumer les risques de la production, ce qui menace la stabilité de ses revenus. Ces derniers résultent des performances économiques de la ferme et, par conséquent, de la capacité de l'agriculteur exploitant à gérer les applications technoagronomiques prescrites au sein de son entreprise. En tant qu'exécutant, il n'a pas de pouvoir de décision sur la nature et l'origine des produits qu'il achète pour exploiter sa ferme, ni sur les prix fixés pour ces achats, et encore moins pour son travail de gardien des élevages, ce qui le rend économiquement vulnérable et limite son pouvoir d'action sur sa propre terre et dans sa propre communauté. Enfin, ce manque de liberté l'empêche d'initier des actions qu'il pourrait juger nécessaires pour satisfaire aux exigences de la communauté locale en matière d'environnement.

Revenons à la théorie de Landais, évoquée plus haut, concernant les rapports que l'exploitant agricole doit entretenir avec sa communauté, et selon laquelle une exploitation agricole doit être viable, vivable, transmissible et reproductible. Constatant le modèle de travail auquel il est astreint, nous pourrions dire que c'est au chapitre de la viabilité que l'exploitant d'une ferme porcine est durement éprouvé. En effet, le propriétaire d'une ferme de type familial est aux prises avec deux réalités : d'une part, sa qualité de vie et celle de sa famille dépendent de facteurs exogènes sur lesquels il a peu de pouvoir ; d'autre part, il doit composer avec tous les autres acteurs locaux et leur perception de ce que devrait être une agriculture viable et

Delisle, A. et Transfert Environnement. "Rapport de recherche", *Revue des conflits en production porcine au Québec*, Longueuil, Fédération des producteurs de porcs du Québec, 13 août 2003.

vivable. C'est à lui qu'incombe la responsabilité d'entretenir des relations sociales harmonieuses, susceptibles de lui laisser suffisamment de souplesse pour composer avec la réalité des facteurs exogènes. Entre autres, le transfert de la ferme familiale à un jeune de la relève – maillon du maintien d'un milieu communautaire fort – est lié à sa capacité à relever les défis que lui posent les exigences de la pratique agricole et à tisser des liens avec le milieu qui soient viables et vivables. Pas étonnant que devant de telles difficultés, bon nombre de propriétaires de fermes familiales porcines entrevoient difficilement un avenir radieux ...

La chercheuse Diane Parent¹⁷⁴ est également d'avis que c'est sur les épaules des propriétaires de fermes familiales, porcines de surcroît, que repose le défi de trouver des formules de cohabitation novatrice. Elle observe, entre autres, que l'image projetée du métier de producteur et du mode de vie qu'il impose, de même que la qualité des relations avec le voisinage, sont des facteurs déterminants pour la motivation des jeunes à prendre la relève. Or, une absence de relève augmente les risques d'abandon du métier d'agriculteur et accroît alors les possibilités qu'un producteur agricole fortuné récupère la propriété abandonnée pour y développer ou accroître une agriculture productiviste. S'installe alors un véritable cercle vicieux en matière de conflits de cohabitation.

Enfin, le transfert de la ferme de type familial renvoie aux questions environnementales et aux impacts du type d'exploitation sur le milieu de vie. À ce chapitre, Diane Parent constate que l'industrie porcine entraîne l'une des ruptures les plus profondes avec la protection des sols, des cours d'eau et de la qualité de l'air, et aussi avec l'environnement social.

La vie rurale actuelle semble donc plus que jamais souffrir des « solitudes » créées par les attentes, les besoins et les ambitions fort différentes, voire opposées, des néoruraux, des petits agriculteurs et des producteurs agricoles industriels. Lors de leur participation aux audiences du BAPE sur le développement durable de l'industrie porcine, les politologues Jean-François Aubin et Mathieu Forget fournissaient une explication à cette situation.

Parent, D. D'une agriculture productiviste en rupture avec le territoire à une agriculture durable complice du milieu rural. *Théoros*, vol. 20, n° 2, p. 22-25, 2003.

On a détaché l'agriculture du monde. On l'a développée, intensifiée, mondialisée. Aujourd'hui, les gens sont plus préoccupés par la qualité de l'alimentation, de l'environnement. Ils retournent dans les campagnes et découvrent ce qu'est devenue l'agriculture. Le choc est profond¹⁷⁵.

Autre phénomène d'importance : les citoyens néoruraux et les consommateurs sont désormais plus scolarisés et mieux informés. Ils naviguent sur Internet; ils échangent des informations à travers divers réseaux. Cela contribue à les rendre plus compétents et aptes à prendre des décisions éclairées face è leur alimentation. Ils sont soucieux de manger des aliments sains, produits naturellement, dans le respect de l'environnement et des animaux. Des consommateurs exigent l'application des normes de traçabilité¹⁷⁶ à chaque coupe de viande. Bref, ils supportent de moins en moins les non-dits et les demi-vérités.

Il faut bien reconnaître toutefois qu'on ne retrouve pas un tel niveau de conscientisation chez de la majorité des citoyens, qui sont plutôt déconnectés de la production agricole. Les enfants de ces derniers savent vaguement que le lait vient de la vache et les œufs, des poules ; ils n'ont jamais eu l'occasion de voir ces réalités de près. Un grand nombre ne peut identifier à quelle saison arrivent des fruits et des légumes produits au Québec et souvent, on ne connaît pas les produits d'ici. Trop de gens suivent des modes de consommation sans en comprendre les enjeux écologiques (sauf peut-être celui du transport dont il est plus largement question actuellement dans les médias), dont ceux qui concernent le bien-être animal, les impacts sur la diversité biologique et les répercussions sociales.

Des solutions déconnectées du milieu rural

En réponse au malaise social clairement exprimé par la population et aux pressions du milieu de la santé publique, il a été décidé d'imposer une transparence accrue dans le processus

Aubin et Forget. Cohabitation en milieu rural: bilan et perspectives, rapport final d'une recherche appliquée sous la codirection de Guy Debailleul et Réjean Landry, tome 1, 2001.

¹⁷⁶ Tracabilité : c'est la capacité de localiser et de connaître l'historique d'un aliment à travers toutes les étapes de la chaîne de production, de transformation et de distribution alimentaire. L'identification des produits doit d'abord se faire à la ferme pour ensuite être maintenue jusqu'au consommateur. Pour en connaître davantage sur le sujet : www.agri-tracabilite.qc.ca.

d'autorisation et d'implantation des établissements porcins. De plus, le gouvernement mise désormais sur une implication accrue des municipalités et des municipalités régionales de comté (MRC), appelées à définir avec la population les conditions de développement d'une production porcine qui respecte le milieu de vie. En complémentarité, le gouvernement s'est engagé via le MAPAQ et le programme Prime-Vert à introduire dans sa politique agroenvironnementale les principes d'écoconditionnalité¹⁷⁷ et à accompagner financièrement les producteurs porcins à cet effet. Une somme de 239 millions de dollars a été réservée à cette fin pour l'exercice financier 2003-2008. En parallèle, l'Institut de recherche en développement agricole (IRDA) s'est vue confier le mandat d'activités de recherche pour le traitement du lisier et l'épandage sans odeurs, pendant que les agronomes ont été appelés à tracer un portrait agroenvironnemental des fermes porcines. De son côté, le MSSS a reçu le mandat de mener des études sur la qualité de l'eau souterraine et l'amélioration des connaissances sur les risques pour la santé publique¹⁷⁸.

Dans cette perspective, l'Assemblée nationale a ainsi sanctionné en novembre 2004, la Loi 54 qui modifie la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et y intègre des dispositions spécifiques aux porcheries. La Loi 54 oblige les municipalités à recevoir sur leur territoire un projet d'établissement porcin qui a déjà reçu le certificat d'autorisation du MDDEP, mais prévoit un mécanisme obligatoire de « consultation » des populations locales, incluant une possibilité de conciliation sur cinq types de mesures de mitigation prévues par la Loi¹⁷⁹. Il était prévisible que malgré ces dispositions (ou en raison de ces dernières), les conflits de cohabitation ne se soient pas résorbés. Au contraire, à la suite de la levée totale du moratoire

Selon la définition de l'OCDE reprise sur le site Internet du MDDEP, l'écoconditionnalité consiste à « subordonner à des critères environnementaux – ou à l'observation d'exigences à caractère environnemental – l'accès à divers programmes gouvernementaux de soutien financier (comme les paiements directs ou l'aide à l'investissement). Il s'agit donc de « faire jouer ensemble », de manière incitative ou dissuasive, un ou des programmes de financement agricole en vigueur, un ou plusieurs critères de conformité à un programme environnemental et un système de contrôle du respect des exigences environnementales.

voir le chapitre du portrait sur la santé publique pour plus de détails sur la série d'études menées par des Directions de santé publique de différentes régions du Québec.

Rappelons que ces mesures concernent les distances séparatrices entre la porcherie et les habitations, la pose d'un toit sur la fosse à purin, l'installation d'une haie brise-vent autour de l'établissement, la limite de la consommation d'eau et l'incorporation au sol du lisier, dans un délai maximum de 24 heures après leur épandage.

sur la production porcine en décembre 2005, les crises au sein des communautés de plusieurs régions ont repris de plus belle.

Dans les assemblées publiques de « consultation », les citoyens se sont montrés fortement préoccupés par l'impact des épandages sur la qualité des eaux de surface et souterraines, tout en rappelant que la Loi 54 ne leur procurait aucun outil leur permettant de stopper l'implantation d'une exploitation porcine qui s'annonce pourtant irrespectueuse de l'environnement et de la qualité de vie¹⁸⁰. Signalons que, dans plusieurs régions où une entreprise porcine cherche à s'implanter ou à prendre de l'expansion, ce sont non seulement les néoruraux qui s'activent, mais aussi d'autres agriculteurs et des élus municipaux soucieux de préserver l'harmonie sociale avant la rentabilité économique à court terme.

C'est dans un tel contexte qu'en décembre 2006, le ministre de l'Environnement, Claude Béchard, promettait aux producteurs agricoles que le temps des disputes entre l'environnement et l'agriculture devait prendre fin¹⁸¹. Le ministre s'était alors rendu au congrès annuel de l'UPA pour annoncer un plan d'action concertée pour l'agroenvironnement et la cohabitation sociale couvrant la période 2007 à 2010. Or, ce plan a été écrit en collaboration avec l'UPA et le MAPAQ; son processus d'élaboration n'a fait appel à aucun groupe environnemental ni à aucun autre groupe de citoyens critiques du mode productiviste de l'industrie porcine, première source des conflits de cohabitation sociale.

Le Plan concerté sur l'agroenvironnement et la cohabitation harmonieuse 2007-2010¹⁸² risque fort de ne rien résoudre. En effet, au chapitre de l'eau, il prévoit la poursuite des efforts pour réduire les sources de contamination des eaux de surface et souterraines, en élaborant

Brown, S. J. "Ormstown pork producer's plans to build two new barns questioned", Journal *Gleaner/La Source*, 22 juin 2006, p. 1.

Turcotte, C. L'agriculture et l'environnement font un pas vers la paix. *Le Devoir*, 7 décembre 2006, p. B1. http://www.ledevoir.com/2006/12/07/124311.html.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ MDDEP UPA), 2007-2010 Plan d'action concerté sur l'agroenvironnement et la cohabitation harmonieuse, février 2007, 28 pages. http://www.mapaq.gouv.qc.ca/NR/rdonlyres/909C6051-2A97-435E-9AA0-6578469510F4/0/Planconcerteagroenv.pdf.

une approche de travail adaptée au contexte agricole. Ce qui est nettement insuffisant lorsqu'on se remémore l'actuelle contamination par le phosphore de la plupart des cours d'eau en milieu agricole et leur eutrophisation croissante. En matière de pesticides, le Plan propose d'améliorer leur utilisation en se fiant à de nouveaux moyens de lutte intégrée, mais sans toutefois exiger que leur utilisation soit obligatoire. En matière de biodiversité, on parle de conserver « en quantité suffisante » les milieux naturels et humides pour en assurer la pérennité, mais sans déterminer leur importance dans le maintien de la diversité biologique du territoire. En matière de changements climatiques, la réduction des gaz à effet de serre produits par l'agriculture se limite à l'identification de pistes pour le développement de produits bioénergétiques. Enfin, pour résoudre les problèmes de cohabitation sociale (dont la cause est, croit-on, le manque d'information du public), le Plan mise uniquement sur la mise en valeur de l'agriculture auprès du grand public, en publicisant ses réalisations, ses stratégies agroenvironnementales et la contribution de l'agriculture au développement socioéconomique des régions. Enfin, une somme de 2,6 millions de dollars sera versée à des projets pour « poursuivre l'implantation de pratiques agricoles favorisant la cohabitation harmonieuse ». Pour ce faire, l'UPA, le MDDEP et le MAPAQ comptent sur l'adoption de technologies et de pratiques (équipements et aménagements permettant la réduction des odeurs), sur la conception d'outils d'information, sur la mise en œuvre de stratégies de communication et sur l'accroissement de la présence du secteur agricole dans les événements régionaux 183.

Ces mesures sont résolument trop loin des attentes déjà exprimées depuis de nombreuses années par les néoruraux, les petits agriculteurs, les groupes environnementaux, les comités de citoyens et de nombreux professionnels de la santé.

Elles banalisent une réalité fondamentale : le milieu social rural est diversifié et le demeurera. Par ailleurs, outre les problèmes économiques liés à la survie ou au développement de l'agriculture industrielle en contexte de mondialisation, les intégrateurs et les dirigeants de l'UPA qui soutiennent le mode d'élevage productiviste ne reconnaissent pas les dysfonctions

_

¹⁸³ *Ibid.*, p.28.

générées par un tel positionnement. Pareil aveuglement laisse présager que les conflits entre les citoyens et les producteurs de porcs demeureront nombreux et de plus en plus acerbes. Dans les conditions actuelles, ils s'avèrent insolubles. Lors des « consultations » autour des projets porcins, les citoyens, les élus municipaux et les fonctionnaires, obligés de répondre à des questions sans bien connaître le dossier – d'un haut niveau de complexité – de même que les producteurs eux-mêmes (qui sont souvent des agriculteurs sous contrat avec un intégrateur dont on ne diffuse ni le nom ni l'implication financière dans le dossier) ressortent de l'exercice de conciliation avec un profond sentiment de frustration et d'incompréhension, ce qui ne favorise en rien la démarche de médiation.

Des valeurs ancrées dans les communautés

Les valeurs véhiculées par les néoruraux et autres citoyens critiques face à l'industrie porcine ne sont pas étrangères à celles que les agriculteurs maintenaient vivantes avant la Révolution tranquille, ni à celles qui émergent dans les franges les plus novatrices de l'agriculture écologique (ou agriculture durable) au Québec, comme à l'étranger. Nous pourrions dire également qu'elles sont partagées avec discrétion par plusieurs agriculteurs qui voient évoluer leur métier avec une certaine inquiétude. Ce que ces opposants, ainsi que bon nombre d'agriculteurs et d'analystes, réclament, c'est de redonner aux agriculteurs l'autonomie et l'espace de responsabilité que tend à leur soutirer la production porcine industrielle actuelle. Les agronomes Roch Bibeau et Isabelle Breune¹⁸⁴ sont d'ailleurs d'avis que s'ils avaient la totale liberté financière et législative, un nombre important de petits producteurs agricoles prendraient le leadership de l'aménagement agroenvironnemental des territoires et travailleraient collectivement à régénérer les secteurs détériorés par la pollution.

Pour sa part, l'agroéconomiste John Ikerd de l'Université du Missouri, à Columbia, a rédigé dix raisons principales qui devraient inciter les communautés rurales à s'opposer aux

_

Bibeau, R. et Breune, I. L'approche ferme par ferme en agro-environnement: promesses et illusions, Présentation power point, Agriculture et Agro-alimentaire Canada, 2005.

opérations des grandes entreprises porcines de type industriel. Il est intéressant de constater que ces arguments sont ceux qui alimentent le discours de ceux qui s'opposent aux porcheries industrielles du Québec. Selon John Ikerd, ces raisons peuvent se résumer ainsi : les usines de production porcine détruisent les capacités productives du monde rural ; le processus de décision divise et déchire les communautés ; l'avenir des communautés est hypothéqué par des intérêts extérieurs ; l'industrie porcine détruit la confiance du public envers l'agriculture ; les problèmes de contrôle constants sont inévitables et difficilement gérables ; les consommateurs retirent très peu, voire aucun avantage de la production animale industrielle (tant sur le plan du goût que des coûts) ; la concentration de la production porcine dans une région est une source de problèmes multiples et cumulatifs (sociaux, environnementaux, économiques, culturels et en santé publique) ; le travail est dévalorisant et souvent risqué ; les odeurs sont à la source de la dévalorisation d'un mode de vie rural et communautaire. Le chercheur croit que ces raisons, bien documentées et fondées, ont tout à voir avec la volonté de préserver un mode de vie communautaire de qualité.

Les valeurs que représentent les grands espaces, l'air pur, un environnement sain et des populations rurales actives, énergiques et qui veulent préserver un mode de vie communautaire seront très prisées dans les années à venir. Les grandes installations de production de porc ne créent pas des communautés rurales et risquent d'empêcher les communautés existantes de prendre les décisions qui permettront à leurs enfants et aux générations futures de perpétuer le milieu dans lequel ils désireront rester et vivre¹⁸⁵.

En prenant connaissance des témoignages des citoyens et d'experts en environnement et en santé publique tant durant la consultation du BAPE que dans de nombreux forums publics qui ont eu lieu depuis, il ressort en effet que les arguments présentés par les citoyens n'ont rien à voir avec une émotivité primaire : s'ils sont entre autres associés à des motivations légitimes d'ordre affectif et moral concernant le rapport à la vie et l'équité, ils sont bel et bien inspirés par un souci raisonné de maintenir vivantes les communautés rurales et de préserver la qualité de l'environnement.

¹⁸⁵ Ikerd, J. Les dix raisons qui devraient préoccuper les communautés rurales face aux opérations des grosses industries porcines de type industriel, mémoire déposé lors de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, 2003.

CHAPITRE 7

Portrait culturel

Mon pays, mes racines, mon patrimoine

Qui élève encore des porcs dans les prés durant les mois d'été et d'automne pour nourrir la famille ? Que sont devenues ces recettes « maison » de saucisses, de boudin, de jambon et de bacon, depuis que la grande majorité des fermes produisent du porc industriel ? Qui fredonne encore des chansons à répondre et raconte des histoires le jour de l'Immaculée Conception pour accompagner la confection de charcuterie et autres mets à base de porc ?

Le contraste est énorme entre les souvenirs racontés avec plaisir par nos vieux parents et la réalité d'aujourd'hui avec la transformation à la chaîne du porc, qui n'a plus rien à voir avec ces traditions familiales.

Mais la vie culturelle en milieu rural signifie bien plus que ces plaisirs domestiques, qui de nos jours sont relégués aux confins de la mémoire collective et qui sont péjorativement associés à la nostalgie de l'ancien temps. Elle englobe une réalité beaucoup plus vaste, en particulier celle de notre rapport à l'histoire, celle de la reconnaissance et valorisation de notre identité à travers la protection des paysages et du patrimoine.

Selon une définition proposée en 1871 par l'anthropologue anglais Edouard Burnett Tylor, la culture serait un ensemble de connaissances, de croyances, d'art, de droit, de morale, de coutumes, d'habitudes et d'attitudes acquis par les individus qui habitent un territoire, en s'y attachant et en s'y impliquant de manière plus ou moins active. Ce serait aussi l'ensemble des savoirs développés par la communauté d'une région qui, bien que faisant partie d'un

ensemble national, lui permettrait de se distinguer et d'affirmer son identité propre de même que son appartenance à un territoire régional ¹⁸⁶.

Pour le sociologue Fernand Harvey¹⁸⁷, la reconnaissance implicite de la réalité culturelle régionale comme phénomène identitaire favorise l'émergence d'initiatives en matière de développement régional et sert de soutien à l'action. À son avis, on « ne peut construire une nouvelle culture sans puiser dans les couches profondes de notre inconscient collectif ».

La culture occupe une place de choix dans le processus de développement local et régional : elle en est la base, le levier, voire l'instrument clé. C'est à travers les valeurs culturelles que se transmet la capacité de prise de parole et d'intervention des citoyens.

Dans ce portrait, nous tenterons de monter que l'opposition des groupes de citoyens aux porcheries industrielles est, entre autres, l'expression de valeurs culturelles fondamentales qui ont permis la construction et la préservation de l'identité québécoise. Dans les conflits de cohabitation sociale, les questions culturelles ne sont certes pas anodines. Elles sont fondées à la fois sur nos valeurs traditionnelles et sur des valeurs émergeantes de la modernité du XXI siècle.

Un idéal de vie ancré dans la mémoire culturelle

Selon le Rapport mondial sur le développement humain publié par le Programme des Nations unies pour le développement, « le développement est conçu comme un processus d'accroissement de la liberté effective de ceux qui en bénéficient de poursuivre toute activité à laquelle ils ont des raisons d'attacher de la valeur¹⁸⁸. »

Harvey, F. « Des valeurs pour une société nouvelle », L'Action Nationale, vol. 80, n° 7, 1990, p. 938-952.

Giguère, R. *La culture comme base de développement*, conférence présentée à l'Université rurale québécoise du Bas Saint-Laurent, 4 au 8 octobre 1999, Université du Québec à Rimouski. http://www.ugar.gc.ca/chrural/urq/Urq1999/BSL/pdf/giguere.pdf.

Commission Mondiale de la Culture et du Développement *Notre diversité créatrice*. Paris, UNESCO, 1996.

Pendant des décennies, l'intégration de la culture aux décisions collectives pour l'occupation du territoire avait sa place dans les plans stratégiques régionaux de développement au Québec. La culture, alors étroitement liée au sentiment d'appartenance d'une communauté, était considérée comme une condition essentielle de la qualité de vie. Mais à l'aube du XXI^e siècle, du moins dans les milieux politiques et économiques, cette planification globale, intégrée et équilibrée du développement régional semble s'être rétrécie aux seuls objectifs d'un prétendu « progrès économique » ignorant largement les enjeux écologiques, sociopolitiques et culturels d'un tel « progrès ».

Pourtant, une certaine tradition culturelle de la vie rurale, prise dans son sens le plus large, continue d'être perçue comme un idéal pour bon nombre de jeunes citadins, laissant présager les écarts croissants de perception qui s'installent entre les milieux ruraux et urbains. Ainsi, en 1999, un sondage commandé par l'organisme Solidarité rurale du Québec montrait que 60 % des jeunes citadins âgés entre 25 et 34 ans désiraient vivre en milieu rural dans les années à venir ou lors de leur retraite.

Le désir d'être à la campagne ou en région vient de la culture, du besoin d'appartenance et de liberté des individus. La structure de leurs valeurs aura une influence sur leur consommation et leur lieu de résidence dans les années à venir 189.

Ce souhait d'habiter à la campagne n'est pas facilement réalisable pour la majorité des jeunes adultes. Un grand nombre a toutefois trouvé le moyen de s'en rapprocher, en transposant ce désir sur leurs choix alimentaires. Ils rejoignent ainsi leurs aînés et participent à l'engouement qui a soutenu le développement et le maintien des produits du terroir depuis le milieu des années 1990. En effet, de plus en plus de citadins optent pour une consommation qui les met en relation avec la vie rurale.

De nouvelles habitudes de consommation sont en émergence, bien qu'elles soient encore marginales, comme le choix de produits alimentaires éthiques 190 ou l'adoption des principes

Dufour, V. « Étude commandée par Solidarité Rurale », Le Devoir, Actualités, 23 novembre 1999, p. A1.

de l'« agriculture soutenue par la communauté¹⁹¹ » et de l'agriculture dite de proximité. Les produits du terroir, les produits biologiques et équitables sont en demande croissante. Les consommateurs qui les recherchent se préoccupent aussi de certification, du respect des conditions de travail dans le processus de production et de distribution des aliments, de la protection de l'environnement et du bien-être des animaux. Selon une étude portant sur les tendances alimentaires au Canada d'ici 2020, environ un Canadien sur cinq aurait boycotté des produits alimentaires en raison de ses préoccupations envers le traitement des animaux à la ferme et durant l'abattage¹⁹².

Les produits du terroir : une expression identitaire contemporaine

Le président de l'organisation Solidarité rurale du Québec, Jacques Proulx, voit dans ces nouvelles habitudes alimentaires notre attachement moderne au territoire rural.

Notre intérêt pour les terroirs et leurs artisans ne relève ni du ruralisme, ni du pastoralisme, ni du passéisme, ni du mercantilisme. Il est plutôt encouragé par les idées actuelles comme l'innovation, la propriété intellectuelle, la valeur ajoutée, les filières de production ou les niches commerciales¹⁹³. Un produit du terroir est issu d'une pratique valorisant les potentiels naturels et culturels locaux et qui a obtenu sa forme ou son usage précis en vertu de la transmission d'un savoir-faire et du maintien d'une filière de production particulière¹⁹⁴

L'économie générée par les produits des terroirs serait en quelque sorte soutenue par notre attachement à nos racines rurales collectives; elle est liée à une reconnaissance et à une mise en valeur des ressources d'un milieu et de ses habitants, de toutes origines, mobilisés dans un

Canfin, P. « Agir en consommateur citoyen », Alternatives Économiques, 252 (numéro ou page???), 2006.

Équiterre. *L'agriculture soutenue par la communauté*, 2007. http://www.equiterre.qc.ca/agriculture/paniersBios/index.php.

Préfontaine, S. Les défis de l'agriculture de demain, communication présentée lors du colloque L'entrepreneur gestionnaire : choix d'aujourd'hui, agriculture de demain, organisé par le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec, Drummondville, 24 novembre 2005. http://www.agrireseau.qc.ca.

¹⁹³ Kayler, F. Conférence sur les terroir. La Presse, Cahier Actuel, , 3 février 2004, p. 4.

¹⁹⁴ Kayler, F. Terroirs et territoires. *La Presse*, Actualités, 4 décembre 1999.

projet commun à long terme. Après avoir suivi pendant de nombreuses années les activités de l'organisation Solidarité rurale, la journaliste Françoise Kayler analyse ainsi l'économie des terroirs :

C'est une économie basée sur la transformation des matières premières locales, à partir des forces de la région, en misant sur l'innovation et le savoir acquis dans le passé, en s'appuyant sur une démarche collective plutôt qu'individuelle, en favorisant les réseautages. C'est la richesse des différences. Le produit du terroir, c'est celui dont l'authenticité rassure 195.

Chaque semaine, de nombreux agriculteurs choisissent de sortir de la filière agricole productiviste pour se tourner vers une agriculture en concordance avec leurs valeurs. Certains se spécialisent dans une production à échelle humaine, familiale et bien ancrée dans la vie communautaire locale et régionale. D'autres décident de transformer le fruit de leurs élevages ou de leurs cultures et de développer leur propre mise en marché. Ils s'identifient au territoire et à la culture qui s'y rattache par des façons originales de produire et de transformer; leur mode de distribution se distingue complètement des règles d'approvisionnement du marché agroalimentaire. Pour réussir ce choix de vie, plusieurs vont mobiliser des réseaux d'intervenants actifs à divers niveaux de gouvernance. Au plan régional, ils interpellent leur MRC et leur centre local de développement; au plan national, ils réclament des législations et des programmes de financement adaptés à ces marchés alternatifs et, sur la scène internationale, ils militent avec des réseaux paysans ou biologiques sur la base d'une affirmation positive de leur identité locale. La persévérance dont ils font preuve pour mobiliser les réseaux de tous les paliers du territoire est un facteur clé de leur réussite. Elle encourage la mise en place d'autres initiatives rurales.

La chercheuse Marie-Joëlle Brassard y voit plusieurs avantages. Selon elle, ce que les produits du terroir suscitent comme modes d'intervention et de gestion environnementale de la part des acteurs ruraux oppose clairement les deux paradigmes théoriques du développement local, c'est-à-dire le développement endogène (à partir du bas) qui fait référence aux actions menées par les acteurs locaux et le développement exogène (à partir du haut) qui se rapporte à l'État et aux grandes entreprises, voire au syndicalisme agricole

¹⁹⁵ *Ibid* 227.

corporatif, comme celui qui est pratiqué par l'UPA, même s'il est structuré avec des syndicats locaux réunis autour de fédérations.

Rappelons finalement que les activités agricoles du terroir et leur commercialisation locale (de plus en plus grâce à des marchés publics saisonniers) est une source de revenus directs profitables aux fermes familiales. Elles sont aussi d'importants incitatifs positifs pour les jeunes qui veulent prendre la relève de la ferme familiale. Ils y voient une ouverture pour exprimer leur vision de l'agriculture et leurs talents, et l'opportunité de s'associer à la transformation de modes de production et de commercialisation.

Une étude commandée par le MAPAQ au groupe Réjean Dancause évalue les revenus découlant de ces productions alternatives et du terroir à un milliard de dollars par année ¹⁹⁶. Certes, certains esprits malicieux diront que cette somme demeure encore limitée par rapport aux revenus globaux générés par les marchés agroalimentaires traditionnels. Il n'empêche que ce sont des revenus en croissance constante qui éveillent l'espoir de pouvoir vivre en harmonie avec la nature et le voisinage dans les milieux ruraux.

L'agriculture soutenue par la communauté (ASC)

L'agriculture soutenue par la communauté (ASC) pourrait être considérée comme une autre expression de l'identité collective et d'un choix de mode de vie communautaire pour les personnes sensibles aux valeurs culturelles rurales et environnementales.

Encouragée et soutenue dans son développement par l'organisme environnemental Équiterre, le mouvement de l'ASC s'appuie sur l'agriculture locale, biologique et traditionnelle, respectueuse de l'environnement et du savoir-faire intergénérationnel. Le consommateur accepte de partager les risques et les bénéfices d'une agriculture qui introduit la notion de

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) (2005). Plan d'action pour la mise en valeur des produits régionaux et des produits de niche. Page thématique publiée dans La Terre de Chez Nous, juin 2005, repris sur le site du MAPAQ, http://www.mapaq.gouv.qc.ca/NR/rdonlyres/651A9189-5C03-447C-9BCC-7FA792A65F76/0/TCN23juin2005.pdf.

« fermier de famille », comme on en trouvait des milliers, il y a un siècle. À l'été 2007, 99 fermes ont participé au réseau de l'ASC au Québec, en fournissant le fruit de leurs récoltes et de leurs élevages (poulet, porc, bœuf, agneau, lapin) et en offrant du miel, des produits de la pomme et des fromages à plus de 26 000 personnes au Québec (8 700 paniers biologiques), à travers 13 régions du Québec 197. Mentionnons également qu'un nombre indéterminé de producteurs biologiques entretiennent des relations commerciales et amicales avec des consommateurs, sans être membre du réseau Équiterre.

Ce choix de consommation consciente de produits locaux et régionaux reflète le phénomène culturel que nous avons évoqué précédemment. La mise en valeur de ces aliments a donné naissance à une diversité d'activités promotionnelles (journées des saveurs, festivals des fromages, fêtes des vendanges, festival du cochon, etc.) qui remplacent, d'une certaine manière, les anciennes fêtes villageoises, où la communauté célébrait les récoltes qui assuraient sa sécurité alimentaire. La vente directe à la ferme, la recherche de nouveaux produits et l'agrotourisme sont autant de manière de faire revivre ces traditions qui, autrement, seraient passées aux oubliettes.

Ces choix alimentaires soutiennent également d'autres valeurs sociales de la part des consommateurs. Ils répondent directement au désir de vivre en santé et de voir prospérer de petites fermes qui, autrement, trouveraient difficilement une place de choix sur les marchés de la consommation agroalimentaire 198. En effet, dans l'esprit de beaucoup de consommateurs, la petite entreprise agricole est gérée selon les principes d'une économie plus équilibrée que celle des grosses fermes. Les petites fermes sont également plus attrayantes pour les jeunes et pour tous ceux et celles qui, attirés par l'agriculture, souhaitent faire partie de la relève agricole. Selon Sophie Bélisle, productrice laitière et présidente du Groupe-conseil agricole des Basses-Laurentides, une grosse ferme valant des millions de dollars, et qui doit se plier aux diverses règles de gestion de l'offre et de la concurrence internationale, offre peu de

¹⁹⁷Équiterre. L'agriculture soutenue par la communauté, 2007. http://www.equiterre.org/agriculture/paniersBios/philosophie.php.

Joncas, I. « Les nouvelles tendances de mise en marché directe des produits biologiques », rapport d'analyse présenté en format power point, Journée d'information sur l'agriculture biologique organisée par Équiterre, 9 février 2005.

marge de manœuvre à une personne qui veut entrer en agriculture et faire preuve de créativité dans le développement de son entreprise.

Les agriculteurs qui choisissent de gérer une petite entreprise traditionnelle ou biologique, centrée sur les produits du terroir ou de proximité, ont également compris l'importance de développer des alliances avec d'autres agriculteurs pour faciliter leur travail au quotidien. C'est ainsi que dans plusieurs régions sont nées des coopératives d'achat et de services, notamment pour l'utilisation de la machinerie, pour l'embauche de main-d'œuvre et pour la mise en marché¹⁹⁹. La coopérative La Mauve dans Bellechasse²⁰⁰ ou le Marché de Solidarité régionale en Estrie²⁰¹ sont des exemples de coopératives qui réunissent à la fois des producteurs et des consommateurs.

Plusieurs groupes de citoyens opposés au développement de l'industrie porcine sont attachés aux valeurs associées à une agriculture à dimension humaine. Il apparaît clairement qu'ils privilégient ce type de relations socio-écologiques au sein du milieu rural et entre le milieu rural et le milieu urbain.

Alimentation transgénique

La popularité des produits biologiques, fermiers et du terroir constitue également une réponse à l'inquiétude des consommateurs devant l'introduction, sans aucun étiquetage, de produits transgéniques. Ceux-ci se retrouvent dans près des deux tiers des aliments industriels, notamment sous forme d'huiles (soya et canola) ou de sirop et de fécule (maïs). C'est en effet à l'insu des consommateurs que des produits transgéniques sont utilisés dans la fabrication de mélanges à gâteaux, de simili crème fouettée, de pains, de céréales, de glaçages ou de friandises²⁰².

200 http://lamauve.com.

¹⁹⁹ *Ibid* 23 I

²⁰¹ http://atestrie.com.

Maltais, M. « Dans notre assiette, que faisaient les gouvernements ? Rien », *Le Droit*, 30 décembre 1999, p. 14.

Or, non seulement bon nombre de consommateurs sont maintenant soucieux de préserver les produits du terroir qu'ils valorisent au plan écologique et culturel, mais ils s'inquiètent de voir la transgénèse menacer leur santé et celle de leur famille, tout en provoquant une pollution génétique de l'environnement, susceptible de compromettre même la possibilité de tout autre type d'agriculture. C'est ainsi que tout le rapport à l'environnement est bousculé. Des sondages indiquent que les consommateurs seraient disposés à accepter l'introduction d'aliments nutraceutiques²⁰³, d'alicaments²⁰⁴, d'aliments fonctionnels²⁰⁵, d'anticancérigènes ou d'oméga-3²⁰⁶ dans leur alimentation. Par contre, en matière d'aliments transgéniques, ils continuent à afficher une attitude de méfiance et un certain cynisme face à la résistance des gouvernements à étiqueter les produits alimentaires qui en contiennent²⁰⁷. Est-il nécessaire de rappeler que ces attentes des consommateurs entre en conflit direct avec l'agriculture productiviste. La production porcine industrielle implique une grande consommation de céréales transgéniques et les ténors de ce mode d'élevage n'ont aucune gêne à valoriser la transgénèse pour augmenter la performance des troupeaux.

Cette tendance à choisir des aliments « santé » a d'ailleurs donné lieu à l'émergence d'un nouveau langage et d'une nouvelle culture du divertissement. Des émissions de télévision portant sur les plaisirs de bien manger et les produits du terroir sont présentées à des heures de

Un aliment nutraceutique est un produit isolé ou purifié à partir d'aliments, il est habituellement vendu sous formes galéniques comme des capsules qui ne sont pas généralement associées à des aliments, et il a été démontré qu'il avait un effet physiologique bénéfique ou assurait une protection contre les maladies chroniques. http://www.agrojob.com/dictionnaire/definition-Nutraceutiques--2506.htm.

Alicament: Né de la contraction d'aliment et de médicament, ce mot français signifie ce qu'on désigne sous le nom d'aliments fonctionnels en Amérique du Nord. http://www.agrojob.com/dictionnaire/definition-Alicaments-2397.htm.

Greenpeace. Guide des produits avec ou sans OGM. Greenpeace Canada, 2006. http://guideogm.greenpeace.ca/index.php.

Aliment fonctionnel : aliment semblable en apparence à un aliment conventionnel ou peut être un aliment conventionnel. Il fait partie de l'alimentation normale et il a été démontré qu'il procurait, au-delà des fonctions nutritionnelles de base, des bienfaits physiologiques précisés par la documentation scientifique et qu'il réduisait le risque de maladies chroniques. http://www.agrojob.com/dictionnaire/definition-Aliment-fonctionnel-2398.htm

OMEGA-3 : Les études épidémiologiques et cliniques ont démontré que les oméga-3 ont des effets bénéfiques spécifiques sur la santé cardiovasculaire et pourraient même s'avérer des nutriments clés lors du développement de l'être humain en période néonatale. Il a été démontré que les acides gras oméga-3 réduisent les niveaux de triglycérides plasmatiques et sont associés à une réduction du risque d'arrêt cardiaque primaire et de récidive d'infarctus du myocarde.

grande écoute. Une nourriture raffinée et de qualité est dorénavant associée non seulement aux vertus de la santé, mais aussi à une distinction culturelle et sociale; à cet effet, le statut des appellations d'origine contrôlées est un autre outil de mise en marché. Dans ces émissions de divertissement culinaire, on célèbre la saveur des produits frais du terroir, ce qui témoigne d'un désir de reconstruire une relation harmonieuse avec la terre, comme avec la nature en général. Pourrait-on croire que ces tendances témoignent également d'une résistance à la perte des repères culturels imposée par l'industrialisation de l'alimentation ?

Protection du patrimoine rural

Nous avons expliqué précédemment que les oppositions citoyennes et celles des consommateurs témoignent d'un désir de renouer avec un certain mode de vie en milieu rural. Abordons maintenant une autre question qui montre que les porcheries industrielles affectent l'identité culturelle d'une région. Plusieurs leaders de groupes d'opposition à ce type d'élevage soulignent les effets négatifs des installations porcines sur la qualité des paysages et des communautés villageoises.

En effet, pour répondre aux exigences réglementaires concernant la gestion du lisier, plusieurs fermes porcines ont eu à défricher des territoires qui, traditionnellement, faisaient partie de la ferme familiale. Des milliers d'hectares de boisés disparaissent chaque année²⁰⁸. La perte des boisés, dont plusieurs contenaient des érablières, se jouxte à une perte totale de la culture acéricole artisanale qui était au printemps, une occasion privilégiée pour renforcer les liens sociaux et culturels d'une communauté. Des sols sont nivelés, des cours d'eau redessinés (souvent remblayés), des bâtiments anciens démolis et ce, pour faciliter la création de grandes parcelles d'épandage de lisier capables d'accueillir des équipements aratoires de grand calibre. Les fossés se comblent avec les nouvelles pratiques d'irrigation et les haies brise-vent ont disparu le long des routes et ruisseaux, accentuant le « désert » agricole. Tous ces travaux artificialisent le paysage rural et le remodèlent, éliminent des bâtiments patrimoniaux ou les défigurent.

²⁰⁸ Bérubé, G. « 737 hectares de forêt ont été rasés en cinq ans », *Le Canada Français*, 25 janvier 2006, p. A-18.

En fait, l'application de devis de construction moderne et l'adoption de mode d'élevage productiviste affecte la relation de l'humain à son environnement et prive les générations futures de la transmission de connaissances et de reconnaissances historiques. En août 2006, la Commission des biens culturels du Québec posait un regard sur cette question, dans le cadre d'une étude sur la préservation du patrimoine rural de l'île d'Orléans.

Le patrimoine rural présente une grande diversité selon l'historique de l'occupation du territoire. La topographie, les voies de communication, la composition des sols et les cultures caractérisent les paysages humanisés. L'ancienneté de l'occupation est aussi déterminante sur l'organisation du territoire et les rapports entre les espaces agricoles et les secteurs urbanisés. Les enjeux sont ainsi extrêmement variés, tant au Québec qu'ailleurs en Amérique ou en Europe, où la sauvegarde du patrimoine rural interpelle un nombre croissant d'intervenants des milieux culturels, agricoles et environnementaux. Si leur objectif de préservation est commun, leurs préoccupations et considérations diffèrent sensiblement²⁰⁹.

La Commission des biens culturels du Québec rappelle le grand attachement de la population à son patrimoine rural, ici au Québec comme ailleurs dans le monde. L'organisme paragouvernemental rapporte, à titre d'exemple, les résultats d'un sondage réalisé dans le cadre d'un premier Forum d'acteurs du Patrimoine rural, tenu à Clermont-Ferrand en France, en 2002 : 95 % de la population française considère important d'assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine rural.

Pour la majorité d'entre eux, ce patrimoine est lié aux bâtiments et aux édifices traditionnels (61,7%); viennent ensuite la nature et les paysages (39,3%). L'opinion est partagée en ce qui concerne la préservation du patrimoine rural national : 51,2% pensent qu'il est suffisamment bien préservé; 47.2% de ceux qui estiment qu'il ne l'est pas assez accusent les coûts élevés, l'urbanisation et l'industrialisation d'être responsables d'une préservation et d'une mise en valeur déficientes . Près d'un

Commission des biens culturels du Québec, *Patrimoine et paysage agricoles de l'arrondissement historique de l'Île-d'Orléans.* 2006. http://www.cbcq.gouv.qc.ca/patrimoine et paysage_agricoles.html#conservationpatrimoinerural.

Français sur deux déclare être particulièrement attaché à un élément de patrimoine rural de sa région d'appartenance (36%, un édifice, 30 %, un paysage). Par ailleurs, les agriculteurs sont deux fois plus attachés à la nature et aux paysages de leur région qu'à ses bâtiments et édifices traditionnels. Quant à la responsabilité de la protection et de la valorisation du patrimoine rural, 49% la délèguent aux autorités locales, 33% à l'État et 24% estiment qu'elle incombe à tous les Français [...] Il serait intéressant de sonder la population québécoise sur ces questions²¹⁰.

La Commission des biens culturels partage l'inquiétude de citoyens qui voient disparaître des éléments essentiels à la reconnaissance identitaire des Québécois au nom de la rationalisation économique.

Les arguments qui militent plus particulièrement en faveur de la protection du patrimoine architectural en milieu rural s'avèrent généralement peu convaincants par rapport aux impératifs économiques et agricoles. Est-il utile, s'objecte-t-on, de conserver des éléments de l'architecture rurale, témoins culturels importants, s'ils ont perdu leur fonction sociale ou productive d'origine²¹¹?

Concluons enfin ce portait en formulant une question fondamentale : notre pays, notre patrimoine et notre identité profonde sont-ils menacés par le développement d'une agriculture intensive qui ne mise que sur la rentabilité économique comme valeur de développement régional? Hélas, poser la question dans le contexte actuel suggère déjà la triste réponse.

²¹⁰ Ibid 242. ²¹¹ Ibid 242

Conclusion

Vivre en harmonie en milieu rural ...quelques conditions de base

Les sept portraits que vous venez de lire vous ont confirmé que la production porcine n'est pas qu'une simple affaire économique. Ils nous disent qu'à travers son développement et son expansion, c'est un choix de société que nous avons fait et que nous sommes tous appelés à redéfinir, pour vivre en harmonie en milieu rural. Ce choix de société concerne non seulement tous les habitants des campagnes, mais et surtout les consommateurs des milieux urbains. Reprenons certains éléments de chacun des portraits et tentons de les imbriquer les uns dans les autres pour en comprendre l'enjeu global.

Du point de vue agronomique, la race porcine issue d'une lignée ancestrale non génétiquement modifiée est en voie de disparition. Nous ne parlons plus d'un porc amélioré par croisement naturel, mais plutôt d'un porc manipulé en laboratoire par des experts de la génétique qui y voient l'aboutissement d'une science qui utilise, croit-elle, le meilleur d'ellemême au profit des éleveurs et des consommateurs. Ce porc nouveau, nourri avec des semences génétiquement modifiées et des aliments sélectionnés en fonction de leur rendement énergétique et nutritionnel, soulève des questions éthiques multiples. Qui sont les véritables gagnants de cette course à la productivité animale en l'absence de connaissances sur les impacts biologiques (dans la nature autant que chez l'humain- sans aborder la question du bien-être des animaux) ? Peut-on hiérarchiser cette gestion des risques, la considérer supérieure au principe de précaution, alors que les recherches environnementales, sociales et en santé publique nous indiquent que la science agronomique qui s'est mise au service de la production porcine industrielle ne s'intéresse pas suffisamment à tous les impacts à long terme de ses découvertes ? Sait-on ce que gagne le consommateur à acheter ce porc Terminator? Il y a des questions éthiques fondamentales que nous avons abordées par le biais de la disponibilité de la recherche et de son consentement à œuvrer au seul profit de l'agrobusiness. La science agronomique prend ainsi une position politique qui banalise ses responsabilités face à son intégration sociale et en regard de la nature.

Parce que nous, consommateurs, avons accueilli avec enthousiasme les offres diversifiées agroalimentaires, au mépris de l'achat local et du respect de la production saisonnière, la surproduction porcine est perçue comme une stratégie essentielle au maintien de notre niveau de vie économique nord-américain. En effet, les exportations rapportent des revenus qui agissent positivement sur la balance commerciale québécoise et nous permettent de conserver nos habitudes de consommation, pour ne pas dire de sur-consommation, déséquilibrées. La question est simple: est-ce normal que nous consommions notre nourriture sans savoir d'où elle provient, comment elle est produite et dans quelles conditions sanitaires, alors que des animaux élevés localement ne sont pas accessibles, faute de trouver une place privilégiée sur les tablettes des supermarchés que nous fréquentons? Ce choix économique, qui ne bénéficie finalement qu'à une poignée d'acteurs qui veulent prendre un profit à toutes les étapes de la chaîne de production, implique un coût collectif très élevé en soutien financier à la production porcine, en assurance-stabilisation, en investissement en recherches agronomiques. Et dans une perspective à moyen terme, menace notre propre souveraineté alimentaire.

Faisons l'exercice de l'addition de d'autres coûts traditionnellement ignorés. La production de porcs pour l'exportation est un mode d'exploitation insoutenable au point de vue environnemental: il contamine les sources d'eau de surface et souterraine, détruit un important couvert forestier, affaiblit la biodiversité des espèces animales, fauniques et floristiques et provoque l'érosion des sols. Il ne peut trouver sa rentabilité qu'à travers un apport de médicaments et de produits hormonaux ou végétaux qui accompagnent la croissance accélérée des bêtes. Ajouts dont les résidus se retrouvent dans les déjections animales, puis dans les sols et dans l'eau, ceci sans parler des traces présentes dans la viande et qui tous ensemble attaquent la qualité de notre environnement biophysique et sanitaire. Ces exportations impliquent de nombreux transports et autant de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, contribuant ainsi à la crise des changements climatiques.

Au point de vue social, pour soutenir cette production porcine intensive, les petites fermes familiales indépendantes sont disgraciées car jugées moins productives ; elles disparaissent ou sont condamnées à devenir des fermes ouvrières rattachées à des intégrateurs. Au nom de cette sacro-sainte productivité, les fermes porcines biologiques sont marginalisées et expulsées pour la plupart du système de mise en marché actuel. Les communautés qui jadis fournissaient moulées et autres équipements voient leurs commerces agricoles fermés au profit de succursales de multinationales ou de coopératives centralisées dans des centres urbains de plus grandes importances.

L'exploitation porcine intensive devient également une véritable boîte de Pandore en matière de santé publique et elle attaque aussi insidieusement notre identité culturelle. Produire de la sorte est contraire à toute aspiration à une qualité de vie globale en milieu rural.

Revenons aux impacts économiques. Pour soutenir la concurrence, l'État verse des centaines de millions de dollars annuellement aux productions porcines, dont les intégrateurs sont les principaux bénéficiaires. Ceci au détriment de tout autre investissement qui soutiendrait l'innovation, la créativité, la diversification et le dynamisme local et régional. Comment en effet calculer les coûts à long terme des manipulations génétiques et de la transgénèse sur la biodiversité et la santé humaine, de même que le gouffre financier où cette option risque d'entraîner notre économie nationale ? Que vaut une véritable politique de la ruralité et de développement régional sans revoir ce parti-pris en faveur de la production porcine productiviste ?

Légitimant tous ces supports économiques et agronomiques, la production porcine intensive québécoise ne peut survivre qu'à coups de législation en sa faveur, faisant prédominer le droit de produire au droit à un environnement sain. Le milieu politique a adopté le modèle productiviste depuis le milieu des années 1950 et ne cesse d'ajuster ses lois et règlements pour soutenir cette logique, laquelle repose sur l'externalisation des coûts environnementaux, sociaux, culturels et sanitaires. Lorsque, à partir des années 1980, le milieu social a fait entendre sa voix avec une insistance grandissante, le gouvernement du Québec a tenté

d'éteindre les feux en créant des Commissions d'études et des consultations publiques : la Commission sur le développement durable de la production porcine tout comme la Commission sur l'eau, la consultation tenue par Me Jules Brière ont largement fait état, en vain, des causes des conflits de cohabitation sociale et environnementale liés à l'industrie porcine.

Il faut comprendre que l'État est juge et partie dans cette problématique. Comment en effet peut-il poser des gestes en faveur de la collectivité en son ensemble et de la diversité biologique des territoires lorsque sa principale institution financière (Société générale de financement du Québec) est actionnaire et investisseur dans l'industrie porcine ? C'est donc toute une culture politique, maintenant dépassée, qu'il faut abandonner.

Nous en venons donc à comprendre que la manière de résoudre les conflits de cohabitation sociale en milieu rural repose sur une redéfinition de la richesse économique, à la fois de la production porcine et de la société québécoise. Elle implique aussi que les coûts externalisés soient pris en compte à l'intérieur des comptabilités traditionnelles et dorénavant considérés à égalité des coûts directs de production. Cela implique d'innover en matière comptable et d'investir dans l'analyse du cycle de vie de la production d'un porc, au même titre que pour un autre produit manufacturé. Cette démarche est réaliste puisque de toute façon, l'industrie porcine traite ses animaux comme des produits manufacturés.

En conséquence, une véritable échelle de valeurs des avantages et des inconvénients doit être établie. Cela implique que de nouveaux indicateurs économiques soient définis en production porcine.

Que coûte la pollution des cours d'eau, la perte d'accès à une eau potable et à des plans d'eau (pour la récréation et la villégiature), que coûtent les infrastructures d'assainissement des eaux usées en milieu urbain, la nécessité d'approvisionnement en eau par aqueduc (à partir de nouvelles sources et d'aquifères), la perte d'écosystèmes biologiques ? Que coûte

_

l'augmentation des coûts en matière de santé, la perte de notre particularité culturelle et patrimoniale française qui attire le tourisme et certains immigrants?

Que rapporte la spécificité agricole territoriale et un produit dit du terroir ? Que rapporte l'implication sociale de toutes les classes sociales d'une communauté ? Que rapporte la mise en valeur environnementale et culturelle d'une région ? L'économie agricole doit être calculée selon une approche écosystémique et en fonction d'une éthique de la responsabilité.

Enfin, il ne saurait y avoir de cohabitation sociale harmonieuse en milieu rural sans une prise de conscience des coûts des habitudes de consommation alimentaire de la part des consommateurs. On ne peut exiger à un producteur de porcs de se soucier de la qualité de vie de sa communauté et de l'environnement si, lorsque vient le temps de faire son épicerie, chacun des membres de cette communauté choisit ses denrées selon le principe du plus bas prix, sans tenir compte de la provenance des produits, de leur saison de production, de l'importance de faire vivre équitablement des voisins qui ont choisi de « nourrir le monde » . C'est une question fondamentale d'équité.

Il doit s'établir chez les consommateurs une prise de conscience des coûts non seulement économiques, mais sociaux et environnementaux, voire politiques de ses choix alimentaires au même titre qu'il a compris et intégré les coûts sociaux et sanitaires de fumer la cigarette et de conduire en état d'ébriété.

Heureusement, il semble se dessiner une implication croissante de la part des Québécois en ce domaine. Un nombre important de consommateurs achète des produits biologiques, de provenance locale, saisonnier, sont membres de clubs d'achat locaux (agriculture soutenue par la communauté, achats regroupés), réclame des marchés publics régionaux à l'année. Mais cela demeure encore marginal. Il doit y avoir un mouvement de masse en cette direction.

Enfin, l'État doit revoir sa vision du développement durable et l'appliquer en s'appuyant sur une analyse écosystémique de la société. Il ne pourra y avoir de véritable virage socialement acceptable de la production porcine si les gouvernements continuent à nier, comme les

producteurs porcins industriels, que le milieu rural est composé d'une diversité de citoyens et d'économies, qu'il est aussi le berceau de notre patrimoine et de notre identité culturelle et nationale. Les gouvernements doivent reconnaître que le droit de produire ne veut pas dire le droit de polluer. L'aide étatique au développement des connaissances technologiques et au soutien à la production doit radicalement être tournée vers les innovations écosystémiques et en faveur des fermes familiales à dimension humaine. Son message doit être clair et il doit inviter les chaires universitaires à diversifier ses recherches en matière d'agriculture. Que gagnons-nous socialement à soutenir la recherche pour une agriculture exclusivement productiviste? N'y aurait-il pas d'importants secteurs de recherche à développer pour augmenter la rentabilité de l agriculture biologique et de proximité?

Les milieux de la santé sont aussi interpellés. Les professionnels doivent faire circuler au grand jour les informations qu'ils colligent et les résultats de leurs recherches et observations en matière d'impacts de la pollution agricole.

Les consommateurs auraient tort de condamner les producteurs porcins. Ces agriculteurs sont les premières victimes de ce modèle économique non viable et ils ont au contraire, besoin de la solidarité de tous les Québécois. Il est essentiel de leur offrir une diversité d'informations et de leur exprimer nos attentes sociales, sanitaires et environnementales afin de leur permettre de poser un regard critique sur les avenues que leur proposent les promoteurs de cette industrie. Il faut les encourager à faire leur propre choix de vie professionnelle qui assurerait la viabilité à long terme de leur entreprise et qui correspondrait aux souhaits des consommateurs.

Par ailleurs, tous les intervenants des milieux ruraux doivent faire comprendre aux consommateurs urbains qu'on ne peut préserver et enrichir notre culture et agriculture familiale québécoise qu'en habitant et achetant, dans le vrai sens du terme, le territoire et les produits du territoire. Cela implique une réflexion collective en profondeur sur ce que nous voulons conserver et abandonner de la mondialisation.

-